

**Universitatea de Stat « A. Russo » din Bălți
Catedra de filologie franceză**

Elena DRAGAN

**Grammaire théorique de la langue française
Cours théorique**

Bălți, 2012

Cursul a fost discutat și aprobat spre a fi depus la Biblioteca Științifică a Universității
la ședința Catedrei de filologie franceză, proces verbal Nr. 7 din 05.03.2012

Recenzenți : dr., conf. univ. Ivan SMIRNOV
lector univ. Lucia BALANICI

SOMMAIRE

I. La grammaire et ses compartiments.....	5
I. 1. Les types de grammaires.....	6
I. 1. 1. Les types de grammaires théoriques.....	6
I. 2. Les méthodes d'étude en grammaire.....	8
I. 3. Les étapes dans l'évolution de la science grammaticale.....	10
I. 4. À retenir.....	14
I. 5. L'assymétrie en grammaire ; approche fonctionnelle. Le centre et la périphérie.....	15
I. 6. Les unités du niveau de la grammaire.....	17
I. 7. La langue et le langage. Actualisation.....	19
I. 8. La grammaire et d'autres disciplines linguistiques.....	20
II. La théorie du mot.....	21
II. 1. Types de mots.....	23
II. 2. Valeurs des mots significatifs.....	25
III. La théorie des parties du discours.....	27
III. 1. À retenir.....	35
IV. Le nom (Le substantif).....	37
IV. 1. Nombre du substantif.....	38
IV. 2. Genre du substantif.....	39
IV. 3. Détermination du substantif.....	39
IV. 4. À retenir.....	41
V. L'article.....	42
V. 1. L'article défini.....	45
V. 2. L'article indéfini.....	46
V. 3. L'article partitif.....	47
V. 4. Absence de l'article.....	47
VI. Le pronom.....	48
VI. 1. Les possessifs et les démonstratifs.....	50
VII. Le verbe et ses catégories grammaticales.....	52
VII. 1. La catégorie de la voix (Citations des linguistes).....	54
VII. 1. 1. La voix réfléchie.....	54
VII. 1. 2. La voix factitive.....	55
VII. 1. 3. La voix passive.....	56
VII. 2. Le mode.....	57
VII. 2. 1. Le subjonctif.....	58
VII. 2. 1. 1. Problèmes du subjonctif.....	59
VII. 2. 2. Le conditionnel.....	60
VII. 2. 3. L'impératif.....	61
VII. 2. 4. Problèmes en discussion.....	61
VII. 2. 5. À retenir.....	62
VII. 3. Le temps et l'aspect.....	63
VII. 4. À retenir.....	66

VIII. L'adverbe.....	67
VIII. 1. Citations des linguistes.....	67
IX. La proposition.....	70
IX. 1. Citations des linguistes.....	70
IX. 2. Principes de classification de la proposition.....	73
X. Les termes de la proposition.....	76
X. 1. Citations des linguistes.....	76
X. 2. L'hierarchie des termes de la proposition.....	79
XI. L'ordre des mots.....	81
XI. 1. Citations des linguistes.....	81
XI. 2. Problèmes en discussion.....	83
XI. 3. Positions à retenir.....	84
XI. 3. 1. Particularités et fonctions de l'ordre des mots en français.....	84
XI. 3. 1. 1. Fonction grammaticale de l'ordre des mots.....	84
XI. 3. 1. 2. Fonction rythmique de l'ordre des mots.....	85
XI. 3. 1. 3. Fonction sémantique de l'ordre des mots.....	85
XI. 3. 1. 4. Fonction communicative de l'ordre des mots.....	85
XI. 3. 1. 5. Fonction de l'organisation sémantique et syntaxique du texte.....	86
XI. 3. 1. 6. Fonction stylistique de l'ordre des mots.....	86
XII. La phrase complexe.....	87
XII. 1. Citations des linguistes.....	87
XII. 2. Problèmes en discussion.....	89
XII. 3. À retenir.....	93
XII. Le texte.....	96
XIII. 1. À retenir.....	98
XIV. Cours pratique.....	102
XV. Thèmes pour les mémoires de cours.....	106
XVI. Évaluation intermédiaire. Examen de cours.....	107
XVII. Bibliographie.....	109
XVIII. Évaluation finale. Examen de licence.....	111
XIX. Sources bibliographiques.....	112

I. LA GRAMMAIRE ET SES COMPARTIMENTS

Plan :

1. Définition de la grammaire.
2. Types de grammaires
 - a) Grammaire pratique
 - b) Grammaire théorique
3. Types de grammaires pratiques: descriptive, prescriptive (normative).
4. Types de grammaires théoriques: grammaires sémantiques et grammaire formelles.
5. Les méthodes d'analyse en grammaire.
6. Les principes sémantique – base de toute méthode d'analyse en grammaire.
 - a) La méthode distributionnelle
 - b) La méthode transformationnelle
 - c) La méthode oppositionnelle
 - d) La méthode situationnelle – contextuelle.
7. Différentes étapes dans l'évolution de la grammaire théorique.
8. La notion de forme, valeur, catégorie grammaticale en grammaire,
9. La notion d'assymétrie en grammaire.
10. Les unités de base du niveau de la grammaire.
11. Le rapport de la grammaire avec les autres disciplines linguistiques.

Sources à consulter:

1. V.G. Gak « Teoreticheskaia grammatika frantuzskogo iazica », I-II p. Morfologhia. M., 1979, Sintaksis.
2. E.A. Referovskaia, A.K. Vassilieva. Essai de grammaire française. Cours théorique. I-II p. Morphologie et syntaxe. Leningrad, 1973.
3. A.N. Stepanova, V.D. Bourla. Cours d'initiation à la grammaire théorique. Minsk, 1986.

La grammaire c'est le compartiment de la linguistique qui étudie les lois des changements des mots et les rapports entre eux, formant des énoncés logiques.

La grammaire à son tour a deux compartiments: la morphologie et la syntaxe.

La morphologie c'est la science qui s'occupe des changements des mots et **La syntaxe** c'est la science qui étudie les relations des mots dans la phrase.

La morphologie étudie les morphèmes grammaticaux et les valeurs grammaticales qu'ils expriment.

La syntaxe étudie les questions liées à l'organisation de la phrase, les relations et les fonctions des mots dans la phrase, l'emploi des mots outils, l'ordre des mots, les valeurs exprimées à l'aide des moyens phrastiques.

I.1. Les types de grammaires

On distingue deux types de grammaires: la grammaire théorique et la grammaire pratique.

Le but de la grammaire **pratique** c'est la présentation des règles de grammaire nécessaires pour l'organisation et la compréhension correcte de l'énoncé.

Le but de la grammaire **théorique** c'est l'explication de ces règles d'un certain point de vue dans la théorie linguistique en général.

Il y a deux types de grammaires pratiques: a) descriptive et b) prescriptive (normative).

La grammaire descriptive se limite à la description des faits du système grammatical de la langue.

La grammaire prescriptive (normative) s'occupe spécialement de l'analyse des faits de la langue par rapport à la norme, en remarquant ce qui est correct et ce qui n'est pas correct dans telle ou telle tournure. Un exemple de grammaire normative c'est la grammaire de M. Grevisse "Le Bon Usage" (10-e éd., 1975), de même les dictionnaires de difficultés grammaticales (Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain, 1972).

I.1.1. Les types de grammaires théoriques

Les grammaires théoriques se distinguent les unes des autres par ce comment elles interprètent les faits de la langue. Nous allons classifier les grammaires théoriques à partir de la nature du signe linguistique. Les types de grammaires théoriques se distinguent par ce qu'elles prennent comme base. De là on distingue:

a) La grammaire formelle (structurale) qui tâche d'expliquer les faits de la langue par les rapports internes, qui s'établissent entre les signes, laissant en ombre la pensée, la réalité du monde environnant et la psychologie du sujet parlant.

A la grammaire formelle s'oppose la grammaire sémantique, qui tâche d'expliquer les faits de la langue en rapport avec la réalité. On distingue deux types de grammaires sémantiques: a) la grammaire logique (raisonnée) qui souligne la liaison entre les catégories grammaticales et celles logiques (mentales) (notions, concepts).

b) La grammaire situationnelle (référentielle) qui part des particularités des faits et des rapports extralinguistiques qui trouvent leur expression dans les formes grammaticales. (J.Dubois, Grammaire structurale du français).

Dans le cadre de la grammaire structurale (formelle) on distingue aussi deux types de grammaires: I - la grammaire descriptive qui s'appuie sur la méthode distributionnelle qui a à la base les rapports syntagmatiques entre les éléments de la langue, c'est la grammaire distributive et II - la grammaire transformationnelle qui se base sur les rapports paradigmatiques entre les éléments de la langue.

Un autre type de grammaire – c’est la grammaire psychologique. Elle met l’accent sur l’influence de la psychologie collective ou individuelle, sur l’emploi et la compréhension des formes grammaticales. (G.Galichet “Essai de grammaire psychologique du français).

On distingue encore la grammaire active et passive.

Les éléments grammaticaux de la langue peuvent être analysés en deux plans:

a) l’analyse se fait de la forme vers le contenu, on analyse les valeurs et les fonctions des formes grammaticales. Ce type de recherches s’appelle sémasiologique (par ex. La valeur de l’inversion: elle peut exprimer la question, l’exclamation, la dépendance de la subordonnée par rapport à la principale, différentes valeurs apparaissent à l’interaction des formes grammaticales avec le lexique, l’intonation, le contexte, la situation.

b) L’analyse se fait à partir du contenu vers la forme. On analyse les moyens d’expression du tel ou tel sens (valeur). Cette direction s’appelle onomasiologique. Par ex.: les moyens d’expression de la question – l’inversion, l’intonation, les mots interrogatifs (on analyse ici pas seulement les unités du niveau grammatical mais aussi du lexique, de la phonétique (la prosodie).

A ces deux directions de recherche correspondent les deux types de grammaires:

a) la grammaire passive passive ou la grammaire du décodage (sémasiologique). C’est la grammaire pour l’auditeur (le récepteur) et b) la grammaire active, celle du codage pour le locuteur (le sujet parlant), cette direction de recherche s’appelle encore onomasiologique. Pour une analyse complète des faits de la langue normalement on devrait réunir les deux directions de recherche (de la forme vers le contenu et du contenu vers la forme). Exemple de grammaire passive c’est la grammaire de Şcerba et de grammaire active – c’est la grammaire de F.Brunot “La pensée et la langue”, P.1965.

En critiquant le logisme et le mentalisme excessifs de la grammaire traditionnelle, les représentants de la grammaire formelle tâchent de prouver par exemple que le verbe n’exprime pas toujours l’action ou l’état : le verbe *devenir* – n’exprime ni action, ni état ; le sujet n’exprime pas toujours celui qui fait l’action : Il pleut. Dans les phrases : *Le chien court et Le combat se poursuit*, pour la I-ère le sujet c’est celui qui fait l’action, pour la II-ème – non). Dans la II-ème proposition le sujet n’indique pas celui qui fait l’action, mais l’action elle-même – *le combat – combattre*; le prédicat n’indique pas l’action du sujet, mais la durée de l’action, la poursuite. Formellement les deux propositions coïncident mais sémantiquement non. Ainsi, l’approche formelle comprend un spectre plus large de faits, tout en leur donnant une explication incomplète. L’ approche mentale (logique) comprend un spectre plus restreint de faits mais leur explication dans ce cas est plus profonde et a une base matérielle car on rapporte les faits de la langue à la pensée et à travers elle, à la réalité environnante. Le meilleur serait l’approche fonctionnelle: l’explication des formes grammaticales à travers leurs fonctions sémantiques (sémantiquement) ou bien à travers leurs fonctions assémantiques (formellement).

I.2. Les méthodes d'étude en grammaire

Un des principes du choix de la méthode d'étude dans la grammaire c'est celui sémiotique qui consiste dans le choix du signe nécessaire dans la position nécessaire de façon que l'énoncé ait du sens. On peut dire: *Pierre parle*, mais on ne peut pas dire: *Pierre parlons*. A la base de ce choix se trouvent les rapports syntagmatiques et paradigmatiques entre les signes de la langue : *Pierre parle*, *Michel mange* les signes se trouvent en rapports syntagmatiques. Les éléments d'un paradigme peuvent se combiner avec d'autres éléments mais pas entre eux: *parle mange* – ce n'est pas correct car les deux entrent dans le même paradigme.

De ce point de vue on connaît les méthodes d'analyse suivantes:

1. La méthode distributive (distributionnelle);
2. La méthode transformationnelle;
3. La méthode des oppositions (oppositionnelle);
4. La méthode situationnelle – contextuelle.

Les grammaires formelles se limitent aux deux premières méthodes, celles sémantiques (logiques, raisonnées) y ajoutent encore les autres. Dans les méthodes transformationnelle, oppositionnelle, des composants immédiats on se base sur les rapports paradigmatiques. Dans la méthode distributionnelle et contexto – situationnelle – sur les rapports syntagmatiques. Quelle que soit la méthode d'analyse à sa base se trouve le principe sémantique de la correspondance de la forme et du contenu. La difficulté vient de l'assymétrie entre le contenu et la forme du signe linguistique.

La méthode distributive (distributionnelle) se base sur les rapports syntagmatiques entre les unités de la langue.

Elle permet de segmenter la chaîne parlée et de la réduire à des unités d'un rang inférieur, et de même de grouper ces unités en classes en permettant ainsi de délimiter les unités de la langue (leur identification, leurs limites et leur classification). On suppose que dans cette méthode on rejette complètement le sens. (J.Dubois). Mais ce n'est pas tout à fait ça, car pendant cette méthode on se base sur l'isomorphisme sémantico – structural c'est – à – dire à chaque forme correspond un sens et entre le sens et la forme il y a une corrélation réciproque. Néanmoins le sens ici est pris en considération dans sa forme la plus générale; on prend en considération si: a) les unités ou leur combinaisons ont un sens, b) si le sens ou la fonction se garde quand la forme change.

Chaque élément du mot ou de la chaîne parlée se caractérise par un certain entourage. La totalité des éléments qui constituent cet entourage s'appelle la distribution de l'élément donné. Par ex.: *Un grand homme* a la structure ou l'entourage suivant: art (dét) + adj + N, ou: art (dét) + N + A. : *Une tâche importante*, ou c'est + A. : *C'est difficile*. Donc, tout mot ayant une telle distribution peut être attribué à la classe de l'adjectif. On emploie cette méthode dans la morphologie pour relever les morphèmes grammaticaux : *en/fant/er* et l'établissement des catégories: *calm/e*, *calm/er*, *calm/e/ment* ça le *calm/ait* dans

toutes ces unités on soulève les segments minimaux de sens qui s'appellent morphèmes ou monèmes (A.Martinet). Leur sens est prouvé par le fait qu'ils ont des significations analogiques dans d'autres mots: *calm/e /accalm-ie; calm-er /form-er / ; calme – ment / faible – ment.*

Dans cette suite, l'élément *calm-* est un morphème lexical ; *-er* – c'est un morphème grammatical qui indique la classe du verbe, le segment *-ment* – c' est un morphème dérivatif qui sert à former l'adverbe.

Mais le même sens peut être rendu par deux segments différents: *calm – er, jaun – ir - er/ir.* Ici on a affaire à de allomorphes, des variantes de morphèmes qui se trouvent en opposition.

La méthode distributive s'emploie aussi pour l'indentification les parties du discours. Comparons: *Il a hérité cette ferme de son père. Il a écrit cette lettre d'une main ferme. Miche ferme la porte. Chaque fois, qu'il veut convaincre, il parle ferme*

Dans toutes ces phrases l'appartenance du mot *ferme* à telle ou telle partie du discours s'établit conformément à sa distribution; dans la I-ère phrase il est précédé de *cette* (dét), dans cette position il est d'habitude nom.

II. N + ferme – adj.

III. N + ferme + N – verbe

IV. V + ferme – adverbe

Si la distribution n'est pas suffisante : *Il parle sec* (adj.)) on emploie la commutation, on remplace l'adjectif par un adverbe de façon que la phrase ne change pas de sens – *sèchement.*

La méthode transformationnelle. Cette méthode diffère de celle distributionnelle par ce qu'elle met l'accent sur les rapports paradigmatiques dans la langue. Elle s'emploie aussi bien dans la morphologie que dans la syntaxe, et montre la liaison entre les formes des unités linguistiques, la dérivation d'une forme de l'autre. Cette méthode permet de relever les ressemblances et les différences sémantiques des unités linguistiques dans le cas où la méthode distributionnelle n'est pas en état de la faire ou le fait d'une manière insuffisante. Par ex.: le syntagme – *l'amour de Michel* – a deux sens qui sortent en évidence quand on transforme ce syntagme nominal dans un syntagme verbal: *Michel aime qn.* (c'est un sens) et *On aime Michel* (autre sens).

La méthode transformationnelle permet de relever les moyens de formation des expressions synonymiques dans la langue. Par ex.: Le syntagme : *Le président est arrivé* peut être envisagé encore comme : *L'arrivée du président* (nominalisation) ou *L'arrivée présidentielle* (adjectivation). Dans la syntaxe, on emploie cette méthode dans la transformation de la voix active en voix passive : *L'enfant aime les parents/ les parents sont aimés par l'enfant*

La méthode oppositionnelle. C'est-à-dire la valeur de la forme sort en évidence quand elle est opposée à une autre forme: *je parl(e) / nous parl(ons).* L'opposition : *er/ons* indique la personne, le nombre, le mode, temps.

L'opposition : *nous parlons / que nous parlions,* fait la distinction entre la I-ère personne du pluriel du mode indicatif et la personne correspondante du mode subjonctif.

La méthode contextuelle. Toute forme linguistique peut avoir un ou plusieurs sens. Quand la forme est actualisée dans telle ou telle contexte, alors le contexte actualise tel ou tel sens de la forme, ses autres sens étant potentiels, non actualisés et qui vont être actualisés dans d'autres contextes. Par ex.: *Il viendra demain à huit heures.* (le futur a son sens de base de marquer une action future). Mais: *Il sera malade,* ici apparaît la valeur modale du futur de marquer la probabilité.

I. 3. Les étapes dans l'évolution de la science grammaticale

Les premières grammaires françaises sont apparues au XVI^e siècle – J. Dubois (Silvius), 1532, L. Meigret, 1550, Henri Estienne, 1565. Dans toutes ces grammaires la langue française était vue par le prisme du latin ou du grec. On lui imposait des classifications et des définitions lui étrangères. Mais quand même ils ne pouvaient pas voir la différence de la langue française par rapport à ces langues antiques.

Les grammairiens modernes constatent que les grammairiens de l'époque de la Renaissance ont formulé une série de concepts intéressants qui s'entrecroisent avec les théories actuelles dans le domaine de la grammaire. Eux, comme les linguistes modernes, ont mis l'accent sur la norme linguistique. Si les grammairiens du XVI^e siècle se limitaient seulement à décrire les phénomènes de langue alors ceux du XVII^e siècle sont allés plus loin en les expliquant encore.

De là apparaissent deux directions dans la grammaire: formelle (descriptive) et rationnelle (mentale, logique, raisonnée)

Au premier courant peuvent être rapportés: Vogel (Remarques sur la langue française, 1647). Le deuxième courant est représenté par la grammaire de Port Royal (A. Arnaud, Cl. Lancelot: Grammaire générale et raisonnée (1660). Les auteurs de cette grammaire tâchaient d'expliquer les règles de grammaire à partir des catégories logiques de la pensée. Comme dans la grammaire moderne dans cette grammaire on relève la différence entre les unités nominatives et communicatives, le rôle central du verbe dans la phrase, l'organisation hiérarchique de la langue (chaque niveau supérieur se superpose sur celui inférieur: phonème, morphème, mot, groupe de mots, (syntagme), proposition, phrase, superphrase, texte.

Il y a ici une certaine représentation des transformations. La valeur de cette grammaire consiste dans la tendance à élaborer une théorie générale de la langue, et d'expliquer ses phénomènes en se basant sur la position de la raison.

Les grammairiens du XVIII^e siècle ont mis l'accent sur l'étude de la phrase complexe, l'ordre des mots, l'organisation de la superphrase et du texte.

Le XIX^e siècle en France est marqué par les études dans le domaine de la linguistique comparative – historique, et de la grammaire synchronique.

Au XX^e siècle, après la I^{ère} guerre mondiale, commence une nouvelle étape dans l'évolution de la grammaire française qui s'oppose à l'école traditionnelle dans le domaine de la grammaire. La direction essentielle de la grammaire moderne c'est l'analyse de la forme grammaticale en corrélation avec sa (ses) fonction(s). Ce qui

prévaut dans la grammaire moderne c'est l'approche raisonnée, logique. Par ex.: l'étude onomasiologique (du concept vers le signe; / sémasiologique: du signe vers le concept) de F. Brunot: *La pensée et la langue*, 1992, 1965. Les idées de F. Brunot s'emploient de nos jours dans la grammaire du codage.

L'école de Genève (Ch. Bally, A. Séchehaye, Frei) continue les idées de F. de Saussure. Une grande importance pour la linguistique moderne a le livre de Ch. Bally "Linguistique générale et linguistique française", 1932. Parmi les idées de base de ce livre on peut citer: La théorie générale de l'énoncé, la séquence actuelle de la phrase, la corrélation entre le signifié et le signifiant, le problème de l'analytisme, la théorie de l'actualisation, la théorie de la transportation etc.

La direction psychologique dans la grammaire est remarquée dans les ouvrages de Damourette et Pichon "Des mots à la pensée". Essai de grammaire de la langue française. 7 vol., 1911 – 1940, 1968 – 1971. Ce livre représente une description presque complète de la grammaire française. Les auteurs ont élaboré leur terminologie particulière dans le système des notions grammaticales. Leur conception psychologique se base sur l'unité de la langue et de la pensée, sur leur liaison dialectique. G. et R. Leblond «Syntaxe du français moderne», 1935 – 38, 1968. Les auteurs de cette grammaire analysent en détail la sémantique des formes grammaticales en constatant leurs sens essentiels de base et ceux secondaires.

On peut trouver une analyse purement psychosystématique, raisonnée dans les ouvrages de G. Guillaume. Il a analysé le fait comment se forment dans la conscience de l'homme les catégories grammaticales et comment elles fonctionnent dans le langage, au moment où la réalité environnante se reflète dans la pensée. Les disciples de G. Guillaume sont considérés R. Valen (Canada), G. Moignier, G. Stefanini.

La grammaire logique est représentée par A. Séchehaye «Essai de structure logique de la phrase» 1929, 1950, et G. Galichet «Grammaire structurale du français moderne», 1970.

Le structuralisme sémantique de G. Gougenheim «Système grammatical de la langue française» 1939, 1966, étudie les oppositions dans la grammaire en montrant que derrière elles se cachent des différences pertinentes, des variantes stylistiques, ou des différences non pertinentes, de petites déviations de la norme.

Dans le livre de L. Tesnière «Eléments de syntaxe structurale» 1959, 1976 on étudie le rapport entre les aspects sémantiques et structurels de la langue. On y accorde une grande attention à l'emploi des parties du discours dans des fonctions peu ordinaires (secondaires).

A. Martinet développe la théorie de la grammaire fonctionnelle, et E. Benveniste souligne le rôle de l'homme, du sujet parlant dans la formation et l'utilisation des formes grammaticales.

Dans les années 60 du XX-e siècle en France sont répandues les idées du structuralisme assémantique dans les ouvrages de J. Dubois «Grammaire structurale de français. Nom et Pronom» (tom 1, 1965). Tom 2 – Le verbe, 1967; tom 3 – La phrase et les transformations, 1969.

Dans le premier volume l'analyse est basée sur la méthode distributive, dans les deux autres sur la méthode transformationnelle. Les idées de la grammaire transformationnelle sont développées plus loin dans les ouvrages de M. Gross «Grammaire transformationnelle du français », 1968.

Il y a encore une série de grammaires descriptives dont les auteurs se basent dans leur analyse sur de différentes positions: Wagner R-U, Pichon J. «Grammaire du français classique et moderne», 1962, 1975, « Grammaire Larousse du français contemporain », 1964. Le Galliot J. « Description générative et transformationnelle de la langue française », 1975.

L'élément de base de l'organisation grammaticale de la langue c'est la catégorie grammaticale.

Le terme *catégorie* désigne une classe dont les membres figurent dans les mêmes environnements syntaxiques et entretiennent entre eux des relations particulières. Par ex., les mots: *chaise, table, bibliothèque* etc. qui peuvent figurer dans le même environnement syntaxique (*Pierre essuie la table, la chaise, la bibliothèque*) appartiennent à la même catégorie. Dans ce cas le mot *catégorie* se confond avec le mot *classe*.

On distingue deux types de catégories: a) *les catégories syntaxiques* qui définissent les constituants selon leur rôle dans la phrase: ainsi le syntagme nominal et le syntagme verbal sont les constituants immédiats de la phrase et par cela ils sont des catégories syntaxiques de premier rang (ou principales).

Les parties du discours (ou espèces de mots), constituant des syntagmes, sont des catégories de deuxième rang.

Les catégories syntaxiques du II-ème rang telles que: le nom, l'adjectif, le verbe etc. sont dites encore *des catégories lexicales* parce que les composants de ces classes sont des morphèmes lexicaux. Le temps, la personne, le nombre, le genre sont *des catégories grammaticales* parce que les composants de ces classes sont des morphèmes grammaticaux (désinences verbales, flexions nominales...).

Les catégories lexicales sont dites *primaires*, les catégories grammaticales sont dites *secondaires*.

En grammaire traditionnelle, un paradigme ou une catégorie linguistique est l'ensemble typique des formes fléchies (changeantes) que prend un morphème lexical combiné avec les désinences des formes verbales selon le nombre, la personne, le temps: ce paradigme est dit conjugaison pour le verbe, mais pour un nom, un pronom ou un adjectif ce paradigme s'appelle déclinaison.

« En linguistique moderne un paradigme est constitué par l'ensemble des unités entretenant entre elles un rapport virtuel de substituabilité » (Dictionnaire de linguistique. J. Dubois, M. Giacomo, L. Guespin, Ch. Marcellegi. P. 1973, p.77, 78, 354).

«Une catégorie linguistique (= un paradigme) est généralement beaucoup plus qu'une collection d'éléments. Un paradigme comporte d'habitude une organisation interne et institue entre ses éléments des relations particulières». Ducrot O., Todorov T. Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage. P., 1972, p.147.

Chaque unité de langue se caractérise de deux points de vue: *la forme et le contenu*. Dans l'acception traditionnelle le mot *forme* s'oppose à *contenu*, à *sens*.

La forme est alors la structure de la langue, non interprétée sémantiquement qui s'oppose au sens, à la signification. Le mot *forme* peut aussi désigner une unité linguistique (morphème ou construction) identifiée par ses traits formels.

Il y a des formes régulières comme *finirai* et des formes irrégulières comme *caurrai*. L. Bloomfield distingue encore *forme libre et forme liée*. Forme libre sera toute unité susceptible de constituer un énoncé : *Pierre, pomme* etc. sont des formes libres. L'élément – *ant* dans *chantant* et – *eur* dans *chanteur* sont des formes liées.

La morphologie en tant que branche de la grammaire étudie l'aspect formel des mots présenté par des formes et leurs valeurs – éléments constitutants des catégories grammaticales.

Toutes ces notions fondamentales posent beaucoup de questions. Un des problèmes porte sur la nature des moyens linguistiques qui font partie de la forme grammaticale. On discute jusqu'à présent quels sont les éléments grammaticaux qui constituent une forme – seulement les flexions ou encore d'autres affixes tels que suffixes, préfixes ou même les articles, les prépositions et autres mots – outils. Il y a des linguistes qui considèrent comme base des formes grammaticales à valeur diminutive les oppositions du type: *maison / maisonnette, jardin / jardinet*, d'autres les considèrent comme des mots à sens différent. On met fort en doute l'appartenance de l'article à la forme morphologique (analytique) du substantif et on le classe comme un morphème syntaxique, bien que l'article exprime toutes les valeurs grammaticales du nom en tant que partie du discours.

Les opinions des linguistes se partagent aussi lorsqu'il s'agit des pronoms conjoints tels que: je, tu, il, elle... Les uns les considèrent comme des morphèmes, éléments de la forme d'un verbe ou on les rapporte au niveau de la proposition tenant compte de leur fonction syntaxique (de sujet).

Les linguistes discutent de même la formation des degrés de signification des adjectifs. Les uns considèrent que l'adjectif possède des formes analytiques comme: N.M. Steinberg, E.A. Référovskaja, A.K. Vassiliéva; et dans ce cas des mots comme : *assez, bien, fort, très* sont considérés des moyens morphologiques, se trouvant au même niveau avec les affixes: *archi – extra* etc. (J.C. Chevalier). D'autres sont d'avis que les degrés de signification des adjectifs qualificatifs s'expriment à l'aide des adverbes (L.I. Ilia) et considèrent les structures du type : *le plus grand* parmi les combinaisons syntaxiques (V.G. Gak).

Les problèmes concernant *la valeur grammaticale* découlent de ceux de la forme. Chaque forme est destinée à exprimer plus d'une valeur grammaticale. Par ex., la forme : *nous allons* – possède la valeur de personne, de nombre, de temps ; la forme : *une maisonnette* exprime le genre, le nombre et une valeur diminutive. Ici il s'agit de la valeur d'une forme morphologique. Mais si l'on passe à la syntaxe, alors on a affaire avec les parties du discours en fonction des termes de la proposition et ici apparaissent les valeurs de ces catégories syntaxiques comme sujet, prédicat etc.

La conclusion en est que la notion même de la valeur grammaticale n'est pas homogène et varie selon son appartenance à la morphologie ou à la syntaxe qui sont

des domaines de sa réalisation. Tous ces problèmes ont rapport à la définition de *la catégorie grammaticale*. Si on admet seulement les formes morphologiques alors on a seulement des catégories morphologiques. Mais si l'on admet l'existence des moyens syntaxiques pour exprimer telle ou telle valeur grammaticale on se prononce pour une coexistence légitime de deux types de catégories : *morphologique* et *syntactique* (le temps, le mode, la voix, l'aspect...).

La valeur grammaticale est plus vaste que celle lexicale. D'habitude elle comprend *un noyau* constitué le plus souvent par une *catégorie morphologique* et *une périphérie* où se trouvent d'autres moyens (grammaticaux et lexicaux) exprimant la même valeur. L'interaction des valeurs et des moyens de leur expression met en relief la particularité de cette *catégorie lexico – grammaticale* ou *sémantico – fonctionnelle* (temps / temporalité, mode / modalité, aspect / aspectualité...).

La condition nécessaire de l'existence d'une catégorie est l'opposition des formes et des valeurs grammaticales. On discute combien de formes doivent s'opposer pour que la catégorie existe. La plupart des linguistes insistent sur une opposition binaire (une forme / autre forme) : *al / aux*.

De même apparaît le problème *des mots – outils* : quel est leur champ d'emploi qui détermine leur degré de grammaticalisation.

On insiste sur la distinction *des mots auxiliaires et semiauxiliaires*. Poutant pour exprimer une valeur aspectuelle à côté d'un verbe semiauxiliaire (*commencer à danser*) on peut employer de même une locution verbale : *entrer en danse* ou *être angoissé = se trouver en angoisse, tomber dans l'angoisse*.

Une valeur modale : *pouvoir, devoir, vouloir refaire un travail = avoir le devoir, la tâche de refaire...*

Pour exprimer la catégorie de l'intensité on peut employer toute une game de moyens : *belle – très belle, extrêmement belle, fort belle, d'une beauté extrême, belle à ravir, formidablement belle*. Le degré de grammaticalisation de ces mots, bien sûr, n'est pas le même, quoique tous ils expriment une valeur de telle ou telle catégorie. Il faut donc les systématiser et établir le champ fonctionnel de la catégorie en question. Il faut de même découvrir son *centre grammatical et sa périphérie lexico – grammaticale*.

Le problème quand même reste encore à résoudre.

I. 4. A retenir :

La notion de forme, valeur et catégorie constituent le noyau de base de tout système grammatical de la langue. La notion de forme pour le français a un caractère particulier, étant donné les tendances analytiques de cette langue. La forme grammaticale est l'union d'une valeur grammaticale et d'une valeur lexicale qui vise à exprimer une valeur catégorielle (lexico – grammaticale) de telle ou telle partie du discours.

La forme synthétique – c'est quand ces deux valeurs sont présentées dans le même mot : *journal – aux, parl – ons*.

La forme analytique – quand ces deux valeurs sont exprimées séparément : *nous avons parlé*.

Entre les formes morphologiques (synthétiques et analytiques) et les unités syntaxiques (groupes de mots libres) fonctionnent d'autres combinaisons à valeur grammaticale. Le degré différent de cohésion et de grammaticalisation de leur composants permet de distinguer encore *des formes prémorphologiques* : *avoir besoin* et *des formes syntaxiques* : *belle à ravir*. La forme *prémorphologique* est celle qui acquiert certains indices de la forme morphologique en entrant dans le paradigme d'une partie du discours. Pourtant son élément grammatical n'obtient pas le degré d'abstraction propre à un morphème : *faire plaisir*.

La forme syntaxiques se caractérise par la présence d'un mot – outil dont le sens lexical pour la plupart des cas coïncide à une valeur grammaticale. Cette forme ne fonctionne qu'au niveau syntaxique et sert à exprimer toutes sortes de valeurs grammaticales d'un des termes de la proposition : *Il pouvait continuer à travailler* (valeur de temps, de personne, de nombre, de mode, d'aspect, prédicat verbal)

I. 5. L'assymétrie en grammaire. Approche fonctionnelle.

Le centre et la périphérie

A chaque niveau de la langue il faut distinguer des éléments centraux, typiques, essentiels et des éléments de périphérie.

La corrélation : centre – périphérie se fait voir dans les aspects structural, sémantique et fonctionnel.

Dans l'aspect structural au centre se placent les modèles d'après lesquels on fait des groupements de mots, à la périphérie sont les déviations de ces modèles. Par ex., le « s » à la fin du pluriel. C'est le centre : *livre – livres*, mais la formation du pluriel du type : *œil – yeux, journal – journaux* – c'est la périphérie.

Dans le plan sémantique – catégoriel : au centre se trouvent les éléments qui ont les signes essentiels de la catégorie donnée, à la périphérie se placent les éléments qui occupent une place intermédiaire entre cette catégorie et une autre.

Dans le verbe les formes personnelles occupent le centre, tandis que les formes non personnelles (infinitif, participe, gérondif) se placent à la périphérie et combinent les caractéristiques verbales avec celles d'autres parties du discours :

L'infinitif – nom : *lever – le lever* ; le participe – adjectif – *aimé, désiré, intéressant* ou les formes temporelles verbales de l'indicatif : présent, imparfait, passé composé...

Se trouvent au centre, tandis que – les périphrasers, les semipériphrases et les locutions verbales qui se placent entre la morphologie et la syntaxe constituent la périphérie.

Dans le plan fonctionnel : le centre est occupé par les formes les plus fréquentes, la périphérie est occupée par les formes moins fréquentes – l'imparfait du subjonctif, les formes surcomposées se trouvent à la périphérie dans le système des formes temporelles.

L'assymétrie grammaticale se manifeste dans le recul, l'éloignement de la régularité, de la norme. On connaît trois types d'assymétrie :

- a) l'assymétrie du système ;
- b) l'assymétrie de la structure;
- c) l'assymétrie du fonctionnement.

L'assymétrie dans le système c'est alors quand différentes portions du système évoluent différemment : le mode indicatif a huit formes temporelles, tandis que le subjonctif n'en a que quatre. L'assymétrie se manifeste encore dans le paradigme incomplet de quelques mots. Par exemple, les verbes : *échoir, bruir, frire* et d'autres n'ont pas de forme de conjugaison à tous les temps et à toutes les personnes.

L'assymétrie structurale se manifeste dans la différence qui s'établit entre le signifié et le signifiant (entre la forme et le contenu). Cette assymétrie se manifeste en trois aspects :

- a) syntagmatique;
- b) paradigmaticque;
- c) sémiotique.

Cela s'explique par ce que le nombre d'éléments du plan du contenu et de celui de la forme ne coïncident pas toujours : $F > C$ ou $C > F$.

Dans le plan syntagmatique un sens peut être rendu par deux éléments formels, comme c'est le cas du passé composé : *j'ai / parlé*.

Dans le plan paradigmaticque, la symétrie c'est quand à une forme correspond un contenu, s'il y a assymétrie alors apparaît la polysémie et la synonymie. La polysémie c'est quand une forme a plusieurs sens : *Il part* (le présent a sa valeur propre); *Il part demain* (ici le présent a un sens de futur). La synonymie c'est au contraire quand plusieurs formes ont le même sens: *Il part demain* et *Il partira demain* (ici le présent et le futur sont deux formes synonymes).

Dans le plan sémiotique, un contenu peut être rendu par la forme zéro : *national*, pour indiquer le masculin on emploie le morphème zéro. Et vice – versa, si une forme n'a pas de support dans le monde réel, alors elle se désémantise et elle perd son contenu : *nous finissons*, cet interfixe n'a aucun sens, ou *numéro/ numéroter*, *ce / t /* de même n'a pas un sens particulier.

L'assymétrie fonctionnelle s'explique par ce que dans le langage la forme grammaticale peut remplir plusieurs fonctions et vice-versa une fonction peut être exprimée par plusieurs formes. D'habitude une forme grammaticale a une fonction primaire (de base). Par exemple, le présent indique le moment de la parole : *Il grandit heureux* (fonction primaire), fonction secondaire : le présent au sens du passé (présent historique) : *L'écrivain grandit dans une famille d'intellectuels*, c'est sa fonction secondaire, ou : *Quand la première guerre mondiale éclate, il part au front*. (présent historique).

Comme dans la langue une même forme grammaticale peut remplir plusieurs fonctions, apparaît la notion d'*homonimie grammaticale* : le futur dans le passé et le conditionnel présent ont la même forme, le plus – que – parfait du subjonctif et le conditionnel passé II-ème forme de même, *le* – article, *le* – pronom, *le, la, les* –

articles et pronoms, *du* –_article contractée, article partitif; *un* – article indéfini, adjectif numéral, pronom indéfini.

G. Guillaume considère que la forme grammaticale n'a qu'un seul sens (général) et le but du chercheur est de l'identifier, il insiste sur la monosémie grammaticale.

Mais le plus souvent, on reconnaît qu'il y a une polysémie grammaticale dans laquelle on remarque la polifonction de la forme grammaticale. Et dans le cadre de cette pluralité de fonctions on relève une fonction primaire et une ou plusieurs fonctions secondaires.

I. 6. Les unités du niveau de la grammaire

L'unité minimale de sens qui s'étudie au niveau de la grammaire c'est *le* morphème : *La fill –ette march –ait lente –ment* (sept morphèmes).

Selon le sens, on distingue trois types de morphèmes : *des morphèmes lexicaux* (radicaux) : *fill-*, *march-*, *lent-...*, capables par eux – mêmes d'exprimer un sens; *des morphèmes dérivatifs* : *-ette*, *-ment*, qui servent à former des mots et des morphèmes grammaticaux, qui s'ajoutent aux morphèmes lexicaux pour les faire entrer dans la phrase, le sens lexical dans ce cas reste intacte : *march –ait*.

Le morphème grammatical c'est une unité de sens et se caractérise par l'unité du sens et de la forme. Le sens du morphème grammatical est renfermé dans le rapport qu'il exprime ou la qualité de l'objet.

En ce qui concerne la forme, le morphème grammatical se présente comme la totalité des variantes – allomorphes, qui s'emploient dans une distribution supplémentaire. Par exemple, la III-ème personne singulier du passé simple a les allomorphes suivants : *a/il parla, it/il descendit, ut/il voulut*.

Si un allomorphe s'emploie dans une position alors un autre allomorphe ne peut pas s'employer dans cette position.

L'unité suivante c'est *le mot*. Les morphèmes se combinant forment un mot (le morphème radical + le morphème dérivationnel + le morphème grammatical). Par exemple, *en-chant-ait*. Le sens notionnel est inclus dans le morphème lexical *-chant-* et le sens catégoriel (grammatical) – dans les morphèmes *-en* et *-ait*. Donc, le sens du mot a deux aspects : le premier aspect englobe la sémantique du mot et le deuxième indique son appartenance à telle ou telle partie du discours : *lente* indique la qualité de la substance, mais *lente/ment* – la qualité + le signe de l'action, *lent/eur* – la substance elle – même, *ra/lent/ir* – l'action. Ce sont toutes des unités du niveau de la langue.

Les termes de proposition. Dans la phrase le mot entre en rapport avec d'autres mots et se présente comme une unité du langage qui est le terme de proposition. Sous la forme d'un terme de proposition le mot reçoit ou remplit telle ou telle fonction syntaxique dans la phrase (sujet... prédicat etc.). Au niveau de la phrase, apparaissent toujours d'autres sens grammaticaux qui ne trouvent pas leur expression morphologique dans les changements paradigmatiques du mot, comme, par exemple, la détermination du substantif : *ce, mon, quel livre*. Le terme de proposition a ses traits particuliers : la forme qu'on appelle forme syntaxique du mot est plus large,

plus vaste que la forme morphologique, car elle englobe en soi et les mots-outils : *loup / le loup*. Dans la phrase : *Les enfants vont à l'école*, il y a six mots et trois parties du discours ou six formes morphologiques et trois formes syntaxiques.

Le groupement de mots est formé de mots et occupe une position intermédiaire entre le mot et la proposition et peut être l'objet d'étude aussi bien de la lexicologie que de la grammaire.

Au niveau lexical, le groupement de mots sert à enrichir les moyens nominatifs de la langue. Il sert à nommer de telles notions pour lesquelles il n'y a pas un mot spécial dans la langue : *bavard comme une pie, le pied de la montagne* etc.

Au niveau de la grammaire, on étudie les rapports qui s'établissent entre les composants d'un groupement de mots. Ces rapports peuvent être de dépendance, d'égalité ou d'interdépendance, de là on a des rapports de coordination, de subordination et de prédication. Cette organisation formelle grammaticale des groupements de mots amène à l'apparition d'une nouvelle unité du niveau de la syntaxe qui est le syntagme.

La proposition. La proposition c'est l'unité du niveau syntaxique qui est formée de mots et de syntagmes et présente par soi-même la plus principale *unité communicative* de la langue. Dans la proposition on distingue trois niveaux : a) syntaxique, b) communicatif-logique et c) sémantique. Au niveau syntaxique, on analyse la proposition du point de vue de son organisation formelle / grammaticale (son schéma structural). Ici on délimite les termes de proposition. L'aspect communicatif-logique de la proposition représente celle-ci comme porteur d'information. Ici on distingue *le thème* (le côté connu de l'information) et *le rhème* (ce qu'on communique de nouveau dans la proposition, grâce à quoi cette proposition existe) : *La chambre de Michel/ est vaste et confortable*.

thème

rhème

L'aspect sémantique de la proposition indique que celle-ci est conçue comme la représentation d'un segment de la réalité; ici apparaissent de telles notions comme : *actant, action, signe, porteur du signe, objet, instrument, lieu, temps de l'action* etc.

La proposition analysée dans tous ces aspects représente l'unité du langage – *l'énoncé*. La combinaison de plusieurs propositions qui se caractérisent par l'unité du sens et par des rapports lexico-grammaticaux forme une unité de niveau supérieur qui est *la superphrase*. La combinaison de plusieurs propositions et des superphrases composent *le texte* – comme résultat d'une activité sémantico-communicative terminée. Donc, les unités de base de la grammaire sont : le morphème, le mot, la proposition.

Les unités de la langue sont : *le morphème, le mot, le groupement de mots* (son schéma syntaxique), *la proposition* (son schéma structurel).

Les unités du langage sont : *l'allomorphe* (une variante de morphème), *le mot actualisé, le terme de proposition, le groupement syntaxique (le syntagme), l'énoncé, la superphrase, le texte*.

I.7. La langue et le langage. Actualisation

La grammaire étudie non seulement les faits de la langue – système, mais aussi ceux du langage dans leur réalisation. Dans la langue il faut distinguer : *le système et la norme*.

Le système c'est l'intégrité de tous les éléments de la langue. *La structure* c'est l'organisation intérieure de ces éléments. *La norme* c'est la forme d'expression de la catégorie grammaticale établie dans telle ou telle langue. Le langage comporte aussi deux aspects :

- a) le langage usuel;
- b) le langage individuel.

C'est le langage usuel qui intéresse la grammaire et qui consiste dans le choix des éléments de la langue pour former des énoncés, des unités communicatives. Le langage individuel n'est pas organisé par la grammaire.

L'emploi des moyens de langue dans le langage s'appelle *actualisation*. Dans le système de la langue les signes sont virtuels : *loup, parler*, ils s'actualisent seulement dans le langage, c'est-à-dire, ils entrent dans de certains rapports, s'organisent du point de vue grammatical. La théorie de l'actualisation a été analysée par de tels linguistes français comme Ch. Bally, G. Guillaume. Ch. Bally souligne qu'actualiser une notion c'est l'équivaler avec la représentation réelle que le sujet parlant se fait de cette notion. La vraie actualisation se fait seulement dans la proposition, parce que seulement dans la proposition les formes des signes de la langue s'opposent à un segment de la réalité. Par exemple, dans *du papier rouge* l'adjectif n'actualise pas encore le nom, mais dans: *le papier est rouge*, l'attribut du sujet le fait par l'intermédiaire du verbe copule.

Les moyens qui servent à actualiser les faits de la langue, Ch. Bally les appelle *des actualisateurs*. Les actualisateurs du nom sont les articles et les déterminatifs. Les actualisateurs du verbe sont les pronoms, sujet : *je, tu, il* etc.

Selon la conception d'actualisation de G. Guillaume, dans le processus de la formation du langage, la pensée de l'individu va du général vers le concret, de l'universel vers l'individuel. Selon lui, l'actualisation des notions virtuelles qui se trouvent dans la conscience de l'individu (sujet parlant) passe par trois étapes :

- a) l'actualisation zéro (manque d'actualisation) : *loup*, c'est le mot potentiel ou l'actualisation in posse;
- b) l'actualisation intermédiaire : *un loup* ou l'actualisation in fieri;
- c) l'actualisation complète des idées dans la réalité : *le loup* ou l'actualisation in esse .

I. 8. La grammaire et d'autres disciplines linguistiques

La grammaire est en liaison directe avec toutes les autres disciplines ou compartiments de la langue : la lexicologie où on étudie le lexème, la phonétique – le phonème, la morphologie – le grammème, la syntaxe – le syntaxème (le syntagme).

La lexicologie étudie le mot du point de vue de son sens et de sa formation, fait qui est à la frontière de la lexicologie et de la grammaire; c'est pourquoi on l'étudie tantôt dans la lexicologie, tantôt dans la grammaire.

La grammaire est liée avec les autres compartiments de la linguistique d'après le principe que chaque unité du niveau inférieur sert de base pour former une unité de niveau supérieur : les phonèmes se combinent en formant des morphèmes, les morphèmes – forment des mots, les mots – des groupements de mots etc.

La grammaire est aussi en liaison avec la stylistique car les moyens grammaticaux servent à former les styles fonctionnels de la langue, les moyens affectifs du langage : la correctitude, la précision, l'expression du langage, la synonymie grammaticale, le sens figurés et les fonctions secondaires des moyens grammaticaux – c'est là le contact entre la grammaire et la stylistique.

La liaison de la grammaire avec l'histoire de la langue s'explique par le fait que le côté grammatical de la langue évolue plus lentement que le côté lexical et phonétique. Dans la structure grammaticale, on peut toujours rencontrer des formes archaïques : *je / moi, tu / toi, il / lui* – deux formes, mais : *elle- elle* – une seule forme, tout cela trouve son explication dans l'évolution des formes, c'est-à-dire, dans l'histoire de la langue.

Enfin la grammaire a des liens communs avec la typologie. La comparaison de la langue française avec la langue maternelle permet de rétablir les lois communes du fonctionnement des deux systèmes grammaticaux (français et roumain) et en même temps de voir en quoi consiste leur différence, relever les moments d'interférence et d'éviter les fautes.

Devoirs :

Interrogation orale :

1. Quels sont les compartiments de la grammaire? Quel est leur objet d'étude?
2. Identifiez les types de grammaires que vous connaissez; a) types de grammaires pratiques; b) types de grammaires théoriques.
3. Quelles sont les méthodes d'étude en grammaire; quels sont les critères mis à la base de l'analyse de chacune de ces méthodes? À quel niveau d'investigation elles se réfèrent?
4. Évaluez les notions de *forme, valeur et catégorie grammaticale*, encadrez-les dans le contexte de l'étude grammaticale; types de formes; types de catégories.
5. Quels sont les paramètres de l'assymétrie en grammaire? En quoi est-ce qu'elle se manifeste?
6. Quelles sont les unités du niveau de la grammaire? Quels sont les critères de leur identification?

7. Qu'est-ce que c'est que l'actualisation d'une forme grammaticale selon Ch. Bally?
8. Évaluez l'évolution de la science grammaticale en identifiant chaque fois les directions de sa manifestation. Quelles sont les directions essentielles de l'évolution de la science grammaticale au XX-e siècle?
9. Quelles sont les autres disciplines linguistiques afférentes à la grammaire?

II. LA THÉORIE DU MOT

PLAN :

1. Définition du mot. Notion lexicale et grammaticale du mot.
2. Les caractéristiques du mot:
 - a) la non – autonomie du mot français.
3. Mot, sémantème et molécule syntaxique.
4. Types de mots : significatifs, mots – phrases, mots-outils.
 - a) valeurs des mots-outils.
 - b) valeurs des mots significatifs.
5. Forme analytique du mot et mot analytique.
6. Conclusions.

Sources à consulter :

1. Ch. Bally, Linguistique générale et linguistique française, I-ère édition, Paris, 1932.
2. A. Meillet, Linguistique historique et linguistique générale, II-ème édition, Paris 1926.
3. J. Dubois, Grammaire structurale du français. I partie. Nom et prenom, Paris, 1965.
4. E.A.Referovskaia, A.K. Vassiliéva, Essai de grammaire française. Cours théorique, I-ère partie – La morphologie, II-ème partie – La syntaxe des parties du discours. Leningrad, 1973.
5. T.A. Abrosimova, Théorie de grammaire française. Recueil de textes. Leningrad, 1972.

La notion du mot, passant généralement pour claire, est en réalité une des plus ambiguës qu'on rencontre en linguistique. C'est parce qu'en définissant le mot on le place tantôt au point de vue du lexique, tantôt à celui de la grammaire. Dans le premier cas on appelle mots les signes exprimant les idées énoncées dans le discours

ou les choses dont on parle. Dans le second cas (du point de vue de la grammaire) on considère mots des unités de discours inanalysables comme forme : *parle*, ou composées d'éléments analysables dans le discours et qui existent comme pièces autonomes : *parl- ons*.

Le défaut consiste encore en ce qu'on considère mot seulement ce qui est audible dans l'oral et visible dans l'écrit, en ne tenant pas compte du fait qu'il y a une discordance toujours possible entre le signifiant et le signifié (forme et contenu). En d'autres termes, on considère mot seulement les signes qui ont une représentation matérielle, mais ce n'est pas correct, car ceux sans représentation matérielle ont autant de réalité que les premiers. Ils sont présents dans la pensées et sans eux le discours serait inintelligible. Par exemple, dans *marche* : on sousentend et (tu) le pronom – sujet de la II-ème personne singulier et la valeur modale de l'impératif (l'ordre).

Ainsi ce qu'on appelle mot est tantôt un signe purement lexical sans aucun ingrédient grammatical : *chat*, tantôt un complexe indécomposable de signes qui fonctionne dans le discours grâce à un certain nombre d'actualisateurs, de ligaments grammaticaux. Par exemple, *loup* est un signe purement lexical tandis que *lup-us* du latin, la flexion *-us* lui confère une valeur grammaticale de nominatif. Au signe *loup* du français correspond le radical *lup* du latin qui n'a aucune autonomie syntaxique (il ne peut pas être élément d'une phrase. *Le loup* du français n'est guère plus autonome dans le discours que *le lup* du latin car il ne peut pas figurer à lui seul dans une phrase. Pour remplir une des fonctions du substantif (sujet, complément d'objet, et du nom...) il doit être actualisé, car on ne peut pas dire : *Je vois loup* ou *Loup mange*. Donc, tout signe purement lexical : a) simple – *loup*, *chat*; b) suffixal – *bleuâtre*; c) composé – *rouge-gorge* est appelé *sémantème* et tout complexe actualisé formé d'un *sémantème* et d'un ou plusieurs signes grammaticaux (actualisateurs ou ligaments) nécessaires et suffisants qu'il fonctionne dans une phrase est appelé *molécule syntaxique* : *chat* – c'est un *sémantème*, mais *ce chat* – est une *molécule syntaxique*, car sans l'élément *ce* l'élément *chat* ne peut pas entrer dans une phrase; *march-ons* est *molécule* grâce à la désinence *ons* et *marche* grace à la désinence zéro (dans l'oral). Ce concept est appelé différemment par de différents linguistes : Ch.Bally l'appelle *molécule syntaxique*; A. Martinet – *syntagme autonome*; B.Pottier – *lexie* et E. Benveniste l'appelle *synapsie*

Les éléments d'une *molécule* peuvent être séparés tout en laissant celle-ci indivisible du point de vue de la valeur, par exemple, dans la *molécule* : *Je vois* on peut intercaler encore un élément : *Je (le) vois* – les éléments sont séparés mais le sens (ou la valeur) de la *molécule* n'est pas détruit. Ils peuvent aussi changer de place, la *molécule* restant intacte : *il cahnge / change- t-il?* Tout simplement cela prouve le fait que la *molécule* française est plus analytique que celle latine.

Donc, la question de l'autonomie du mot est ramenée à celle du *sémantème*. La question est la suivante: un *sémantème*, peut-il être en même temps une unité fonctionnelle, c'est-à-dire, une *molécule*? Par exemplar, *loup* est-il en même temps *sémantème* et *molécule*? Ou le *sémantème* est complètement indépendant des autres éléments de la *molécule*? Bien sûr que non, dans : *tu march-ais* le *sémantème*

march- est lié à *tu* et à *-ais* (*tu---march---ais*). Dans les langues indo-européennes archaïques, où le lexique est enchevêtré avec la grammaire, le sémantème est noyé dans la molécule. Par exemple, en latin le sémantème coïncide avec la molécule, par exemple, dans : *dominum* sont inclus le sens lexical + une valeur grammaticale de l'accusatif. C'est un facteur de synthèse; le sémantème enchevêtre la molécule dans les langues synthétiques. C'est le cas où ils coïncident.

Il paraît que le français dégage le sémantème de sa gangue grammaticale en le laissant plus indépendant par rapport à la molécule. En effet les désinences ont été remplacées par les mots-outils : pronoms – sujets, articles, prépositions, verbes auxiliaires etc. qui devraient libérer le sémantème de la molécule, mais non, la tendance condensatrice a pour effet d'asservir le sémantème. Tendance condensatrice, selon Ch. Bally, c'est ce qui rapproche le français du synthétisme, ce qui amène au passage de l'autonomie du mot à l'autonomie du groupe syntaxique, dont la soudure de éléments est bien évidente. Donc, il en résulte qu'il n'y a aucun mot français qui soit totalement indépendant.

II. 1. Types de mots

On connaît *des mots significatifs* ou *notionnels* (à valeur pleine nominative) qui représentent des faisceaux de valeurs linguistiques différentes qui forment un seul bloc comme quelque chose d'unique et d'indissoluble. Il y a aussi des mots-outils et des formes analytiques du mot.

À côté des mots notionnels, dits significatifs, il existe une espèce très particulière de vocables qui se caractérisent par une valeur non conceptuelle, expressive et émotive. Ce sont les interjections, les onomatopées, les formules de politesse, telles que *Bonjour! Salut!* etc.

La fonction de ces mots est purement communicative. Ils ne prennent point part à la formation de la pensée au niveau des concepts et s'emploient souvent seuls en qualité de mots-phrases. Ces mots ne contiennent qu'une seule valeur et se distinguent par leur valeur invariable. Ils ne peuvent pas se combiner avec les mots-outils qui développent habituellement le contenu des mots notionnels.

Une troisième espèce de mots sont les mots-outils, privés, eux aussi, de valeur nominative, notionnelle. Mais ils se distinguent des mots – phrases (non conceptuels, interjections...) par leur caractère logique d'un côté et par leur caractère auxiliaire et dépendant de l'autre côté. Leur rôle consiste en ce qu'ils accompagnent les mots nominatifs en marquant toutes sortes de rapports entre eux. Leur fonction est semblable à celle des affixes à l'unique différence que les mots-outils sont des vocables à part, fait qui les rapproche aux mots à valeur pleine si on ne tient pas compte de la profonde différence qui existe entre eux tant sur le plan fonctionnel que sur celui sémantique. Car les mots-outils sont incapables de nommer et ne reflètent les faits du monde environnant que combinés avec les mots notionnels. Leurs valeurs sont comme celles des affixes purement grammaticales. Dans les langues comme le français les mots à valeur pleine n'acquièrent une forme qu'en se combinant avec les

mots-outils. C'est *une forme analytique* qui s'organise en paradigme comme toute *forme synthétique* :

lupus / je parle / le livre
lupi / tu parles / du livre
lupo / il parle / au livre
lupum un livre
mon livre

On voit que dans les paradigmes mentionnés ce sont les mots-outils qui varient, les mots notionnels sont invariables. Ces combinaisons attestent une intégrité intérieure: sémantique, structurale et phonétique.

Les mots-outils se distinguent des affixes par leur mobilité. L'affixe est formellement soudé à son radical et ne peut pas se déplacer. Le mot-outil, par contre, laisse s'insérer entre lui et le mot significatif un certain nombre d'autres vocables. Cela ne veut pas dire que la place du mot-outil dans la phrase est libre : *une femme bonne / une bonne femme*, dans le II-ème cas la soudure sémantique est plus évidente. Le fait de pouvoir être séparés des mots pleins parle de leur *autonomie relative*.

Dans les phrases elliptiques ils peuvent même s'employer seuls:

- Connaissez - vous les Concuguenais ?
- Les ?
- Les Concuguenais. Les habitants du Concugnan.

Au contraire dans le langage parlé ils peuvent être omis, laissant ainsi les mots significatifs sans appui formel : *Vu! Compris!* Les valeurs grammaticales des mots-outils sont plus abstraites par rapport aux valeurs lexicales des mots notionnels, ce qui mène à une soudure plus ou moins idiomatique entre eux.

Les mots-outils proviennent tous des mots nominatifs. A force d'accomplir un rôle accessoire de mettre en vedette les relations entre les choses, ils laissent en ombre les choses elles-mêmes, ainsi les mots notionnels se transforment graduellement en mots-outils. Ce phénomène est accompagné d'un affaiblissement et souvent même d'une modification de la valeur primitive du mot correspondant. Ce processus s'appelle *grammaticalisation*. Le degré de grammaticalisation des mots-outils est différent de là et le degré de cohésion entre les éléments *des mots analytiques* est différent.

Le I-è degré de soudure : les structures analytiques sont près des structures à syntaxe libre : *vouloir, pouvoir, commencer à + infinitif*.

Il y a au contraire des structures analytiques qui se distinguent par un grand degré d'interpénétration entre les composants : *le nom et son article ou le déterminatif, aller + infinitif, venir de + infinitif* etc.

Les plus autonomes sont les pronoms conjoints par rapport au verbe car ils gardent une partie de la valeur primitive des pronoms disjoints avec la même forme. En certains cas ils peuvent même s'employer de façon absolue sans que le verbe soit sous-entendu. Mais ces cas sont extrêmement rares :

- *Qu'ils entrent!*
- *Qui? Ils?*

Au sein d'une forme analytique le mot-outil n'est porteur que d'une seule valeur grammaticale de base et quelques valeurs grammaticales élémentaires qui se réalisent en même temps. Par exemple, les verbes auxiliaires dans les temps composés marquent la personne, le nombre, le temps etc. ; l'article devant le nom marque le nombre, le genre, la détermination, l'indétermination etc.

Dans les structures analytiques ce sont les mots-outils qui varient tandis que les mots significatifs restent invariables ou amorphes : les participes dans les temps composés, les infinitifs dans les temps immédiats etc.

Quand on parle des *structures analytiques des mots* on est en présence d'un paradoxe bien évident : d'un côté on voit une intégrité intérieure de ces structures, d'un autre côté ces formes se composent des mots ayant une existence individuelle.

A côté des *formes analytiques* des mots on a encore *des mots analytiques*. Dans ce cas il ne s'agit pas de l'union entre le grammatical et le lexical. C'est la valeur nominative du mot qui s'exprime au moyen d'une structure analytique. Ça peut être deux ou plusieurs mots notionnels : *mettre fin (finir)*, *faire la guerre (lutter)*, *prendre fin (finir)* etc., ou un mot notionnel et un mot outil : *de fer (ferré)*, *à vent* etc.

II. 2. Valeurs des mots significatifs.

Le mot dit significatif est le support d'une valeur lexicale (nominative) et de plusieurs valeurs grammaticales (non nominatives) qui l'accompagnent. Son contenu global peut contenir un certain nombre de valeurs connotatives (stylistiques, émotives, expressives etc.) qui constituent le côté affectif du mot.

La valeur lexicale du mot qui réside dans son radical reflète directement la notion du fait correspondant. Les valeurs grammaticales qui s'expriment par des affixes ou par les mots-outils ont un caractère accessoire non notionnel. Leur rôle est de créer le fond sur lequel évolue le concept exprimé par le radical, en marquant le rapport de ce concept avec d'autres concepts ou faits de la réalité objective. Ces rapports se divisent en plusieurs catégories : a. rapports entre les concepts dans leur interaction (les fonctions syntaxiques des mots dans la phrase) : *Michel marche* (rapport entre le sujet et le prédicat, l'action); b. rapport entre le concept et les conditions où se manifeste le phénomène qu'il représente : temps, personne, nombre, aspect (dans le verbe).

Dans ce cas on ne nomme pas les faits, on les indique à travers leurs relations avec d'autres faits, phénomènes. Donc, les valeurs grammaticales ne se manifestent autrement que par l'intermédiaire des valeurs lexicales et leur rôle est d'organiser la matière lexicale. Les concepts par eux-mêmes ne forment pas un énoncé tant qu'on ignore les rapports entre eux et la réalité. De cette manière les valeurs grammaticales organisent la matière lexicale.

Donc, il ressort que la valeur globale du mot notionnel renferme tous les éléments nécessaires à son fonctionnement tant dans le système de la langue que dans le discours. L'intégrité intérieure et l'autonomie relative rendent le mot facile à

manier. On le détache sans peine des autres mots, on le déplace et on l'extrait de la phrase.

Ce caractère intègre et relativement indépendant du mot est bien remarqué surtout dans les langues synthétiques où dans le système virtuel de la langue le mot se multiplie en formant des systèmes de formes appelés paradigmes. Ces formes ayant le même radical et des affixes différents reflètent les emplois possibles du mot dans l'acte de la parole (le paradigme du verbe, par exemple).

Dans la phrase, au contraire, les mots se lient dans une chaîne en entrant les uns avec les autres en rapports syntagmatiques.

Conclusions

Les mots d'une langue se répartissent selon le type d'information qu'il portent et le rôle qu'il jouent dans la formation de la phrase. Sur le plan structural les mots se divisent en :

- a) mots simples (synthétiques, amorphes);
- b) mots analytiques.

Sur le plan fonctionnel les mots se divisent en :

- a) mots nominatifs (conceptuels);
- b) mots-outils (qui expriment les rapports entre les concepts).
- c) des mots à fonction communicative : interjections et onomatopées qui n'expriment ni concepts, ni rapports entre eux, mais qui servent à fixer et à transmettre une certaine information essentiellement affective.

Ce qui est commun pour tous les mots c'est leur *autonomie relative*.

L'intégrité intérieure des mots est assurée par leur structure morphologique modelée.

C'est donc *l'autonomie relative* qui constitue *la propriété fondamentale du mot*, en tant qu'unité principale du langage, qui enregistre l'information qui vient du monde extérieur.

A partir de cette caractéristique du mot H.Sweet le qualifie comme unité minimale capable de constituer une phrase. L.Bloomfield le considère l'élément linguistique jouissant du minimum de liberté (Bloomfield, *Language*, Londres, 1935).

Devoirs :

Interrogation orale :

1. Quels sont les traits essentiels du mot français?
2. Le caractère arbitraire du mot en français, c'est quoi?
3. Faites la distinction entre : *mot*, *molécule syntaxique* et *sémantème*. Identifiez les critères en base desquels on effectue l'analyse. À quel niveau de la grammaire on les identifie?
4. Quels sont les types de mots que vous connaissez?

5. Évaluez les traits spécifiques *des mots significatifs, des mots outils et des mots phrase*.
6. Faites valoir la différence entre le mot et la partie du discours; traits pertinents.

III. LA THÉORIE DES PARTIES DU DISCOURS

PLAN :

1. Le classement des mots en parties du discours.
2. Différents critères mis à la base du classement des mots en parties du discours.
 - a) critère syntaxique ;
 - b) critère formel (morphologique) ;
 - c) critère sémantique ;
 - d) critère fonctionnel.
3. Le classement des mots en parties du discours selon la valeur générale.
4. L'aspect onomasiologique et linguistique dans le classement des mots en parties du discours.
5. Le sous-système des parties du discours et son caractère.
6. Les parties du discours et leur importance pour la langue.
7. Les entités autonomes et les propriétés dans les parties du discours et les rapports entre eux.
8. L'interdépendance entre les classes de mots, le système des parties du discours.

Sources à consulter

1. V.G. Gak. Teoreticescaia gramatica franțuzcogo iazîca, I vol. Morfologia, II vol.,– Sintaxis, Moscva, 1983
2. A.N. Stepanova. Cours d'initiation à la grammaire théorique, Minsk, 1986.
3. E.A. Référovskiaia, A.K. Vassilieva, Essai de grammaire française. Cours théorique. (I-II vol.) Morphologie et syntaxe. Leningrad, 1973.
4. T.A. Abrosimova. Théorie de grammaire française. Recueil de textes. Leningrad, 1972.

La classification des parties du discours en français, quelque réglée qu'elle nous semble, soulève jusqu'à présent de vives discussions. Ayant à la base l'ancienne tradition grammaticale, fondée sur des critères parfois conventionnels, cette classification ne satisfait pas tous les linguistes.

Ceux qui se basent sur la logique et la psychologie comme: A.Sechehaye „Essai sur la structure logique de la phrase”, 1947 et ceux qui aspirent à l’interprétation structuraliste des faits de langue: L.Tesnière „Éléments de syntaxe structurale”, 1959, reconnaissent, d’une manière indiscrete parfois, que le classement de mots en parties du discours traditionnelles néglige une chose très importante: le fonctionnement du langage. A.Sechehaye qui met l’accent sur le contenu conceptuel des valeurs de langue dans son ouvrage „Essai sur la structure logique de la phrase” prétend, par exemple, que l’appartenance de: *hier, ici, demain, beaucoup, autant* etc. aux adverbes est très douteuse. Selon A. Sechehaye: *hier, ici, demain* sont des „pronom locatifs et temporels”, *beaucoup, autant* –de véritables „pronoms quantitatifs”: *Il lit beaucoup*.

Dans les ouvrages de la linguistique moderne, comme celui de L. Tesnière et de G.Galichet, on assiste à un nouveau point de vue sur le classement des mots français en parties du discours. Ce qui intéresse G.Galichet c’est l’étude des valeurs de langue. Il dit: „Les faits de langage sont essentiellement des faits psychologiques...”, c’est-à-dire, selon lui le problème grammatical est, en fond, un problème psychologique. Cette conception de la grammaire l’amène à fixer son attention sur la manière dont les concepts sont exprimés par les formes grammaticales et sur la communauté conceptuelle des diverses classes de mots. De là la classification des parties du discours formulée par G.Galichet est fondée sur le rapprochement fonctionnel des classes de mots.

Ce rapprochement fonctionnel embrasse non seulement les parties du discours traditionnelles mais également les catégories syntaxiques. Ainsi le pronom, le nom, et la subordonnée complétive sont inclus dans l’espèce nominale en tant que nominaux fonctionnels: *Tu / Pierre / Je vois que tu travailles* (on nomme ce qu’on voit)).

Les problèmes touchant à la classification des parties du discours sont abordés par L.Tesnière dans son oeuvre fondamentale „Les éléments de syntaxe structurale”. Les trois parties du livre – „La Connexion”, „La fonction” et „La translation” présentent la théorie syntaxique de L. Tesnière. Il estime que toute syntaxe doit être basée sur l’étude des connexions multiples et variées entre les termes de la phrase.

De même que G. Galichet, L. Tesnière attribue un rôle fort important au rapprochement fonctionnel des différentes classes de mots. Il s’oppose aussi au classement traditionnel des mots en parties du discours. Il estime que l’essentiel pour la grammaire c’est de comprendre le fonctionnement des faits de langage. Tesnière examine les différentes catégories de mots (parties du discours traditionnelles) sous l’aspect fonctionnel et procède à sa propre répartition du vocabulaire français en classes de mots. Se basant sur la répartition fonctionnelle, il inclut dans la classe du nom le pronom qui du point de vue de la syntaxe se comporte comme un véritable nom. Tesnière élabore une classification fort originale des adjectifs. Le point de vue de Tesnière sur les parties du discours traditionnelles est que les mots doivent être répartis plutôt dans des classes fonctionnelles que morphologiques; ici on entrevoit la tendance d’attribuer une valeur première au fonctionnement des mots dans la chaîne parlée.

Tous les linguistes reconnaissent, d'une manière parfois indirecte, que le classement des mots en parties du discours traditionnelle néglige une chose très importante – le fonctionnement du langage.

On appelle parties du discours ou espèces de mots les classes de mots (ou catégories lexicales) définies sur la base de critères syntaxiques

Syntaxiquement les classes sont définies: 1) par le rôle des mots dans la constitution de la phrase, 2) par la spécificité des flexions (modifications du mot selon sa fonction syntaxique). Le nom et le verbe se distinguent par ce que la flexion nominale supporte les catégories grammaticales du genre et du nombre, tandis que la flexion verbale supporte les catégories grammaticales de la personne et du temps.

C'est d'après le principe syntaxique que sont déterminées les neuf classes de mots: noms, pronoms, verbes, adjectifs, déterminatifs (articles), adverbes, prépositions, conjonctions et interjections. C'est la présence ou l'absence de la flexion qui distingue les espèces de mots invariables (prépositions, conjonctions, interjections).

Sémantiquement à chaque partie du discours est associée une référence au monde extérieur. Ainsi du point de vue sémantique les noms désignent des personnes, des objets ou des endroits; le verbe – des procès et des états, l'adjectif – des qualités, l'adverbe – une qualité, appréciation, détermination attribuée au procès. Les prépositions et les conjonctions indiquent une relation logique entre les parties du discours dans la phrase. Les articles déterminent les noms, les pronoms se substituent aux noms ou se réfèrent aux actants de la communication: *je* – locuteur, *tu* – colocuteur, *il* – objet sur lequel passe l'action. Les interjections, isolées dans le système servent à introduire le sujet parlant dans le discours et elles se définissent par l'absence du rôle syntaxique. On oppose encore les parties du discours majeures (nom, verbe, adjectif et adverbe) qui ont un sens et des parties du discours mineures, (prépositions, conjonctions), qui ne signifient rien par elles-mêmes.

D'autres définitions: on appelle classe de mots dans la linguistique structurale et distributionnelle une catégorie de mots définis par des distributions analogiques dans le cadre de la phrase. Ainsi la classe des déterminants est définie par leur position exclusive devant les noms. Chaque partie du discours remplit au moins une fonction syntaxique dans la phrase, mais elle peut en avoir d'autres. Dans l'hierarchie des fonctions syntaxiques de la partie du discours il y a une qui est primaire, de base, fait remarqué par Kurylowicz J. dans „Dérivation lexicale et dérivation syntaxique”, P., 1936.(c'est le critère fonctionnel)

Les parties du discours sont en réalité des catégories formelles qu'on a essayé de définir d'après le sens, mais en réalité elles ne représentent qu'un ensemble de formes dont la totalité constitue la grammaire_(P.Guiraud, La grammaire, Paris, 1974).

Les parties du discours s'appellent encore des catégories lexicales; et ces classes de signes expriment des idées destinées à se combiner dans le discours avec des ligaments grammaticaux (c'est le critère sémantique). Ce sont des sémantèmes virtuels désignant des substances (être et choses), des qualités, des procès, des

modalités de la qualité et de l'action. Autrement dit, des noms: *Pierre, chaise*, des adjectifs: *rouge, bon*, des verbes: *marcher, lire*, des adverbes: *bien, très*.

Les ligaments (copules, prépositions, conjonctions, actualisateurs, quantificateurs et signes grammaticaux implicites) ont pour fonction de grouper en syntagmes les signes appartenant à des catégories complémentaires dans le rapport de déterminé et déterminant. (Bally Ch., Linguistique générale et linguistique française, Berne, 1950).

Pourtant le principe d'après lequel les mots sont réparties en parties du discours est bien difficile à relever. Or la répartition des mots en parties du discours n'est pas une classification „artificielle” mais une „réelle”, mais qui néanmoins ne peut avoir pour principe de division un critère unique et précis. En pratique, pour discerner telle ou telle partie du discours, on s'appuie toujours sur un ensemble de critères, basés sur le caractère de telle ou telle classe de mots.

Ainsi on s'accrochait souvent pour classifier les mots en classes aux signes distinctifs de ces classes, en les prenant comme leur essence. Toutefois, les parties du discours, étant „un classement naturel”, leurs signes distinctifs ne peuvent constituer ni leur essence, ni le principe de division de leur répartition.

Le critère sémantique, qui paraît à la première vue tout séduisant, a déçu les savants. S'il est vrai que le substantif exprime des objets et des êtres, le verbe – des procès et des états, l'adjectif – des qualités, il est vrai également, qu'en principe l'appartenance du mot à telle ou telle partie du discours ne dépend guère de sa valeur lexicale. Par exemple, dans la classe des substantifs peuvent entrer des mots avec des valeurs lexicales diverses: procès, états, qualités, relations, quantités etc: *marche* – procès, *guerre* – état, *beauté* – qualité, *kilo, mètre, douzaine* – quantités etc. Le sens lexical d'un adjectif peut souvent renvoyer à un être ou à un objet: *Les élections présidentielles* ou à une quantité: *valeur double, triple*.

La valeur lexicale ne présente donc pas un appui sûr qui permettrait de discerner les parties du discours.

On a depuis longtemps remarqué que les mots d'une même classe figurent régulièrement dans les mêmes formes représentant les catégories grammaticales de la partie du discours donnée. Cela a mené certains linguistes à mettre à la base de la division des mots en parties du discours *le critère formel (morphologique)*. Les uns opéraient seulement avec les formes grammaticales. Les autres opéraient plutôt avec les valeurs de ces formes ce qui présentait évidemment un avantage.

Le critère purement formel est d'autant plus trompeur que les mêmes formes possèdent souvent un contenu fort différent. Ainsi les marques du nombre sont les mêmes pour le substantif, l'adjectif et le participe. Mais pour l'adjectif et le participe la catégorie du nombre ne leur appartient pas. C'est la catégorie du nom mais pour l'adjectif et le participe elle marque seulement l'accord avec le nom et le rapport entre le déterminé et le déterminant. Pour le substantif, par contre, cette catégorie marque le nombre réel. La même catégorie grammaticale peut se rencontrer dans quelques classes de mots – le degré de signification des adjectifs et des adverbes : *plus claire / plus clairement*.

Ainsi, le critère morphologique est insuffisant et contradictoire, malgré toute son importance.

On a essayé alors de répartir les mots en parties du discours en se basant sur leur fonction syntaxique, c'est-à-dire dans leur capacité d'assumer le rôle de tel ou tel terme de la proposition. Mais ici de nouveau on se heurte à des difficultés considérables, car le mot n'a pas une seule et unique fonction syntaxique. Par exemple, le nom peut remplir toutes les fonctions syntaxiques possibles : sujet, COD COI, CC., Apposit. – complément du nom, etc., les formes non personnelles du verbe – le participe présent, passé, le gérondif, l'infinitif – de même. D'ici, basé sur le rôle du mot dans la phrase, le critère syntaxique peut mener à l'équivoque.

Il y a quelques dizaines d'années, les linguistes de l'école descriptiviste américaine avaient proposé une nouvelle méthode pour relever les classes des mots – la distribution.

La distribution d'un mot est l'ensemble de toutes les positions possibles qu'il peut occuper dans la phrase par rapport aux mots voisins, c'est-à-dire leurs possibilités combinatoires. En effet ce principe permet de relever un certain nombre de classes dites « classes syntaxiques » qui correspondent dans leurs grandes lignes aux parties du discours « classiques ». De même la distribution des radicaux par rapport aux affixes permet de dégager un certain nombre de classes dites « classes paradigmatiques ou morphologiques, qui d'ailleurs correspondent, de façon générale, aux classes syntaxiques.

La distribution a donc cela d'important, cet avantage de réunir les critères morphologiques et syntaxiques, ce qui présente un moyen plus sûr de reconnaître et de délimiter les parties du discours. Ainsi on pourrait déterminer le substantif comme un mot susceptible de s'accompagner d'un adjectif épithète et bien sûr, précédé d'un article. De cette façon on peut distinguer le nom du pronom qui lui aussi peut être accompagné d'un article : *le mien, l'un, l'autre*, mais qui ne peut pas être accompagné d'un adjectif. L'adjectif pourrait être défini comme une classe de mots qui accompagnent le substantif en qualité d'épithète en se plaçant avant ou après lui. Ce critère pourrait distinguer l'adjectif des autres mots qui accompagnent le nom ou le substantif – les déterminatifs mais qui se placent seulement devant le nom. Mais ce principe ne pourrait pas distinguer l'adjectif et le participe passé qui sont postposés au nom de l'ainsi dit l'adjectif de relation.

Le verbe pourrait être défini comme une classe de mots qui seuls sont capables de régir un complément direct. Cette possibilité combinatoire est caractéristique pour toutes les formes verbales autant personnelles que non-personnelles. Ce qui est important c'est de concevoir que chaque classe de mots ou partie du discours a sa propre propriété de base qui constitue l'essence de la partie du discours donnée.

Ainsi le verbe et l'adjectif sont considérés des propriétés de la substance – dynamique et qualitative. L'adverbe est considéré la propriété des propriétés immédiates de la substance. Le nom de nombre et le pronom demeurent énigmatiques, souvent on les exclut du nombre des parties du discours, car on ne sait pas quelle valeur générale leur attribuer, quoique formellement et sémantiquement ils

soit ramenés aux parties du discours. De là il ressort qu'il y a seulement quatre parties du discours.

Quant aux classes des mots-outils : prépositions, conjonctions, articles, interjections, particules on hésite généralement entre deux solutions. Certains savants les considèrent comme parties du discours du fait que ce soient des mots à part comme les mots significatifs. Pour ces auteurs les parties du discours sont de simples parties du vocabulaire. Les autres savants refusent de mettre dans le même sac les mots-outils et les mots nominatifs, car ils appartiennent à des niveaux différents du système linguistiques et dans la proposition ils exercent des fonctions toutes différentes.

La répartition des mots en parties du discours, une fois découverte, il faut voir à quoi elles servent, car la langue n'est pas un simple classeur, mais un instrument destiné à fonctionner.

Premièrement le rangement des mots en parties du discours organise l'information qui vient du monde extérieur, deuxièmement cette répartition prépare les mots à assumer dans la phrase telle ou telle fonction concrète. Pour être à même de remplir la fonction indiquée au sein du système linguistique général les parties du discours doivent elles aussi former un sous-système. Or un système diffère d'un simple classement. Quant au système ou au sous-système il est constitué d'un ensemble d'éléments destinés à un fonctionnement et liés entre eux d'une façon organique. A l'intérieur d'un tel ensemble chaque membre a un rôle spécial à remplir et de là dépend des autres membres de l'ensemble. C'est une certaine structure hiérarchisée aux constituants inégaux, même disparates; ce qui est indispensable pour que le système puisse fonctionner. Les classes des mots ou les parties du discours présentent tous les traits d'un organisme pareil c'est-à-dire d'un système.

La place de chaque classe à l'intérieur du système est déterminée par sa valeur générale. Pourtant la valeur générale des parties du discours ne se réduit pas aux valeurs individuelles des mots constituant la classe donnée.

Le système des parties du discours comprendra une ou plusieurs classes de mots ayant chacune des propriétés isolées de ses entités. Le système ainsi conçu devra se composer de deux classes au moins, nettement opposées l'une à l'autre. Les entités autonomes se présentent dans le système surtout sous la forme d'un substantif. Le verbe, comme on l'a déjà vu, est sa propriété dynamique, l'adjectif – sa propriété qualitative, l'adverbe est la propriété de la propriété.

L'étude des rapports entre les quatre classes examinées démontre déjà que le système des parties du discours possède une structure hiérarchique à plusieurs niveaux. Nous en avons trouvé trois:

- 1) celui des entités autonomes;
- 2) celui de leurs propriétés;
- 3) celui des propriétés des propriétés.

Les étapes ultérieures de la dislocation des concepts n'amène pas à la formation d'une nouvelle classe de mots, c'est toujours l'adverbe qu'on emploie et alors on a toujours la propriété de la propriété: *Cet animal court étonnamment vite.* Ici on a la propriété de la propriété, de la propriété de la substance.

Comme tout autre système ou sous-système linguistique, le système des parties du discours repose sur l'opposition binaire de deux valeurs : positive et négative. Mais V. Brøndal a bien remarqué qu'un système ne se limite pas toujours à une simple opposition, dualité, polarité. Dans le système une entité peut avoir une propriété, mais il peut comporter un élément neutre qui s'oppose et au positif et au négatif, ainsi que des termes complexes, ambigus, qui se caractérisent par le fait d'être à la fois positif et négatif. Comme terme neutre c'est l'adverbe qui n'est ni entité autonome, ni sa propriété immédiate. Les termes complexes sont représentés par les pronoms et les noms de nombre, car ces deux classes de mots sont tantôt des entités autonomes, tantôt des propriétés : *Deux livres* – *deux* ici est une propriété, mais : *Deux et deux font quatre* – *deux* est une entité autonome, ou : *Chaque homme / chacun*. Ainsi ces deux classes de mots figurent sur deux niveaux du système, sur celui des entités autonomes et celui de leurs propriétés. Ainsi dans le système des parties du discours il y a trois espèces d'entités autonomes : le pronom, le substantif, le numéral, quatre espèces de leurs propriétés immédiates : le pronom, le verbe, l'adjectif, le numéral et une propriété des propriétés – l'adverbe.

Entités autonomes	Pronom	Substantif	Numéral
Propriétés	Pronom	Verbe , Adjectif	Numéral
Propriétés des propriétés	–	Adverbe	–

Si le système des parties du discours prépare l'analyse / synthèse pour les opérations logiques verbalisées pour le discours, la proposition, il doit comprendre un assortiment plus ou moins complet des termes élémentaires qui sont indispensables à cette opération et qui sont les propriétés.

Comme on voit le système des parties du discours reflète ainsi, sous une forme générale, les fonctions des éléments du système et les rapports qui existent entre eux.

D'un côté il y a une ressemblance entre les valeurs lexicales individuelles des mots et les valeurs générales des parties du discours, d'un autre côté il y a la différence qui les sépare, cela explique le fait que les mots ayant la même valeur lexicale, qui expriment le même phénomène, figurent souvent dans des classes différentes: *blanche* – *blancheur* – *blanchoyer*.

La transposition des mots d'une partie du discours dans une autre n'est pas toujours facile à faire. A. Sechehaye essaie d'établir certaines règles de cette transposition (Essai sur la structure logique de la phrase, P., 1926). Pendant le passage de n'importe quel mot dans la classe du substantif (à l'aide de l'article), la valeur primitive lexicale du mot peut ne pas changer : *bleu* – *le bleu*, *bien* – *le bien*, ou elle peut changer en y ajoutant l'idée d'un objet ou d'une personne : *blanc* – *le blanc* (*d'œuf*), *sourd* – *un sourd* etc.

La transposition dans la classe du verbe est beaucoup plus rare : *meuble* – *meubler*, *double* – *redoubler* etc.

La transposition dans la classe de l'adjectif est plus fréquente : *cheval – chevaline, pôle – polaire*. Ici apparaît encore l'idée de relation et les adjectifs qui se forment ainsi s'appellent de relation.

A partir de ce principe, à l'intérieur du système des parties du discours, les classes des mots-outils ne peuvent donc pas figurer à titre d'égalité avec les classes des mots nominatifs. Ces classes font partie des sous-systèmes formés par les catégories grammaticales de ces classes et ne sont pas parties du discours.

En ce qui concerne les interjections et les onomatopées, on les exclut aussi du nombre des parties du discours, car elles n'expriment pas de concepts. Elles représentent des vocables tous particuliers qui jouissent dans le système linguistique et dans le discours du maximum de liberté et d'indépendance et ne font partie d'aucun sous-système : ni celui des parties du discours ni celui des catégories grammaticales où entrent les mots-outils. ces mots s'emploient d'ordinaire en qualité de mots – phrases. Ils sont comme des membres et pas des termes d'un énoncé, ils se rapprochent par cela des particules.

Les particules proprement dites sont des mots-outils d'espèce particulière qui dans une certaine mesure se rapprochent des interjections, car leur rôle est de marquer toutes sortes de nuances émotives, expressives, modales et volitives. Elles diffèrent des autres mots-outils par le fait que ces derniers ont une valeur logique.

Reste à essayer de définir le statut de la conjonction, mot-outil à valeur grammaticale qui présente des particularités. La conjonction n'entre dans aucun sous-système des catégories grammaticales propres à telle ou telle partie du discours, mieux dire, elle constitue une catégorie grammaticale mais qui diffère de toutes celles qu'on connaît, car la conjonction marque des rapports entre des phrases entières, elle remplit cette fonction pas par rapport au mot mais à un niveau plus supérieur: la phrase, la superphrase.

Les problèmes qui tiennent des parties du discours viennent surtout de la non-autonomie du mot.

Les parties du discours sont des signes à double face : d'un côté elles dénomment tout ce qu'il a dans la réalité et c'est leur côté *onomasiologique* et entrent en même temps en liaison sémantiques et syntaxiques avec d'autres signes de la langue, fait qui constitue leur côté purement linguistique. C'est justement le triple aspect des parties du discours : l'aspect onomasiologique et sémantico-syntaxique qui empêche de trouver un critère unique qui puisse servir de base pour une classification homogène des mots.

Ainsi on a essayé de mettre à la base de la classification des mots le principe logique, valable pour toutes les langues. Un inventaire potentiel des parties du discours peut être basé sur quatre catégories logiques fondamentales selon V. Brøndal :

1. la substance ou l'objet – le substantif ;
2. la relation – la préposition et la conjonction;
3. la qualité – l'adjectif et l'adverbe;
4. la quantité – le pronom, le nom de nombre.

Partant du principe sémantique, on évidecie les parties du discours essentielles : *substantif, verbe, adjectif, adverbe* à la base desquelles se trouvent les catégories sémantiques suivantes : *objet, procès, qualité* (Ch. Bally, G. Galichet).

Les adeptes du critère morphologique sont L. Tesnière et Ch. Bally. L. Tesnière partage les mots en deux classes : « les mots pleins » et « les mots vides ». Ch. Bally distingue « les mots appartenant à une catégorie lexicale » et « les ligaments » qui ne servent qu'à marquer les rapports entre les mots appartenant à une classe lexicale. Ce critère se base sur le changement et le non changement des formes des mots.

Le principe fonctionnel s'allie à celui distributif : le nom *part*, du fait qu'il se combine avec l'article : *une part*, il est nom et s'il se combine avec le pronom et une flexion verbale : *nous part-ons*, il est verbe (A. Sauvageot).

Dans l'idéal des choses, on pourrait dire que pour mieux classer les mots en parties du discours, il faudrait employer simultanément quelques critères : sémantique, formel, fonctionnel.

A partir du critère qui est mis à la base du classement des mots en parties du discours, leur nombre varie. Par exemple, les linguistes russes dégagent dix parties du discours (L.I.Ilia) ou douze (A.K. Vassiliéva, S.a. Référovskaja), les français en trouvent neuf (M.Grevisse) ou même huit (R.-L. Wagner et J. Pinchon).

III. 1. A retenir :

Le mot appartient à la fois à trois niveaux de la langue : 1) le lexique; 2) la morphologie; 3) la syntaxe.

Le mot français se caractérise par sa non-autonomie sémantique et syntaxique.

Les unités communicatives (les parties du discours) se caractérisent à la fois par deux aspects : onomasiologique et linguistique (sémasiologique).

Il faut différencier deux notions linguistiques : celle de mot et celle de partie du discours.

Les parties du discours ne correspondent pas toujours avec les mots qui s'écrivent inséparablement, ce sont des unités plus complexes, écrites séparément.

A ce propos B. Pottier dit que les parties du discours se forment au niveau des « unités de comportement » (aussi bien dans le discours que dans la langue) : *pommes de terre, mettre fin, à la hâte* etc., c'est ici qu'apparaît la non coïncidence formelle entre le mot et la partie du discours.

A la base des parties du discours essentielles se trouve l'aspect onomasiologique, tandis qu'à la base des parties du discours subsidiaires (privées de fonction dénomminative) se trouve l'aspect linguistique.

L'aspect onomasiologique prédomine dans l'interjection qui sert à exprimer différents états d'âme et de les dénommer : *hélas!* – le regret; *fi!* – le dégoût. Leur aspect linguistique se concrétise dans la parole.

Le pronom et les numéraux sont considérés des classes de mots intermédiaires entre les essentielles et les subsidiaires (dans ces classes l'aspect linguistique prévaut sur celui dénomminatif).

Les parties du discours essentielles ont une valeur catégorielle de base :

- de substance : *une pomme, une table, une femme de lettres.*
- un processus : *lire, chanter, prendre part...*
- une qualité d'un objet : *une robe rouge* ou d'un processus : *parler vite, manger à contre-cœur.*

Les parties du discours subsidiaires, au niveau syntaxique, expriment des valeurs grammaticales, par exemple, l'article et les déterminatifs mettent en évidence le genre, le nombre, la détermination / l'indétermination du substantif. Le pronom personnel indique la personne, le nombre des verbes etc.

Il ne faut pas inclure dans les parties du discours des mots du type : *oui, non, voilà, voici.* Ces mots se trouvent à la périphérie extrême des parties du discours, en cumulant des indices de celles-ci et des indices de proposition – unités communicatives de la langue.

Les parties du discours subsidiaires assurent la réalisation communicative des parties du discours essentielles.

Parties du discours

Essentielles

nom
verbe
adjectif
adverbe

pronoms
numéraux
mots- phrases

Subsidiaires

pronom personnels
déterminatifs
particules, prépositions.
conjonctions

Les indices formels et sémantiques d'une partie du discours se manifestent de la sorte pour permettre de différencier le noyau ou le centre et la périphérie à l'intérieur de chaque unité lexico-grammaticale. Dans les noms, ceux qui indiquent la substance, c'est-à-dire les concrets, se trouvent au centre, les abstraits, qui indiquent une qualité ou un procès, se placent à la périphérie.

Il n'y a pas de frontière stricte entre les parties du discours; les mots peuvent facilement passer d'une classe à une autre : *pourquoi / les pourquoi* etc. Cela amène à un phénomène spécifique qui est la transposition.

Devoirs :

Interrogation orale :

1. Qu'est-ce que c'est qu'une partie du discours? Évaluez les différentes opinions des linguistes.
2. Quels sont les types de parties du discours que vous connaissez?
3. Évaluez les traits pertinents des parties du discours essentielles et des parties du discours subsidiaires.
4. Qu'est-ce que c'est qu'une entité autonome?

5. En quoi consiste l'essence de la théorie des propriétés concernant les parties du discours? Combien de parties du discours distingue-t-on à partir de cette théorie?
6. Quelles sont les différentes opinions des linguistes concernant le nombre des parties du discours? Quels sont les critères mis en base d'analyse?

IV. LE NOM (LE SUBSTANTIF)

PLAN :

1. Les possibilités combinatoires (la distribution) du nom.
2. Les fonctions syntaxiques du nom :
 - a) les fonctions primaires du nom;
 - b) les fonctions secondaires du nom.
3. Le nom et ses catégories grammaticales :
 - a) la catégorie du nombre;
 - b) la catégorie du genre;
 - c) la catégorie de la détermination/l'indétermination.

Sources à consulter

1. V.G. Gak. Teoreticescaia gramatica franțuzcogo iazîca, I vol. Morfologia, II vol.,– Sintaxis, Moscva, 1983
2. A.N. Stepanova. Cours d'initiation à la grammaire théorique, Minsk, 1986.
3. E.A. Référovskiaia, A.K. Vassilieva, Essai de grammaire française. Cours théorique. (I-II vol.) Morphologie et syntaxe. Leningrad, 1973.
4. T.A. Abrosimova. Théorie de grammaire française. Recueil de textes. Leningrad, 1972.

Le substantif est une classe de mots marquant les entités autonomes qui sont à l'origine de l'analyse / syntèse des concepts.

Le substantif représente la matière; il représente comme substance (quelque chose ayant une existence propre) des qualités, des états, des actions etc. qui dans la nature sont inhérents à une chose ou à une personne.

Le substantif a une série de catégories grammaticales qui assurent son fonctionnement normal au sein de la proposition et qui le distinguent des autres

parties du discours. Cependant certaines de ces catégories lui sont communes avec d'autres classes de mots et seulement l'ensemble qu'elles forment est bien distinctif.

Les catégories grammaticales du substantif sont celles du genre, du nombre et de la détermination. Quant à ses possibilités combinatoires, on remarquera sa susceptibilité de se combiner avec un adjectif. Dans la proposition le substantif peut remplir la fonction de n'importe quel terme, sauf celle de prédicat verbal simple et composé, fonction réservée au verbe. Il peut seul constituer une phrase dont il est sujet et prédicat: *L'hiver / c'est l'hiver; bruit confus / le bruit est confus*. Cependant ses fonctions de base sont celles de sujet et de complément d'objet qui sont ses fonctions primaires, ce sont celles auxquelles il doit son existence comme partie du discours.

Employé comme complément de circonstance, le substantif se rapproche de l'adverbe. Il se transforme au fait en adverbe. Il cesse de représenter une entité autonome pour représenter une propriété de la propriété (caractéristique ou détail d'un procès), à condition qu'il assume cette fonction de façon régulière constante. Il se débarrasse alors des catégories grammaticales propres au substantif. Il perd ses possibilités combinatoires et acquiert celles de l'adverbe : *à cheval, à pied, sur-le-champ, par terre, en cachette* etc.

Les catégories grammaticales du substantif sont toutes exprimées au moyen de l'article.

IV. 1. Nombre du substantif

La catégorie du nombre reflète une des formes d'existence essentielles des entités autonomes. Comme les entités autonomes expriment la matière, celle-ci existe toujours dans une quantité quelconque. La catégorie du nombre du substantif est présentée en français par une opposition binaire: le singulier / pluriel. Le singulier est plus concret car il indique que la chose ou l'individu existe dans un seul exemplaire. Le pluriel, par contre, est abstrait et vague, il indique que l'individu et la chose n'est pas unique (seule) dans la situation donnée.

En français la catégorie du nombre s'exprime par les formes de l'article. Il y a aussi la flexion : *s* mais elle ne se prononce plus que dans les cas de liaison (qui disparaît de plus en plus). Il y a des changements dans les terminaisons et même dans les radicaux du substantif mais ce ne sont que de rares exceptions : *cheval/ chevaux, oeil –yeux* etc. Ceci ne sont que des survivances de l'expression synthétique du nombre qui était caractéristique pour l'ancien français et le latin.

La catégorie du nombre se rapproche de celle de nombrabilité et non nombrabilité. Les noms nombrables prennent la forme du pluriel : *une pomme / des pommes*. Les noms collectifs renferment dans leur sémantique l'idée de pluralité : *peuple*. Mais si le collectif n'enferme pas tous les individus de ce type alors il peut être mis au pluriel; au contraire s'il renferme tous les individus possibles – alors il n'a pas de pluriel : *humanité, clergé* etc. Ici la collectivité réunit l'idée de pluralité avec celle de singularité qui s'exprime dans la forme du singulier.

Il y a aussi le contraire où ces deux idées sont réunies dans la forme du pluriel : *les assises, les ciseaux, les entrailles...* . S'il y a la forme du singulier alors elle est le porteur d'une autre valeur, un autre sens : *une assise, un ciseau...* .

Le nom individuel peut aussi marquer une collectivité; dans ce cas il est accompagné d'un article défini avec une valeur généralisante : *La prune est bien mûrè cette année = les prunes.*

Les noms non-nombrables ne sont pas susceptibles de la catégorie du nombre. Ce sont les noms désignant une substance homogène, amorphe : *lait, viande, sel ...* . Ce sont de même les noms abstraits : *beauté, simplicité...*, et les noms qui expriment un amas informe de choses différentes : *argenterie, poile ...* ; les noms représentant les phénomènes physiques et chimiques : *feu, lumière, vent ...* . Etant employés au pluriel ils perdent leur valeur habituelle. Les modifications de sens dans tous ces cas sont dues à la contradiction qu'il y a entre le sens du nom et la valeur du pluriel : *Le porc est bon aujourd'hui* (la viande). *Les porcs mangent beaucoup* (l'animal).

IV. 2. Genre du substantif

Dans la majorité des langues indoeuropéennes l'expression du genre grammatical coïncide presque toujours avec le sexe biologique quoique de nos jours ils n'aient rien de commun logiquement l'un avec l'autre.

Dans les langues indo-européennes modernes le genre représente une catégorie qui sert à classer les substantifs, de façon purement arbitraire : *chaise (f), scaun (ambig.), une sentinelle (homme)*, c'est donc une catégorie purement syntaxique, marquée par l'article.

L'expression du sexe biologique, par contre, c'est un fait de nature qui ne concerne que les êtres. Il peut être marqué : a) par des radicaux différents : *homme – femme, garçon – fille, coq – poule* etc., c'est une modification purement lexicale. Le sexe biologique peut être marqué par des suffixes différents : *vendeur – vendeuse, âne – ânesse*. C'est un procédé lexico – grammatical, appelé dérivation propre. Dans tous ces cas le genre grammatical coïncide avec le sexe biologique. Quant aux noms de choses, ils ne se caractérisent que par le genre grammatical. La catégorie du genre, comme celle due nombre, s'exprime aussi par une opposition binaire : *masculin / féminin*. Cette opposition elle l'a empruntée au sexe biologique. Dans les langues indo – européennes anciennes ou dans les langues modernes à structure archaïque on observe une troisième forme de genre : le neutre comme, par exemple, le roumain : *un scaun – două scaune; un pod – două poduri*.

Il ne reste que les noms d'être qui sont polyvalents, ambigus, où le genre grammatical coïncide avec le sexe biologique et même pas toujours : (*sentinelle (f), recrue (f), laidron (m), souillon (m), manequin(m)*), ici les féminins sont des occupations masculines, les masculins, par contre, se rapportent à des femmes.

Le genre grammatical, malgré son caractère binaire, veut, par contre, que tout substantif appartienne à une seule catégorie sans s'opposer à un autre substantif déterminé, ce qu'il n'y avait pas toujours et ce qui a amené à des confusions de

genre : *délice (m), amour (m), au pluriel : les délices(f), les amours(f)*, un radio (un sens) / *une radio* (un autre sens).

IV. 3. Détermination du substantif

Comme la catégorie du nombre, celle de détermination est un des moyens principaux d'actualisation des concepts virtuels, dont les substantifs sont les porteurs : actualiser un concept, c'est le rattacher à une situation concrète, autrement dit, l'employer dans un acte concret de la communication, de cette façon en précisant son extension. Car, selon l'expression de G.Guillaume, un concept virtuel n'est qu'une simple puissance de nommer les choses dans toute leur extension, il est indéterminé en ce qui concerne le nombre d'individus auxquels on l'applique ; mais il est parfaitement défini à son contenu. Les concepts virtuels ne se trouvent que dans les dictionnaires; mais s'ils ne sont pas introduits dans le discours, il ne s'agit que d'une signification pure et simple de ces concepts, ce n'est qu'une idée très vague, générale de la chose donnée : *manuel, cahier*. Les changements qui surviennent au cours de l'actualisation des concepts tiennent de l'extension de leur contenu.

Par exemple : *chapeau / le chapeau de mon père*
concept dans toute / concept réalisé dans le discours
son extension / (mot en effet, selon G.Guillaume)
(mot potentiel)

La plus petite extension sera caractéristique pour les noms propres qui ont l'extension zéro, ils sont les plus concrets, les plus individuels, qui ne s'appliquent qu'à un seul individu bien déterminé ou à plusieurs individus mais qui n'ont rien de commun les uns avec les autres et qui ne peuvent pas former une espèce : *Alpes, Balzac, Marie...* Ces noms par eux-mêmes ne veulent rien dire, ils sont arbitraires.

Quand il s'agit d'une classe d'individus semblables alors l'extension du substantif devient plus grande.

Dans le cas des noms communs, leur extension dépend de leur emploi dans le discours. On peut les rapporter du général au particulier, en les concrétisant et individualisant : *chapeau / un chapeau*. Dans le deuxième cas, c'est un objet qui a des traits communs avec les autres objets de la même espèce (un chapeau comme tous les autres).

La catégorie de la détermination est en général exprimée par l'article, c'est-à-dire elle se réalise à l'aide de l'article, mais elle peut se réaliser aussi à l'aide des déterminatifs. Les démonstratifs, les possessifs, les indéfinis etc. actualisent le nom en y ajoutant un sens quantitatif et locatif : *ce livre* (locatif), *plusieurs livres, tous les élèves* (quantitatif). Dans ce cas l'extension du concept est restreinte. Par contre, il y a des déterminatifs qui marquent des collections fermées, et peuvent évoquer l'idée d'une classe entière, ils soulignent en ce cas les propriétés communes aux individus portant un même nom : *Toute femme, toute mère* (toutes les femmes, toutes les mères). L'extension dans ce cas est la plus grande possible. Mais il y a des cas où le concept a une extension double : *Toute mère est indulgente* : a) chaque mère...

b) toutes les mères...

Donc, les déterminatifs représentent un moyen lexical d'actualiser un concept. En principe l'actualisation du nom s'effectue au moyen des formes grammaticales : la catégorie du nombre et de la détermination s'effectuent à l'aide de l'article. L'article marque les deux catégories d'une manière générale et non conceptuelle, tandis que les déterminatifs les marquent d'une façon détaillée, concrète, du fait qu'ils soient chargés de toutes sortes de valeurs supplémentaires.

IV. 4. A retenir :

Parmi les catégories grammaticales du nom on cite : le genre, le nombre et la détermination. Il y a des linguistes qui considèrent que se sont le genre et le nombre qui sont des catégories morphologiques du nom ; la détermination est une catégorie syntaxique, l'article n'étant pas un morphème.

La catégorie du genre n'est significative que pour les substantifs animés où elle reflète la différence de sexe.

La catégorie du genre n'est qu'une forme pure, arbitraire, qu'on appelle encore genre grammatical qui s'oppose au genre naturel. Dans les noms animés la catégorie du genre est une catégorie sémantique : *un homme – une femme, un radio – une radio, un poste – une poste* etc.

La catégorie du nombre rend l'idée de singularité et de pluralité mais aussi celle de quantité. Cette catégorie se base sur la différence réelle qui existe entre les objets qui peuvent être comptés et ceux qui ne le peuvent pas. Elle est considérée une catégorie sémantique (V.G.Gak).

Dans la majorité des cas le nombre est marqué d'une manière analytique, syntaxique.

Les flexions **x**, **s** du pluriel ne sont que des marques de pluriel pour le code écrit.

Le catégorie de la détermination du nom vise à établir un lien entre le nom et son référent. Il y a diverses opinions en ce qui concerne le contenu de cette catégorie : les uns la présentent comme l'opposition : *défini / indéfini*; les autres comme : *général / individuel*.

Le nom est une classe de mots qui peut remplir toutes les fonctions syntaxiques, sauf celle de prédicat qui est réservée au verbe. De là le substantif a des fonctions primaires : *sujet, COD COI* ... et des fonctions secondaires : *complément du nom, circonstanciel*....

Les trois catégories grammaticales du substantif : *le genre, le nombre et la détermination* trouvent leur expression en procédés synthétiques, analytiques et syntaxiques.

La catégorie du genre a un caractère double : a) elle est sémantique pour les noms animés et b) formelle (assémantique) pour les noms inanimés.

Le nombre comme catégorie grammaticale du nom sert à opposer deux classes de noms : ceux qui peuvent être comptés et ceux qui ne s'y prêtent pas.

La catégorie de la détermination du nom est constituée de plusieurs oppositions : *le général / l'individuel ; le défini / l'indéfini; le connu / le nouveau* etc.

Cette catégorie est exprimée par : *l'article défini / l'article indéfini; la présence / l'absence de l'article.*

Le noyau de la classe des noms est occupé par les noms qui expriment des êtres et des choses; les noms d'action, de qualité : *beauté*, de notions abstraites : *amour*, peuvent être rangés à la périphérie de la classe des noms. Les noms du noyau possèdent toutes les trois catégories du nom, et s'emploient dans les fonctions primaires (sujet et COD), ceux de la périphérie ne possèdent pas toutes les catégories du nom, au moins sens changer de sens, et s'emploient dans les fonctions secondaires (CC).

Entre toutes les parties du discours il y a un rapport sémantico – fonctionnel; par cela s'explique le fait que tout mot en lui préposant un article peut devenir substantif : un adjectif : *le bleu*, un verbe – *le sourire*; un adverbe – *le dessus* etc. Ce phénomène a pris le nom de : substantivation ; la désubstantivation est un phénomène contraire : le nom perd tous les traits substantivaux et commence à remplir les fonctions d'autres parties du discours : *Un remède miracle* (adj.), *une robe cerise* (adj.), *avec courage, sans peur* (adv.), *prendre part* (élément d'une locution verbale).

Devoirs :

Interrogation orale :

1. Identifiez les traits essentiels du nom comme partie du discours.
2. Quelles sont les catégories grammaticales propres au nom?
3. La catégorie du genre, dans l'opposition de quelles valeurs du monde réel est-ce qu'elle se manifeste? Pour quels noms cette valeur est-elle relevante?
4. La catégorie du nombre, dans l'opposition de quelles valeurs du monde réel est-ce qu'elle se manifeste? Pour quels noms cette valeur est-elle relevante?
5. La catégorie de la détermination, à quel niveau de l'analyse grammaticale se relève-t-elle? Est-ce une catégorie propre au nom?
6. Quelles sont les fonctions primaires et secondaires du nom? Sur quel principe se base l'analyse?
7. Faites valoir l'essence du phénomène de la transposition dans la classe du nom. Quels sont les types de transposition que vous connaissez? En quoi consiste l'essence de la théorie de transposition (translation) de Ch. Bally?

V. L'ARTICLE

PLAN :

1. Origine de l'article.
2. Opinions de différents linguistes sur l'article.
3. a) différentes définitions de l'article;
b) la définition de l'article de G.Guillaume.
4. Les classes d'articles.
5. L'article défini – individualisateur.
6. L'article indéfini – classificateur.
7. Les emplois de l'article dans le discours. Différentes valeurs pragmatiques de l'article
8. L'article – grammaticalisateur et actualisateur du nom.
9. Le rôle de l'article dans la division actuelle de la phrase.
10. La théorie de l'individualisation et la théorie quantitative attribuées à l'article.

Sources à consulter :

1. V.G. Gak. Teoreticescaia gramatica franțuzcogo iazîca, I vol. Morfologia, II vol.,– Sintaxis, Moscva, 1983
2. A.N. Stepanova. Cours d'initiation à la grammaire théorique, Minsk, 1986.
3. E.A. Référovskiaia, A.K. Vassilieva, Essai de grammaire française. Cours théorique. (I-II vol.) Morphologie et syntaxe. Leningrad, 1973.
4. T.A. Abrosimova. Théorie de grammaire française. Recueil de textes. Leningrad, 1972.

La notion d'article a donné lieu à des études intéressantes. La plus importante est celle de G.Guillaume dans l'ouvrage « Le problème de l'article et sa solution dans la langue française ». C'est un travail de psychologie linguistique. Dans son analyse G.Guillaume emploie la méthode de la grammaire comparée. Il s'est proposé de découvrir pourquoi l'article s'est introduit dans les langues qui ne le comportaient pas et quels sont les besoins de la pensée dans son apparition et extension. Guillaume relève les articles suivants (sans leur donner un nom particulier) : *le, la, les, un, une des, du, de la*, auxquels il ajoute l'article *zéro* (l'absence de l'article). Voilà la définition qu'il donne à l'article. Il dit : *l'article emploie le nom;_ il le fait passer de la valeur virtuelle qu'il prend dans le pensée à celle actuelle qu'il prend dans le discours.*

Dans « La pensée et la langue » (1922) F.Brunot souligne que le rôle principal de l'article est de déterminer les noms ou de les laisser dans l'indétermination (dans le cas de : *un, des*). Il appelle les articles : *définis, indéfinis, partitifs* et souligne que l'article sert à faire des noms de tout son, de tout bruit : *Un psst! Les quand, les oui...* ; on fait de même des noms de tout à l'aide de l'article (de tout élément de la

langue). Ch. Bally affirme que l'article sert encore à autre chose qu'à déterminer le nom : il actualise le nom. C'est ce qu'en d'autres mots a dit G. Guillaume. Ch. Bally constate qu'à côté des articles dans cette classe doivent être renfermés les autres déterminatifs : *mon, ce, aucun...* qui peuvent être considérés aussi des articles. Cela a été remarqué aussi par F. Brunot. c'est presque la même explication chez Damourette et Pichon. Influencés par Beauzée, ces auteurs considèrent que l'article donne de l'assiette au nom dans la phrase où il peut jouer le rôle que la pensée lui assigne. Il distinguent trois types d'assiettes selon la manière de la présentation de la substance :

- a) **notoire** – si la substance est classée comme connue dans l'esprit;
- b) **présentatoire** – si elle est classée actuellement;
- c) **transitoire** – si elle reste inconnue jusqu'alors.

A l'assiette notoire sont réservés les articles : *le, la, les* et ses formes composées (contractées) ainsi qu'aux possessifs : *mon, ton...* L'assiette présentatoire est conférée aux formes présentatoires de démonstratif : *ce, cet, cette, ces*. A l'assiette transitoire sont conférées les formes de l'article transitoire : *un, une, du, de la, des* (indéfini et partitif).

F. Brunot, Ch. Bally, Damourette et Pichon se sont placés surtout sur un point de vue psychologique. A. Meillet se basant sur un point de vue linguistique rapproche les déterminatifs possessifs et démonstratifs et les autres de l'article, auquel ils deviennent des substituts, en trouvant qu'ils ne sont que des accessoires du groupe nominal.

Pour A. Meillet le français d'aujourd'hui est la combinaison des groupes nominaux et verbaux ; les premiers sont annoncés par l'article ou ses équivalents, les deuxièmes, souvent mais pas toujours, étant annoncés par des pronoms.

A. Dauzat souligne que l'article présente le nom comme le pronom présente le verbe, par cela il se rapproche de l'opinion de A. Meillet.

G. Galichet, en se référant au problème de l'article, mentionne entre autres : « Dans la langue française d'aujourd'hui, le nom n'exprime pas toujours nettement le genre et le nombre. Il faut recourir à une particule spéciale pour les exprimer. A cet égard, l'article joue la rôle d'une désinence d'avant ». Il appelle les formes *je, tu, il, elle...* **des articles verbaux**, il veut dire par ça que le rôle de ces mots pour le verbe serait le même que celui de l'article pour le nom.

L'article est un fait secondaire du développement des langues. L'article n'existait pas originairement. L'indo-européen ne le possédait pas. Il apparaît dans le grec homérique sous l'aspect d'un démonstratif. Dans les langues romanes l'article a à sa base le démonstratif latin *ille, illa* qui, avec le temps étant repoussé hors du camp de la démonstration proprement dite, petit à petit dégrade en article.

L'article comprend en soi l'opposition de deux catégories grammaticales : *détermination / indétermination*, dont la dernière comprend à son tour une opposition binaire : *nombrabilité / non-nombrabilité*. A cette répartition de valeurs correspondent les trois formes d'articles : *défini, indéfini, partitif*.

Comme on l'a déjà dit une des plus répandues théories de l'article au début du XX-e siècle c'est la théorie « d'individualisation » de G. Guillaume, complétée et développée dans la linguistique moderne par d'autres linguistes.

Conformément à cette théorie l'objet peut être présenté dans l'ensemble de ses traits particuliers qui ne sont propres qu'à lui et qui le distinguent des autres objets faisant partie de la même classe. Dans ce cas l'objet apparaît comme unique dans son genre, donc individualisé; le nom qui l'évoque dans ce cas est accompagné de *l'article défini individualisateur*.

Mais dans d'autres cas, l'objet peut être considéré comme appartenant à toute une multitude d'objets qui possèdent les mêmes qualités et constituent une classe dont tous les représentants portent le même nom. Dans ce cas le nom qui évoque l'objet est accompagné de *l'article indéfini classificateur*.

Mais cette définition donnée aux deux articles n'est pas suffisante pour donner la clé à tous les emplois de l'article dans le discours.

Les catégories du genre et du nombre peuvent être exprimées et par les déterminatifs de toute nature, mais l'article, mieux que les autres déterminants, isole ces catégories et les présente en quelque sorte à l'état pur, car il est le « grammaticalisant » du nom. Parmi les définitions les plus répandues de l'article on pourrait citer la suivante : « L'article est un mot que l'on emploie devant un nom pour marquer que ce nom est pris dans un sens complètement ou incomplètement déterminé » (M.Grevisse « Le Bon usage »).

H.Ivon (« La notion d'article chez nos grammairiens ». Français Moderne. 1955, Nr. 3, 4, 1956 Nr.1) essaie de tracer les grandes lignes de l'évolution de la pensée linguistique à l'aide de l'article et de sa valeur au cours de l'histoire de la langue française. D'une façon minutieuse, H. Ivon examine toutes les définitions de l'article français donnée par les grammairiens à partir du quinzième siècle jusqu'au 20 s. Mais lui-même il adhère à la théorie de G.Guillaume concernant l'article et considère que l'article c'est un moyen qui sert à actualiser le nom dans le discours. Cette définition est partagée par la majorité des linguistes, car elle touche, d'une manière plus générale, le problème de l'actualisation et du rapport : *langue / parole*.

Par son ouvrage « Le problème de l'article et sa solution dans la langue française » (1919) G.Guillaume devient le fondateur de la psychomécanique et de la psycho-systématique en tant que méthodes de linguistique. Cela lui a permis de voir la différence entre *le nom en puissance* et *le nom en effet*; de cette manière une notion virtuelle devient actualisée dans le discours. Selon la théorie de G.Guillaume, l'étendu du concept rendu par un nom est en étroit rapport avec le choix de l'article : *le malheur / du malheur / un malheur*. Dans tous les travaux concernant l'article on a tangence à *la théorie de détermination / indétermination; la théorie du démembrement communicatif, la théorie de l'individualisation, la théorie quantitative et la théorie référentielle*.

Par l'intermédiaire de la détermination / indétermination l'article est lié à la théorie du démembrement communicatif de la phrase. On sait que toute expression de la pensée est une communication. Le sujet parlant veut communiquer quelque chose au destinataire. Le plus souvent cette idée est composée de deux parties : celui

qui parle s'appuie sur un fait connu pour arriver à quelque chose de nouveau (d'inconnu) qui est le but de la communication ou le nœud de la communication, qui d'habitude se trouve à la fin de la phrase (pour la proposition simple) :

L'enfant // pleure
connu // inconnu
donné // nouveau

Ainsi pour beaucoup de linguistes l'article devient le moyen formel de distinguer le fait donné et le fait nouveau :

<i>Une femme // entre</i>	<i>La femme // entre</i>
Inconnu // connu	connu // inconnu
Nouveau // donné	donné // nouveau

Ainsi le nœud de la communication, l'inconnu est marqué par l'article indéfini et le connu par l'article défini.

Mais il y a des cas qui contredisent cette théorie : *Où est-il? Il est // dans la cour* (l'article défini se trouve ici dans le rhème, dans le nouveau); *Une école sans enfants // C'est un peu la ruche sans abeilles* (l'article indéfini se trouve dans le thème (le connu) et l'article défini – dans le rhème (l'inconnu).

V. 1. L'article défini

L'article défini a plusieurs valeurs : individualisante, quantitative, qualitative, généralisante etc.

La valeur individualisante de l'article défini indique que l'objet est présenté dans l'ensemble de ses traits particuliers qui ne sont propres qu'à lui et qui le distinguent des autres objets faisant partie de la même classe : *Voilà une table. C'est la table de mon père.* Cette valeur de l'article défini est basée sur l'anaphore (la liaison avec le contexte précédent). Au commencement du XX-e siècle apparaît la théorie de l'individualisation dont la thèse principale est : l'article possède la capacité d'exprimer les notions du général et de l'individuel dans un objet. Selon cette théorie l'article met en lumière l'individuel en le dégageant du général, et oppose cet individuel de l'objet à d'autres objets. Mais cette théorie est traitée différemment par différents linguistes. Les uns considèrent qu'elle s'exprime (la théorie) dans l'opposition : *absence d'article / présence d'article*. Le nom sans l'article représente une notion générale; celui avec l'article – une notion, un phénomène individualisé. Et l'objet individualisé peut être déterminé ou indéterminé. Plusieurs linguistes ont accepté ce point de vue.

D'autres rattachent la notion d'individualisation seulement à l'article défini. Tandis que l'article indéfini (classificateur), au contraire, rattache l'objet à la classe des objets pareils, en faisant voir ses valeurs communes avec les autres objets de la même classe. Ainsi l'article défini présente l'objet particulier et l'article indéfini – l'objet général.

Il y a des théories qui essaient d'expliquer le rôle de l'article du point de vue quantitatif. L'article sert à marquer les rapports quantitatifs entre les choses dans une situation donnée. Ainsi l'article indéfini peut présenter un objet dans l'entourage de plusieurs objets de la même classe. La valeur est « un de plusieurs » : *Elle s'assit sur une chaise de la chambre* (il y en avait plusieurs).

L'article défini présente l'objet sans aucun rapport à la classe des objets semblables. Ce serait un objet unique dans le monde ou dans la situation donnée. Sa valeur est « un seul, unique » : *Il parle à l'ami* (unique dans cette situation). La nuance quantitative fait partie de la valeur grammaticale de l'article, mais il serait faux de lui attribuer le rôle primordial. La théorie de l'individualisation et la théorie quantitative ont évidentié deux côtés importants de l'article : les côtés qualitatif et quantitatif.

Mais pour exprimer la valeur de base de l'article ces deux théories ne seraient pas suffisantes; les grammairiens continuent à étudier d'autres côtés de l'objet : *individualité, qualité, quantité, rapport avec d'autres objets de la réalité*. Tous ces côtés peuvent être considérés des sous-valeurs de la valeur grammaticale de l'article. Ces côtés sont liés l'un à l'autre, mais sous l'influence du contexte, de la situation, du contenu et du sens lexical du substantif, aussi bien que de sa référence (précise ou moins précise), l'un d'eux peut prévaloir en mettant en ombre les autres.

Donc, l'article comme l'un des actualisateurs du nom est un mot-outil dont la fonction principale consiste à exprimer les catégories grammaticales du nom (genre, nombre, détermination). Pourtant ses fonctions sont beaucoup plus larges. Chaque article en français (défini, indéfini, partitif) possède son système de valeurs (voir les valeurs de l'article, M.Ioniță).

V. 2. L'article indéfini sépare l'objet donné de tous les autres de la même classe du point de vue qualitatif : *Cela se passe dans un jardin* (et pas dans un parc) et du point de vue quantitatif (pas dans tous les jardins existants). En le détachant, nous le rapprochons en même temps de la classe des objets semblables, le faisant ainsi un représentant typique de sa classe : *C'est une table* (qui a les qualités communes pour toutes les tables).

L'article indéfini sert à généraliser comme le fait l'article défini : *Un homme est mortel*. Ici on a le concours de trois phénomènes:

- 1) qualification (un homme, pas une femme);
- 2) côté quantitatif (un de tous);
- 3) généralisation (tous les représentants de la classe).

La signification de l'article indéfini est opposée à celle du défini. L'article indéfini a un sens très concret et une valeur numérique (voir les valeurs de l'article indéfini. M.Ioniță).

V. 3. L'article partitif

Pour qualifier les substantifs de la série continue (non-nombrables) on emploie l'article défini (dépourvu de toute valeur quantitative), pourtant si la valeur quantitative apparaît, alors on emploie l'article partitif : *du, de la*, qui remplit la même fonction que l'article indéfini dans la série discontinue (noms nombrables). L'un désigne une des choses du même ordre, l'autre – une certaine quantité de substance quelconque : *Donnez- moi une serviette et du savon.*

Pourtant, quand on veut mettre en vedette la valeur générique d'une substance, on emploie l'article défini. Il permet seulement de la nommer (la substance) en tant que concepte sans y ajouter quelque précision : *L'eau est un liquide incolore.*

Le partitif devient de plus en plus fréquent avec les noms abstraits pour montrer qu'une qualité, un sentiment ou un état se manifestent avec un certain degré : *Eprouver de la joie, du bonheur...* (Voir les valeurs de l'article partitif, M. Ioniță).

Donc, dans le système des valeurs de l'article partitif le rôle primordial appartient à sa valeur quantitative (une certaine quantité de matière), quoique celle qualitative y soit pour beaucoup.

V. 4. Absence de l'article

Il y a trois raisons par lesquelles s'expliquent les cas où le substantif français s'emploie sans article : a) raisons grammaticales; b) raisons formelles; c) raisons stylistiques.

Raisons grammaticales : le nom français employé sans article perd en partie ses traits substantivaux, ce qui le rapproche des autres parties du discours, par exemple, de l'adjectif : *Il est médecin, il est ingénieur* ; de l'adverbe : *il parle avec vivacité (vite)*; une partie d'une locution verbale : *prendre part – participer.*

L'absence de l'article dans tous ces cas indique le caractère abstrait des noms, et leur contenu non référentiel.

Raisons formelles : souvent l'article ne s'emploie pas devant les noms précédés de la préposition *de* : *un groupe d'étudiants, une salle ornée de fleurs.* Ici le nom garde toute sa valeur substantivale, mais la préposition *de* ne peut se combiner encore une fois avec *des*. La préposition remplit ici une double fonction : de préposition et de l'article.

Raisons stylistiques. Enfin l'emploi du substantif français sans article peut être conditionné par des effets de style comme, par exemple, dans les énumérations, en omettant l'article, on évite les répétitions inutiles des mêmes formes, rendant ainsi le texte plus souple, vif : *Hommes, femmes, enfants – tous étaient dans la rue* (Les cas d'omission de l'article, voir M. Ioniță).

Devoirs:

Interrogation orale:

1. Évaluez les différentes opinions des linguistes sur l'article.
2. Faites valoir l'essence de la théorie de G. Guillaume sur l'article.
3. Exprimez vos opinions concernant les énonciations : l'article défini – individualisateur et l'article indéfini – classificateur du nom.
4. En quoi consiste la grammaticalisation de l'article devant le nom? Types d'articles.
5. Comment comprendre l'énonciation : l'article est le transpositeur du nom?
6. En quoi consiste la valeur de l'article dans le discours? Identifiez-la.
7. Faites valoir les diverses valeurs pragmatiques de l'article.
8. Identifiez les valeurs et les cas essentiels de L'omission de l'article en français.

VI. LE PRONOM

Plan :

1. Le pronom comme partie du discours.
2. Le sous-système du pronom personnel
 - a) le centre et la périphérie de ce sous-système.
3. Les possessifs, les démonstratifs et les quantitatifs.
4. Le pronom comme classe fermée de mots.
5. Le pronom et ses fonctions dans la phrase et dans le texte.

Sources à consulter

1. V.G. Gak, Teoreticescaia gramatica franțuzcogo iazîca, I-II vol., Morfologia, Sintaxis, Moscva, 1974
2. A.N. Stepanova, Cours d'initiation à la grammaire théorique, Minsk, 1986.
3. E.A. Référovskiaia, A.K. Vassilieva, Essai de grammaire française. Cours théorique. (I-II vol.) Morphologie et syntaxe. Leningrad, 1973.
4. T.A. Abrosimova, Théorie de grammaire française. Recueil de textes. Leningrad, 1972.

Le pronom est une partie du discours qui représente l'homme dans le langage, et indique les rapports qui s'établissent entre celui-ci et le monde objectif. Ce sont ces rapports qui déterminent le caractère et la structure du système que forment les valeurs propres au pronom.

Ce système est asymétrique, car les groupes des valeurs formant l'opposition de base sont inégaux, et diffèrent par le nombre de leurs composants. Au centre de ce système se trouvent seulement les pronoms personnels de la I-ère et de la II-ème personnes singulier: *je / tu* qui représente l'opposition: *locuteur / collocuteur* et forme le microsystème des personnels. Ce microsystème des personnels a une structure concentrique, comme tout le système en entier. Au centre se trouve le parleur représenté par le pronom de la I-ère personne « je », il forme le noyau du système.

Le destinataire – *on* – se trouve à l'extérieur par rapport à *tu, je* qui sont au noyau, quoi qu'il se trouve à proximité du centre.

Il / la de la III personne se trouve encore plus éloigné du centre; c'est l'objet du discours, sans lequel il n'y a pas d'acte de parole, ni de parleur, ni de destinataire. L'objet du discours est représenté dans ce système par le pronom personnel de la III-ème personne *il* qui se dédouble en français en offrant deux formes distinctes, correspondant à la corrélation: individu connu – individu inconnu: *il – on*.

Donc le microsystème des pronoms personnels en français renferme les trois corrélation principales qui sont caractéristiques au système du pronom en général:

1. *je / tu* (locuteur / adlocuteur);
2. *je, tu / il, on* (interlocuteurs / l'objet de leur discours);
3. *il / on* (individu défini, connu / individu indéfini, inconnu).

Comme on le voit, seulement les pronoms de la I-ère et de la II-ème personnes sont de vrais personnels proprement dits. *Il* représente le défini ou les démonstratifs (pronoms), *on* – les indéfinis (pronoms) pénétrés dans le système des personnels. Le démonstratif est pénétré par le possessif: *celui-ci / à moi / le mien*.

Les pronoms non-personnels (définis ou indéfinis) se disposent autour du microsystème des personnels, symbolisant, en un sens, les phénomènes du monde sensible qui entourent les interlocuteurs, et se rangent aussi dans un ordre hiérarchique à l'intérieur de deux hémisphères distincts, formés de cercles centrifuges. La périphérie est occupée par les quantitatifs: Interrogatifs, indéfinis. Les pronoms se rangent dans un système comme suit, personnels proprement dits:

Je / tu;
Je, tu / il;
Il / le;
Il / on.

Non personnels – définis ou indéfinis: démonstratifs / possessifs;
relatifs / interrogatifs;
indéfinis quantitatifs

„Vous” c'est le même „tu” seulement au pluriel, il représente plusieurs destinataires, tout comme „ils” présente plusieurs objets du discours. Ce n'est pas la même chose pour „je”, „nous” ce n'est pas plusieurs „je”. C'est plutôt „moi + vous” (celui qui parle avec le ou les interlocuteurs) et „moi + eux” (celui qui parle avec le tiers): *Que ferons-nous?* (toi et moi), I-ère et II-ème personnes – inclusives): *Nous sommes venus vous rendre visite* (moi et ceux qui m'accompagnent; I-ère et III-ème

personne: personne exclusive. Ainsi „nous” par rapport à „je” est une personne plus massive, plus solennelle et moins définie. De là on a „nous” de majesté. „Nous” remplace aussi l’affirmation trop tranchante de „je” dans une expression plus large et diffuse; ainsi apparaît le „nous” d’auteur ou d’orateur. „Nous” peut de même s’employer à la place de „tu” avec un sens affectif, de protection ou d’ironie: *Nous sommes lauréat, petit? Il / on* sont les antipodes de *je / tu*. „Il” a une valeur anaphorique (se réfère au contexte précédent). Contrairement à „il” „on” s’emploie seulement pour les personnes (ce qui est conforme à son origine, car „on” provient du latin: *homo*). „On” peut désigner une personne indéterminée, une personne quelconque, ou un ensemble de personnes. „On” est anonyme: il marque toute personne (ou groupe de personnes) qu’on évite de nommer. Donc, „On” peut être inclusif et exclusif.

A la différence des autres pronoms personnels les personnels n’ont pas de corrélatifs déterminatifs, ils n’expriment que des entités autonomes. On ne leur attribue pas une propriété qualitative, on leur attribue une propriété dynamique, en se combinant avec le verbe. Le rôle des pronoms personnels est d’actualiser le verbe en exprimant son rapport avec les interlocuteurs.

Sauf les formes conjointes des pronoms personnels on connaît aussi les formes disjointes. Ils sont libres, indépendants: *moi, toi...* et marquent les interlocuteurs mêmes.

Le pronom personnel est l’unique classe de mots qui ait gardé les cas: Le cas sujet(nominatif): *je, tu, il...*, le cas régime, le régime direct(l’accusatif): *me, te, nous, vous, le, la, les* et le régime indirect (le datif): *me, te, nous, vous, lui, leur*.

Outre la catégorie du cas les personnels possèdent celle du genre et du nombre.

La catégorie du nombre, comme on l’a vu, ne peut être conçue qu’à partir de la II-ème personne du pluriel qui exprime un groupe d’individus identiques. La I-ère personne du pluriel „nous” ne présente pas un groupe identique. A la III-ème personne seulement „il” a un pluriel, „on” ne l’a pas.

La catégorie du genre n’est caractéristique que pour le défini „il”, pour les autres personnels cette catégorie n’est pas relevante.

VI. 1. Les possessifs et les démonstratifs

Les possessifs (pronoms et adjectifs) sont conjoints et disjointes; ce sont les seuls pronoms non-personnels à indiquer la personne. A chaque personne qui représente le sujet parlant et son interlocuteur correspond un possessif qui exprime l’appartenance, mais il peut avoir encore d’autres valeurs particulières: *amour, tendresse, déférence, respect* etc. (Voir Référovskaja pp.158-159).

Les démonstratifs comme les possessifs se situent en deux séries de formes: disjointes et conjointes, ce, cet / celui, cette / celle, ces / celles, ceux.

Les formes conjointes sont toujours atones et liées au nom; ce sont les déterminatifs qui ont subi une forte grammaticalisation, par là, ils peuvent remplacer

l'article. Les formes disjointes remplacent les noms (avec leur article). Le démonstratif montre(indique) au sujet parlant son interlocuteur, donc sa valeur est déictique (pour les autres valeurs des démonstratifs, voir Référovkaia, pp. 163- 166).

Les catégories grammaticales propres au démonstratif sont: *proche – éloigné, le nombre et le genre*. Outre le féminin et le masculin les démonstratifs ont conservé le neutre: *ce, ceci, cele, ça*.

Pour désigner les noms qu'il représentent, on se sert du terme de *pronom*, et les grammaires définissent ordinairement le pronom comme un mot qui tient la place du nom. (F.Brunon „La pensée et la langue” . Paris, 1965, p.173). Cette définition a une explication étimologique même; il provient du latin: *pro nomine* ce qui veut dire „à la place du nom”.

Les particularités du pronom s'expliquent par le fait évident que les mots appartenant à cette catégorie ne présentent aucun contenu significatif, aucun contenu „sémantique” dans le sens traditionnel de ce terme; le seul contenu positif qu'on puisse trouver dans un pronom est celui que l'on trouve d'ordinaire dans les morphèmes; donc son contenu est purement morphématique („ La nature des pronoms. Essais linguistiques.” Travaux du Cercle linguistique de Copenhague, 1959, v. 12, p. 193).

Donc, le pronom n'a aucun signifié spécifique et ne possède pas un sens lexical. Beaucoup de linguistes placent les pronoms parmi les éléments grammaticaux (L.Hyelmsov, K.Togebv, A.Dauzat). En d'autres termes ce sont des mots „vides” dont la fonction, à l'avis de L.Tesnière, consiste à indiquer, à caractériser les catégories des mots „pleins”.

Les pronoms constituent une classe fermée. Les linguistes russes tels que: V.V.Vinogradov, Smirnitsky, Référovkaia et d'autres considèrent les pronoms comme des mots ayant un sens lexical, puisqu'ils possèdent une signification concrète: *la table / elle, le livre / il, le*.

Donc, il n'y a d'opinion stable et déterminée ni sur la place des pronoms parmi les autres parties du discours, ni sur leur sémantique. La fonction du pronom ressort le plus souvent de son emploi anaphorique, cataphorique et déictique (indicatif).

La fonction déictique est caractéristique pour les possessifs, les démonstratifs et les personnels de la I-ère et la II-ème personnes. Le pronom peut remplacer n'importe quelle unité de langue: **un nom:** *la table – la voici*; **un verbe:** *Vous savez lire – Oui, je le sais*; **un attribut:** *Vous êtes belle – vous l'êtes aussi*; **toute une phrase:** *Vous devez trouver cette femme – Oui, je le ferai*; *Cette femme est intelligente – Ça se voit*. Donc, le pronom acquiert le sens de l'unité de langue qu'il remplace.

Pour certaines linguistes les pronoms ne sont que des substituts grammaticaux, formels (I.Bloomfield, J.Dubois, M.Manoliu), pour d'autres ce sont des représentants des noms (de la substance), des actions, des qualités (G.Galichet, J.Pinchon). Toutes ces opinions se croisent avec celles qui traitent différemment de la sémantique du pronom.

Le pronom est en rapport de coréférence avec le nom qu'il remplace et, de ce point de vue, il joue un rôle important dans l'organisation du texte, et dans l'assurance de son intégrité.

Donc, les pronoms constituent une classe de mots dont les particularités du sens, des formes et des fonctions les distinguent des autres unités de langue.

Dans le système des unités dénominatives, les pronoms se placent à la périphérie, en se caractérisant par des valeurs grammaticales bien déterminées (genre, nombre, cas): *il, elle, ils, elles, le, lui...* et par un sens abstrait qui ne se concrétise qu'à l'aide de la référence. La référence d'un pronom se fait ressentir dans un texte grâce à deux aspects linguistiques: *la coréférence* qui reflète des rapports sémantiques entre une notion dénommée et son remplaçant et *la diaphore*, considérée comme moyen formel de mettre en évidence ces rapports sémantiques. La coréférence signifie que les deux éléments de langue renvoient au même référent du monde réel ou imaginaire.

Le changement des fonctions sémantiques (celles de substitut ou de représentant) et des fonctions formelles (anaphorique ou cataphorique) permet de développer l'idée d'un texte et d'organiser sa structure comme d'un tout communicatif en assurant ainsi sa cohérence et sa cohésion.

Devoirs:

Interrogation orale:

1. Faites valoir les traits pertinents du système du pronom en français.
2. Les personnels forment-ils un microsystème? Donnez-en des preuves. Quel est le centre et la périphérie de ce microsystème?
3. Analyse comparative des possessifs et des démonstratifs.
4. Les quantitatifs et les indéfinis, où se placent-ils dans le système?
5. Faites valoir le rôle du pronom dans le discours (le texte).
6. Évaluez le phénomène de la seconde nomination et son importance pour la progression du texte.

VII. LE VERBE ET SES CATÉGORIES GRAMMATICALES

Plan:

1. Définition du verbe comme partie du discours.
2. Les catégories grammaticales du verbe:
 - a) la catégorie de la personne;
 - b) la catégorie du nombre;
 - c) la catégorie du temps;
 - d) la catégorie du mode;

- e) la catégorie de la voix;
 - f) la catégorie de l'aspect.
3. Mode et modalité. Aspect et aspectualité.
 4. L'aspect et le mode d'action.
 5. Classement structural et sémantique des verbes.
 6. Valeurs des temps et des modes.

La partie du discours qui sert à désigner une propriété dynamique d'une entité autonome, traduite par une action faite ou subie par le sujet de la proposition ou l'état dans lequel il se trouve, est appelée „verbe”.

Parmi les catégories grammaticales du verbe on peut marquer: *la transitivité / l'intransitivité*. Ce qui indique sur la possibilité du verbe d'orienter son action sur un objet, ou formellement, de se combiner avec un complément d'objet. A partir de cette catégorie on distingue: a) des verbes transitifs et b) des verbes intransitifs. Ceux transitifs à leur tour se divisent en: a) transitifs directs; b) transitifs indirects; c) transitifs absolus; d) transitifs à double transitivité; e) transitifs à COD interne; f) transitifs à complément DI interne (Voir: M.Ionița „Le verbe”).

Ainsi la catégorie de la transitivité traduit les rapports entre l'action et son objet. C'est une catégorie syntaxique qui se réalise par la présence ou l'absence d'un complément dans la phrase.

Il y a une caractéristique particulière du verbe qui découle du rapport entre l'action et sa limite, désignée par la signification même du verbe – c'est le mode d'action.

Quand le verbe exprime une action qui d'après sa nature, ne peut pas durer infiniment, il se range dans la lignée des verbes dits „à terme fixe”. La fin naturelle d'une telle action survient au moment où elle arrive à sa limite naturelle, qui est déterminée par la signification même du verbe: *tomber, jeter, entrer...* Le groupe de verbes dits „sans terme fixe” est formé par les verbes dont la signification ne suppose pas que l'action se termine en arrivant à une limite naturelle, mais qu'elle dure jusqu'au moment où elle sera interrompue: *regarder, marcher, méditer...* (Classement sémantique des verbes: voir M.Ionița „Le verbe”)

Comme dit A.Klum, l'auteur d'une ingénieuse étude sur le système verbal du français (A.Klum „Verbe et adverbe”. Stockholm, 1961), il y a „des processus à terme fixe, et des verbes exprimant des actions sans terme fixe”.

D'après la définition de M.Bulle, il existe deux différents genres de processus: „des processus cycliques qui possèdent un terme automatique: *trouver, mourir...* et des processus „non-cyclique” qui n'aboutissent à aucun terme, et dont le développement peut, en principe, se prolonger indéfiniment: *marcher, voyager...*). Les verbes à terme fixe sont appelés encore: *ponctuels, instantanés, momentanés...* Ainsi la limite naturelle de l'action désignée par le verbe *naître* c'est le fait de „la naissance”, l'aboutissement du verbe *mourir* est représenté par „la mort”, l'action de *tomber* s'achève au moment où l'objet envisagé entre en contact avec la superficie sur laquelle il tombe.

Les verbes du deuxième groupe ne comportent aucun indice concernant la limite de l'action: *regarder*,....

La place intermédiaire entre ces deux groupes de verbes est occupée par les verbes „itératifs” qui désignent des actions de courte durée (instantanées), dont le début coïncide avec la fin et qui se répètent un certain laps de temps: *frapper*, *battre*.... Le caractère instantané du verbe peut être rendu par les suffixes *-ot,- ill: toussoter, sautiller, clignoter*... .

Le mode d'action du verbe peut être modifié par a) le caractère du sujet, quand celui-ci est animé: *L'enfant tombe*, le verbe indique une action à terme fixe, mais quand le sujet est inanimé: *La neige tombe*, l'action a un caractère itératif dont l'action se répète pendant un certain laps de temps et qui est envisagée comme une action complexe; b) par la nature du complément direct. Quand celui-ci est au pluriel représentant un objet multiple, il peut aussi donner à l'action du verbe un caractère itératif: *faire un pas* (action à terme fixe / *faire des pas* (action itérative); c) le contexte peut aussi changer le mode d'action du verbe: *Il trouve son sac* (action à terme fixe), mais: *Il la trouve belle* (action sans terme fixe).

Ne disposant pas de formes spéciales pour s'exprimer, les modes d'actions des verbes ne sont pas rangés parmi ses catégories grammaticales. Ce n'est qu'une caractéristique particulière du verbe fondée sur sa signification lexicale, ayant un premier degré d'abstraction grammaticale. (L'interdépendance entre le mode d'action et l'aspect. Voir E.Dragan, Thèse de doctorat).

VII. 1. La catégorie de la voix (Citations des linguistiques)

La différence de voix est une différence de participation du sujet au procès (Bonnard H., Code du français courant. P., 1982, p. 238).

La voix est une catégorie grammaticale associée au verbe et son auxiliaire, et qui indique la relation grammaticale entre le verbe, le sujet ou l'agent et l'objet; chaque voix se manifeste par des flexions verbales spécifiques. (Dictionnaire de linguistique, J.Dubois, M.Giacomo ..., P., 1973, p. 397).

La catégorie de la voix, en français moderne, consiste à considérer le procès au point de vue du sens de son déroulement, soit dans le sens descendant: agent – procès – objet (voix active); soit dans le sens de la remontée: objet – procès – agent (voix passive). Donc, le système d'expression de la voix n'est pas homogène et il faut se référer la plupart du temps au contexte pour déterminer en quel sens est considéré le déroulement du procès par rapport à l'agent et à l'objet. Les catégories d'aspect et de temps, permettent d'actualiser le procès, de l'insérer dans la durée, mais il reste encore isolé des autres éléments de la phrase. C'est la voix qui le met en rapport avec ceux-ci. Par l'intermédiaire de la voix le verbe devient véritablement le générateur syntaxique de la phrase (G.Galichet „Grammaire structurale du français moderne”, P., 1967, pp.101, 103, 105).

On connaît: la voix active, la voix passive et la voix réfléchi(e) (pronominale).

On donne le nom de voix active à l'ensemble des formes verbales ne comportant de taxème de voix.

La voix passive c'est quand le patient est le repère du phénomène verbal.

La voix réfléxive (réfléchie, pronominale) est une voix dans laquelle figure un partenaire appelé reflet qui est consubstantiel avec l'agent du phénomène verbal. (Damourette J. et Pichon E., *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, T.V. P., 1911 – 1936, pp. 662, 663, 696).

VII. 1. 1. La voix réfléchie

Les verbes qui désignent une action consciemment dirigée par le sujet et revenant sur lui-même se rangent dans la catégorie de la voix réfléchie. Elle s'adresse seulement à des sujets animés et utilise la forme pronominale. Le pronom réfléchi, dans ce cas, garde son sens étymologique, c'est-à-dire il désigne l'objet de l'action qui coïncide avec le sujet: *Je me lave*.

A ne considérer que le français moderne il semble difficile d'admettre l'existence d'une voix pronominale. Du point de vue sémantique les verbes pronominaux ne composent pas un ensemble homogène. (Les verbes essentiellement pronominaux n'ont rien à faire avec la voix réfléchie car ils n'ont pas de correspondants non-pronominal. Dans les axidentellement pronominaux seulement ceux réfléchis peuvent répondre aux exigences d'une voix. Toutes ces raisons nous inclinent à croire qu'en français moderne on ne saurait pas affirmer l'existence d'une voix pronominale à proprement parler. (Wagner R –L, Pinchon J., *Grammaire du français classique et moderne*, P., 1962, p. 286-287).

Certains auteurs parlent d'une voix réfléchie; mais il n'y a aucune forme verbale propre à cette prétendue voix: *Une mère se lave*, ou *Une mère lave son enfant*, on ne voit ici aucun changement de forme ou de sens pour le verbe. Il n'existe pas en français de voix pronominale, mais une forme pronominale qui peut exprimer tantôt la voix active, tantôt la voix passive". (G.Galichet. „Grammaire structurale du français moderne”, P., 1962, p. 102).

La forme pronominale possède deux traits particuliers: a) le pronom réfléchi *se* qui représente le COD (ou indirect) et en même temps le sujet de l'action: *Je me rase*; *Elle se peigne les cheveux*; b) la forme pronominale en opposition avec celle non pronominale désigne une action consciemment dirigée par le sujet et revenant sur lui-même. La même personne représente l'agent et le patient de l'action. Cette valeur peut être considérée comme une valeur invariante de la construction *se + verbe*.

Les effets de sens de la forme pronominale se révèlent dans le plan syntagmatique, lors du fonctionnement de la forme dans le discours. Au niveau du système la forme pronominale s'oppose à celle non-pronominale par la valeur de réflexivité. C'est à ce niveau qu'on distingue aussi les effets de sens de la forme pronominale et de la structure *être + participe passé*.

Avec la forme pronominale on souligne l'action en processus, tandis que la structure *être + participe passé* désigne plutôt le résultat de l'action. La forme pronominale marque une action sans aucun agent, tandis que la structure *être + participe passé* suppose l'agent, même s'il n'est pas exprimé.

La structure *se + verbe* a l'avantage d'éviter l'équivoque possible dans la construction avec *être* à sens d'accompli: *La porte est ouverte* (on ouvre la porte) / *la porte est ouverte*, (on a ouvert la porte).

Chaque fois qu'on veut souligner le moment présent avec le verbe perfectif on recourt à la forme pronominale à sens passif: *la porte s'ouvre*; les structures de ce type s'emploient pour marquer une action généralisée.

VII. 1. 2. La voix factitive

D'habitude à cette voix les linguistes attribuent les constructions: *faire / laisser + infinitif*. Le verbe *laisser* se combinant avec l'infinitif, ne perd pas sa valeur sémantique propre et toute la structure est loin d'être monolithique. C'est pourquoi presque tous les linguistes refusent à cette construction le statut d'une forme grammaticale morphologique de voix, en constatant que la construction *laisser + infinitif* n'est que partiellement grammaticalisée.

Les constructions contenant le verbe *faire* + l'infinitif doivent être considérées, selon E.A. Référovkaia, comme des formes se rapportant à la voix factitive. Dans ce cas le sujet est l'instigateur d'une action qu'il n'accomplit pas lui-même mais qu'il fait accomplir à quelqu'un d'autre qui est désigné dans la phrase par un complément d'objet direct: *Je le fais chanter*.

Le sens grammatical d'une phrase avec un verbe à la forme „factitive” peut être résumé comme suit: l'action instiguée par le sujet est accomplie par une autre personne. Pas tous les linguistes sont toujours d'accord sur le degré de grammaticalisation de cette structure. Si F.Brunot et A.Meillet la compte parmi les formes verbales, R.et G. Le Bidois hésitent à le faire; G.Damourette et E.Pichon pensent que dans le groupe *faire+ infinitif*, le verbe *faire* ne manifeste pas tous les traits qui permettraient de la ranger parmi les verbes auxiliaires, car il ne perd pas complètement sa signification lexicale.

N.M.Steinberg se prononce catégoriquement concernant la nature grammaticale de cette construction, en la nommant forme ou voix factitive, E. A. Référovkaia suit de même ce point de vue. En voici les preuves: 1) pour tous les temps du verbe *faire* cette construction a la même valeur grammaticale – factitive; 2) elle marque le rapport entre le sujet de la proposition et l'action, mais c'est une valeur propre à la voix; 3) cette valeur est spécifique et constante (le sujet est l'instigateur de l'action faite par autrui) pour toutes les formes du verbe *faire*.

VII. 1. 3. La voix passive

L'emploi de l'une ou de l'autre constructions (active et passive) permet d'exprimer des nuances très variées. Par exemple, on utilisera de préférence la voix passive pour marquer le résultat de l'action, l'aspect „subi”. „Inversement l'on emploiera la voix active pour peindre l'action dans son aspect „agissant”. La voix active et passive „sont deux façons d'envisager un même phénomène” (G.Galichet „Grammaire structurale du français moderne”, P., 1967, p. 105).

Il faut faire la distinction entre la passif d'action et le passif de résultat; seulement le I-e est susceptible d'avoir un complément d'agent. (Mauger M., Grammaire pratique du français d'aujourd'hui, P., 1968, p. 289). Dans le II-ème cas: *Il était estimé. Elle était détestée* – ces constructions donnent l'illusion du passif, mais ce sont des participes- adjectifs attribut qui impliquent une nuance de passif.

Le sens actif est fourni par les verbes intransitifs et le sens passif – par les verbes transitifs: *Des oeufs pourris* (qui ont pourri – sens actif) / *Des oeufs battus* (qui ont été battus – passif).

Donc les structures qui sont attribuées au passif ne forment pas en français un système homogène, c'est-à-dire „... il n'y a pas en français la notion de l'expression du passif, il y a un ensemble de procédés qui peuvent dans un contexte donnée ou dans des circonstances déterminées, prêter à une interprétation que les logiciens assimileraient à l'expression du passif” (A. Sauvageot, Français écrit, français parlé, P., 1962, p. 130 – 131, 135, 36 – 37).

„La position du passif, dans le système verbal français, à cause de ces restrictions et plus encore à cause de l'absence d'une identité formelle propre est extrêmement faible pour ne pas dire marginale”. (Schogt H.G. „Le système verbal du français contemporain”, P., 1968, p. 71).

Le fait que la structure *être + participe passé* ne possède pas de valeur unique et que sa signification dépend dans beaucoup de cas des facteurs lexico- syntaxiques et même contextuels, empêche les linguistes de l'identifier comme forme morphologique du verbe.

V.G.Gak considère qu'il y a des indices qui servent à identifier la construction passive et à la différencier des structures homonymes. Quels sont ces indices? On prétend souvent (F.Brunot, J.Stéfanini) que les constructions *être + participe passé* et la forme *se + verbe* au sens passif sont des équivalents sémantiques et syntaxiques: *La porte est ouverte – la porte s'ouvre* ou: *On casse la branche – la branche est cassée – la branche se casse*. Selon J.Dubois ce sont des transformées.

L'intérêt que les linguistes manifestent de plus en plus à la syntaxe d'une proposition les a amenés à lier la définition de la voix au rapport entre le sujet et l'objet de l'action exprimée par le verbe.

Les valeurs de voix sont liées à la nature lexico-grammaticale du verbe (notamment à la transitivité / non transitivité).

La voix passive ne peut être formée que de verbes transitifs. Le passif peut aussi être rendu par *se faire / laisser + infinitif*: *Le colonel se fait tué* (a été tué) / *Il s'est laissé entraîner* (a été entraîné).

Les valeurs de la structure *être + participe passé* ne se révèlent que sur le plan syntagmatique. En dehors du contexte elle peut avoir un sens passif, marquer un état, un résultat d'une autre action déjà accomplie. Donc, il y a plus de raisons de considérer la structure *être + participe passé* une unité intermédiaire entre la syntaxe et la morphologie, comme *une forme prémorphologique*. N'ayant pas de formes morphologiques opposées à l'actif, la voix passive en français ne doit pas être traitée comme une catégorie morphologique du verbe.

VII. 2. Le mode

Le mode est une catégorie grammaticale associée au verbe et traduisant le type de communication instituée par le locuteur entre lui et son interlocuteur ou l'attitude du sujet parlant à l'égard de ses propres énoncés (Dictionnaire de linguistique. J.Dubois, M.Giacomo...P., 1973, p.321)

Le mot *mode* vient du mot latin *modus* qui signifie „manière”. Le mode dépend de l'attitude du sujet parlant à l'égard de l'action ou de l'état. (Grammaire Larousse du XX s., p.276)

Les modes sont les cadres dans lesquels se rangent les formes du verbe. En français on distingue cinq modes: a) deux modes qui ne comportent pas de formes personnelles: l'infinitif, le participe (et le gérondif); b) trois modes où se rangent des formes personnelles: l'impératif, le subjonctif, l'indicatif.

Les modes non personnels et les modes personnels s'opposent par une propriété morphologique: formes verbales non personnelles et non temporelles (infinitif et participe); formes verbales personnelles mais non temporelles (impératif, subjonctif); formes verbales personnelles et temporelles (indicatif). A partir de l'infinitif et du participe, le verbe acquiert le pouvoir d'actualiser un procès, c'est-à-dire, de le situer dans une des trois époques de la durée: (passé, présent, avenir) (Wagner R. et Pinchon J. „Grammaire du français classique modalité”; G.Galichet. „Grammaire structurale du français moderne”. P., 1970, p. 218); Buysens E. „Les catégories grammaticales du français”, Bruxelles, 1975, p.67.

On déclare, d'habitude, que le mode exprime l'attitude du locuteur envers le fait exprimé. Cela va pour les subordonnées où on a le choix entre l'indicatif, l'impératif et le subjonctif (le conditionnel coïncidant en forme avec le futur). Seulement les trois ont des caractères sémantiques et (formels) grammaticaux pertinents pour le mode.

VII. 2. 1. Le subjonctif

Le français a réduit considérablement le rôle du subjonctif en le remplaçant assez souvent par l'indicatif. Mais le subjonctif français garde des positions qui lui sont attribuées par des usages subtils. Cependant, le français ne dispose pas toujours pour le subjonctif de formes originales strictement réservées à ce mode. Ainsi pour le présent du subjonctif des verbes du I-e groupe il n'y a aucune forme qui appartienne seulement au subjonctif, sauf *que* qui est un élément du contexte et pas du verbe.

Ainsi les terminaisons des premières trois personnes du singulier et de la III-ème personne du pluriel sont celles du présent de l'indicatif, pour la I-ère et la II-ème personnes du pluriel on a les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif.

Donc, dans leur grande majorité, les verbes français ne disposent pas de forme spéciale pour le subjonctif présent. C'est la même chose dans l'oral et pour les verbes irréguliers: *que je reçoive* résonne comme *reçoivent*. Il n'y a que neuf formes irrégulières qui soient différentes de celles de l'indicatif: *avoir, être, aller, faire, falloir, pouvoir, savoir, valoir, vouloir*. L'imparfait et le plus-que-parfait du

subjonctif ne s'emploient que dans le langage écrit, mais le dernier temps, même ici on emploie aussi le subjonctif présent.

On peut donc conclure: il y a faillite totale du subjonctif sur le plan morphologique (formel); le présent du subjonctif ne vit plus que dans les neuf formes irrégulières, les temps composés – seulement dans deux (celles des auxiliaires: *avoir* et *être*). Comme on voit, le subjonctif en français est bien malade, la plupart de ses formes sont homonymes de l'indicatif. (Dopagne A. „Trois aspects du français contemporain” P., 1966, pp. 153-154, 156). Le subjonctif est le mode le plus mystérieux, ou du moins le plus riche en nuances fines. Voilà quelques jugements des linguistes à propos de ce mode:

„C'est le mode du doute, du souhait, de l'hypothèse, de la concession, de l'étonnement, de l'indignation ..., selon l'occurrence il peut énoncer n'importe laquelle de ces dispositions psychologiques”; „S'il peut exprimer tant de nuances psychiques, on peut le considérer le mode de tous les modes”. Si on voulait lui attribuer une étiquette simplifiée, alors on pourrait dire que c'est le mode de l'énergie psychique.

... Loin d'être le mode de la subordination, le subjonctif, au contraire, est le mode indépendant, pleinement autonome, tout à fait spontané ... (Le Bidois G. Et R. „Syntaxe du français moderne”. P., 1971, t. I, p. 501, 506, 510).

„Le subjonctif se développe dans la langue la plus moderne dès que le jugement contient la moindre part d'appréciation” (Gougenheim G. „Système grammatical de la langue française”, -P., 1966, p. 190).

„Il y a en français moderne, deux subjonctifs très différentes l'un de l'autre. Le premier se rencontre là où le verbe est psychologiquement indépendant, le second se trouve là où le verbe représente un certain degré de dépendance psychologique par rapport à l'idée exprimée dans la principale ... Le premier de ces deux subjonctifs exprime toujours une nuance volitive, le deuxième est le mode du second plan, exprimant la dépendance, la subordination psychologique du verbe en question” (De Boer C. „Syntaxe du français moderne” Leiden, 1947, p. 246).

„La fonction générale du subjonctif est l'expression d'une modalité qui plane sur l'ensemble de la phrase, en l'actualisant par un morphème grammatical spécifique”. „Le subjonctif s'emploie chaque fois que le fait relaté n'est pas entièrement actualisé ou que sa réalité actuelle n'est pas la visée principale du sujet parlant ...” (Imbs P., Le subjonctif en français moderne, P., 1954, p. 48-49).

En conclusion on pourrait dire (du moins théorétiquement) qu'on emploie l'indicatif ou le subjonctif suivant l'attitude psychologique à l'égard du procès, selon qu'il s'agit du „déjà vu” (Wartburg) donc du certain „ou du „pas encore vu”, donc de „l'incertain” si l'information est directe on emploie l'indicatif, si on la rend en tant que concepte pur et absolu, alors on emploie le subjonctif (Sato F., Valeur modale du subjonctif en français contemporain. FM. 1974, N 1, p. 37-40).

VII. 2. 1. 1. Problèmes du subjonctif

Les discussions sur le subjonctif concernent avant tout son expression morphologique et sa valeur modale. Comme les formes de la majorité des verbes au subjonctif présent coïncident avec celles du présent ou de l'imparfait de l'indicatif: *que je parle / que nous parlions*, on prétend que le subjonctif est un mode „malade” (A. Dopagne), qui ne dispose que de neuf verbes du III-ème groupe qui ont des formes spéciales pour le subjonctif. C'est pour cela qu'on le considère plutôt une variante de l'indicatif. Plusieurs linguistes contemporains soulignent la valeur très générale, abstraite du subjonctif. G. de Poerk estime que le subjonctif occupe dans le système verbal la même place qui revient au substantif sans article dans le système du nom. La forme „que je fasse” n'a aucune indication à la réalité en dehors du contexte (elle est amodale). Les effets de sens du subjonctif ne se révèlent qu'au niveau syntaxique, au niveau du discours.

Certains linguistes insistent sur la nature double du subjonctif (De Boer); c'est une forme chargée de valeurs modales dans les propositions indépendantes, et il n'est qu'un signe de subordination dans les propositions subordonnées.

VII. 2. 2. Le conditionnel

A côté du futur pur: *vous saurez*, il y a la forme: *vous sauriez* qui dans les grammaires françaises est connue sous le nom extrêmement impropre de **conditionnel**. Les linguistes sont depuis longtemps enclins à interpréter cette forme comme un „imparfait du futur”, conception bien juste et qui se traduit dans la nomenclature actuelle comme toncal futur.

Les grammaires officielles, notamment celle de l'Académie française, font du conditionnel un mode distinct à la fois de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif.

A vraiment parler, le conditionnel, vu du passé, n'est qu'un futur auquel les possibilités de réalisation ne sont pas fermées au moment où l'on se place.

Vu dans le présent, il est un futur dont les possibilités de réalisation sont fermées, puisque le présent est déjà déterminé précisément.

Vu dans l'avenir, il est un futur ne pouvant exister que sous une certaine condition, mais auquel les possibilités de réalisation ne sont pas fermées. Avec d'autres mots, le conditionnel c'est un futur dont l'action se réalisera, ou c'est un futur potentiel (Damourette J. et Pichon E. „Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française”. T V, P. 1911 – 1934, pp. 407, 408, 432).

G. Guillaume dans „Temps et verbes”, P., 1929, p. 49, considère que le conditionnel n'est, à la vérité, qu'un futur de degré particulier, mais pas un mode.

Comme on l'a dit, quelques grammaires considèrent le conditionnel comme mode. Historiquement cette forme est de la même nature que le futur. Toutes les deux sont issues en roman d'une périphrase composée de l'infinitif d'un verbe et du présent ou de l'imparfait de l'auxiliaire *avoir*. Si le futur est un temps de l'indicatif, normalement serait d'en faire un du conditionnel aussi. Si l'on faisait du

conditionnel un mode, alors on devrait en faire un du futur, ce que fait M.H.Yvon qui range sous le nom de **Suppositif** le futur et le conditionnel.

On considère aussi que le conditionnel appartient à deux catégories grammaticales: il peut être temps et alors il se rattache logiquement à l'indicatif, ou aussi bien il peut être mode. En proposition indépendante ou principale, c'est toujours le conditionnel modal que l'on emploie. (Wartburg W von et Zumthor P. „Précis de syntaxe du français contemporain”, Berne, 1973, p. 219).

„Il est impossible de distinguer entre le conditionnel mode et le conditionnel temps, si on part du fait que les deux catégories doivent avoir des formes différentes au moins pour une partie de l'inventaire formel; comme ces indices formels font défaut ici, il s'agit bien d'une catégorie unique, mais qui n'exclut pas la possibilité de distinguer plusieurs variantes à l'intérieur de cette catégorie unique. Et alors c'est le contexte, et pas la forme, qui détermine la valeur, et le contexte laisse le choix entre plusieurs interprétations ... variantes modales et temporelles”. (Schogt H.C. „Le système verbal du français contemporain”, P., 1968, pp. 44-45).

Le futur, par lui même, implique toujours quelque degré d'incertitude, qui se laisse plus ou moins entrevoir: a) complètement inaperçue: *il lira*, b) plus sensible: *Il a dit qu'il lirait* (ici on a une indication temporelle + celle éventuelle; une action qui sans doute peut arriver, mais qui peut aussi ne pas arriver, selon les circonstances).

Donc le conditionnel c'est un mode en puissance. (Le Bidois G. et R., Syntaxe du français moderne, P., 1971, i t., p. 496). G.Mauger dans „Grammaire pratique du français d'aujourd'hui”, P., 1968, p. 231, souligne à ce propos: „en fait il nous semble que le conditionnel n'est ni un mode à part, ni un temps particulier ou plutôt il est à la fois, selon le cas, mode et temps.

VII. 2. 3. L'impératif

L'impératif est plus un mode de parole, qu'un mode de pensée; il emprunte sa forme soit à l'indicatif, soit au subjonctif: *soyons* – subjonctif; *aimons* – indicatif. (G.Guillaume, Temps et verbe, P., 1929, p. 47). L'impératif est un mode d'action; il ne s'emploie pas pour narrer ou pour décrire; mais pour ordonner, persuader en vue de provoquer un résultat; il est motivé par un mouvement affectif; il implique un dialogue (réel ou fictif), au cours duquel le locuteur cherche à agir sur quelqu'un ou sur quelque chose. L'impératif ne permet pas d'actualiser le procès d'une façon précise (Wagner R.-L, Pinchon J., „Grammaire du français classique et moderne”, P., 1962, p. 330-331).

Habituellement, les formes de l'impératif sont envisagées comme un mode particulier, mais on le fait à tort, puisque les formes personnelles de l'impératif ne sont pas modales (le rapport de l'action à la réalité) et ne font que transmettre un ordre ou adresser une prière. Les formes de l'impératif sont personnelles, mais elles ne désignent pas le moment de l'accomplissement de l'action avec précision (Référovskaja E.A., Vassiliéva A.K., Essais de grammaire française., P., 1965, pp.

116 ”, „... on peut mettre en doute l'autonomie de l'impératif français: peut-être n'est-ce qu'une variante de l'indicatif ou du subjonctif”(IBIDEM).

VII. 2. 4. Problèmes en discussion

Dans la linguistique moderne il n'existe pas d'interprétation unique de la catégorie du mode du verbe français. Le plus souvent le mode est envisagé comme une catégorie grammaticale qui désigne le rapport de l'action à la réalité du point de vue de celui qui parle. Selon d'autres linguistes cette définition du mode ne répond pas toujours aux faits linguistiques où certaines formes modales ne désignent aucun rapport à la réalité. Le mode, donc, est une catégorie polifonctionnelle apte d'exprimer non seulement le rapport du procès à la réalité du point de vue de celui qui parle, mais qui est aussi capable d'avoir une valeur amodale (M.K.Sabanéeva). C'est pour cela que la majorité des linguistes refoult la notion traditionnelle du mode. L'interprétation des modes proposée par G.Guillaume et soutenue ensuite par beaucoup de linguistes contemporains; elle se base sur sa théorie générale du système verbal français, dont les formes servent en premier lieu à situer l'action dans le temps. C'est la théorie *de l'image – temps, la chronogénèse*.

Dans la première étape de son opérativité la chronogénèse n'a pas réalisé l'image- temps, elle est seulement en puissance de le faire, c'est le temps *in posse* (potentiel). A ce moment de l'opération de l'esprit correspondent les modes nominaux (l'infinitif et le participe) qui ne distinguent aucune époque de temps et ne rattachent l'action à aucune personne.

A la II-ème étape, la chronogénèse est en train d'opérer, le temps est en train de se construire dans la pensée, c'est *le temps in fieri* qui correspond au mode subjonctif qui donne une idée vague, imprécise de l'action.

Quand la chronogénèse finit d'opérer, la pensée a réalisé l'image – temps. C'est l'époque du temps construit dans la pensée (la troisième chronothèse), qui correspond au *temps in esse*. A ce point final correspond le mode indicatif, qui situe l'action en temps avec netteté et précision. Ainsi, les modes dans la théorie de G. Guillaume, apparaissent dans la langue non comme formes verbales, correspondant à des modalités, mais comme des manières distinctes d'exprimer le temps. Ce sont des étapes dans l'actualisation de l'action.

On sait que toute catégorie grammaticale se repose sur l'opposition des formes (au moins deux), exprimant des valeurs grammaticales. On se demande: la catégorie du mode, dans l'opposition de quelles formes se manifeste-t-elle en français? A ce sujet les opinions des linguistes sont diverses.

La grammaire traditionnelle distingue quatre modes: l'indicatif, l'impératif, le conditionnel, ayant des formes qui coïncident avec celles du futur dans le passé ou du futur antérieur dans le passé de l'indicatif, est exclu des modes et considéré comme une forme de l'indicatif. (G.Guillaume, Wagner R-L et Pinchon J., P.Imbs, R. Martin, L.I. Ilia, E.A. Référovskaja). Il ne reste qu'avoir une opposition des formes du subjonctif, de l'impératif et de l'indicatif.

Mais il y a des linguistes qui ne considèrent pas l'impératif comme une forme modale autonome (R. Togeby, L.I. Ilia, E.A. Référovskaia, N.M. Vassiliéva, L.P. Pitskova), en prétendant que ses formes sont empruntées à l'indicatif et au subjonctif, et alors il ne resterait que l'opposition de l'indicatif et du subjonctif. Mais les discussions sur le mode ne s'arrêtent pas là. Certains linguistes refusent à reconnaître comme mode une catégorie de la subordination (N.M. Vassiliéva, L.P. Pitskova) alors la catégorie du mode se manifeste dans l'opposition de l'indicatif aux formes avec „r” et l'indicatif aux formes sans „-r” (parlait / parlerait).

VII. 2. 5. A retenir:

Le mode c'est une catégorie grammaticale, s'exprimant dans les formes du verbe et désignant le rapport du procès (action, état) à la réalité du point de vue de celui qui parle.

Il ne faut pas confondre le mode et la modalité qui est une catégorie plus large, plus générale. La modalité peut être exprimée par des moyens multiples – grammaticaux – morphologiques (formes verbales) ou syntaxiques (périphrases, semipériphrases verbales modales), lexicaux (verbes modaux, adverbes et locutions adverbiales de sens modal), prosodiques (phoniques) – l'intonation.

L'impératif comporte deux formes temporelles: l'impératif présent et l'impératif passé.

Le subjonctif comporte quatre formes temporelles: présent, imparfait, passé, plus-que-parfait.

VII. 3. Le temps et l'aspect

Une vue classique de la notion de temps consiste dans le fait qu'à tout énoncé correspond un instant qu'on prend comme référence et qu'on désigne par maintenant. Le temps vécu est divisé en trois parties: l'avant – maintenant (le passé), l'après – maintenant (le futur), le maintenant (le présent). Mais le temps chronologique et le temps verbal sont loin de se recouvrir, de coïncider. Pour le passé on a plusieurs formes: l'imparfait, le passé composé, le plus-que-parfait, le passé simple, le passé antérieur, le passé immédiat, le passé surcomposé, le plus-que-parfait surcomposé.

Il existe quand même entre eux un rapport étroit. L'emploi des temps en grammaire n'a qu'un rapport lointain avec les divisions naturelles du temps. (Baylon Ch., Fabre P. „Grammaire systématique de la langue française avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés”, P., 1973, p. 82-83). Le verbe énoncé à quel point du temps (présent, passé, futur) se place le fait: *je lis, j'ai lu, je lirai*. Il peut localiser sur l'axe du temps l'action par rapport au moment de la parole ou à un autre moment. Enfin le verbe (le temps grammatical) permet d'indiquer qu'un fait a atteint ou atteindra un certain point de sa durée, ce que les linguistes appellent *les aspects de l'action*.

Les temps et les aspects coexistent dans les formes verbales. (Grammaire Larousse du XX s., P., 1980, p.275-276).

L'aspect est une catégorie grammaticale qui exprime la représentation que se fait le sujet parlant du procès exprimé par le verbe: représentation de sa durée, de son déroulement ou de son achèvement - *aspect inchoatif, progressif, résultatif* ..., alors que les temps expriment les caractères propres du procès indiqué par le verbe, indépendamment de cette représentation du procès par le sujet parlant. (Dictionnaire de linguistique, J. Dubois, M. Giacomo ...P., 1973, p.53).

L'aspect est la façon dont le sujet parlant se représente l'action. (Gougenheim G., Système grammatical de la langue française, P., 1930, p.207). „L'aspect c'est un procès envisagé dans son déroulement du début à la fin, sans exclure ce qui a précédé le début ou suivi la fin” (J. Pohe „Aspect – temps et aspect – durée. Le FM, 1964, N 3, pp. 177- 178).

„Du moment où on considère le procès sous l'angle de son déroulement interne, on est en présence de la catégorie de l'aspect”. (Imbs P. „L'emploi des temps verbaux en français moderne”, P., 1960, p. 18).

„L'aspect est la catégorie du degré d'achèvement du procès et par conséquent celui de la durée de ses différentes phases”. (L. Tesnière „Eléments de syntaxe structurales”, P., 1966, p. 584).

„Deux oppositions aspectuelles sont bien exprimées dans les langues slaves: *soverşennî / nesoverşennî vid*, une autre c'est celle de l'accompli / l'inaccompli” (Ducrot O., Todorov T. „Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage”, P., 1972, p.390).

„L'aspect se constitue à partir des membres perfectif / imperfectif” (Pollak V. „Un mode explicatif de l'opposition aspectuelle”, F M, 1976, N 4, p. 294). A l'aide de l'aspect, on indique à quelle phase de son développement se trouve le procès. Le temps indique à quel moment, à quelle date il se place dans la suite des événements.

A ce propos G.Guillaume dit: „Est de la nature de l'aspect toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué”. En parlant de l'aspect Vendryes dit: „Est la catégorie de la durée”. Entre l'aspect et le temps il y a une différence pareille à celle entre le temps psychologique et le temps physique. Entre ces deux catégories peuvent avoir lieu des interférences. „Au fond ce qui actualise le procès c'est moins le temps que l'aspect, car tout procès implique un développement, un déroulement. L'aspect marque diverses phases de ce développement”. (Galichet G. „Grammaire structurale du français moderne”, P., 1970, pp. 90-91).

L'aspect s'oppose au mode d'action comme s'opposent plus généralement la grammaire et le lexique. Ainsi au point de vue sémasiologique (linguistique) on désigne par aspect toute catégorie réservée à la détermination du temps impliqué et par mode d'action son expression lexicale (Martin R., Temps et aspect. P., 1971, p.56).

Le français n'est pas inapte à exprimer l'aspect, puisqu'il trouve le moyen de le faire, dès qu'il en sent le besoin. Seulement l'aspect n'est pas en français une catégorie grammaticale régulière, comme il est en russe où la notion d'aspect est

prépondérante a point de devenir le principe du système verbal. (Vendryes. „Le langage”. P., 1950, p.131).

L`aspect, comme toute autre catégorie sémantique peut s`exprimer aussi bien à travers des éléments lexicaux que grammaticaux. (B.Pottier. Essai de synthèse sur l`aspect. La notion d`aspect. Recherches linguistiques. Colloque organisé par le centre d`analyse syntaxique de l`Université de Metz, P., 1980, p. 238).

Dans la théorie de G.Guillaume l`ensemble des formes verbales sont toutes d`ordre temporel. L` aspect, le mode et le temps, estime G.Guillaume, ne se réfèrent pas à des phénomènes de nature différente, mais aux phases internes d`un phénomène de nature unique – la chronogénèse; ils représentent une seule et même chose considérée en des moments différents de sa propre caractérisation”. Le temps est presque toujours combiné avec l`aspect.

Selon P.Imbs „Il existe à la vérité une surcatégorie de l`aspect – temps, à l`intérieur de laquelle temps et aspect se font équilibre: quand l`un croît, l`autre décroît. ((Imbs P. „Emploi des temps verbaux en français moderne, P., 1960, p. 15). Par exemple, ça se réfère aux temps composés. Certains linguistes leur attribuent les valeurs de l`achèvement de l`action, de l`accompli, qui est une valeur aspectuelles, d`autres insistent sur la prédominance de la valeur temporelle d`antériorité (J.Damourette et E.Pichon, H.Sten, V.G.Gak).

A.Klum affirme que les formes composées expriment toutes et l`aspect et l`antériorité en même temps. „Tantôt c`est l`aspect d`accompli qui est dominant, tantôt c`est la relation d`antériorité qui l`emporte” (A.Klum „Verbe et adverbe”, Stockholm, 1961, p. 124). L`opposition passé simple / imparfait est comprise aussi différemment – comme portant un caractère temporel (G.Guillaume, V.G.Gak) et une opposition de mode et de temps à la fois (J.Damourette et E.Pichon), enfin on la reconnaît aspectuelle (R.Martin). On propose en qualité de valeurs grammaticales invariantes du passé simple et de l`imparfait les valeurs les plus diverses: une action passée, déterminée dans le temps, une action non-durative, une action globale dans toutes son étendue, une action achevée, accomplie ou perfective etc.

En dépit d`une littérature abondante sur l`aspect, le statut de cette catégorie est encore peu clair. On a longtemps cru que la notion d`aspect est étrangère au français, dont le système verbal diffère sensiblement du russe où la catégorie de l`aspect s`exprime dans les formes du verbe: *читамъ* (imperfectif) / *прочитамъ* (perfectif).

La grammaire française traditionnelle ne parle que de “temps” parfois on dit que le français possède des moyens de marquer des différences aspectuelles.

La plupart des linguistes contemporains ne doutent pas de l`existence de l`aspect grammatical, mais le concept de l`aspect et les oppositions morphologiques par lesquelles il s`exprime continuent à susciter des discussions. Beaucoup de linguistes considèrent que l`aspect est la catégorie du verbe au moyen de laquelle l`action verbale est présentée avec ou sans terme. Alors c`est dans l`opposition des formes simples et composées que trouveraient leur expression les valeurs aspectuelles de l`inaccompli et de l`accompli. L`accompli est traduit plus nettement par les formes surcomposées (P.Imbs, V.G.Gak).

L'aspect est conçu également comme le rapport entre le locuteur et le procès de l'action (Pitskova N.P.). Les uns voient la valeur aspectuelle dans l'opposition: Passé simple / imparfait, formes simples / formes composées (R.Matin). Mais il y a de ceux qui la reconnaissent dans toutes les formes verbales (A.Klum).

Bien que dans l'aspectologie actuelle on distingue l'aspect perfectif / imperfectif et le mode d'action (la modalité, la manière de l'action), les linguistes ne s'accordent pas toujours sur les valeurs de ces catégories, ils les confondent souvent.

Donc, on cherche à préciser quelles valeurs constituent la catégorie grammaticale de l'aspect et lesquelles appartiennent au mode d'action. Il n'y a pas d'opinion unanime surtout en ce qui concerne les moyens d'exprimer le mode d'action. Les uns les cherchent dans le sein du verbe, dans son sens lexical: *tomber*, les autres dans les éléments de formation des mots – suffixes, préfixes, et des moyens syntaxiques – types de sujet, de complément

Il y a des linguistes qui proposent d'unir le temps, l'aspect et le mode d'action dans une catégorie inclusive – *l'aspectualité*.

VII. 4. A retenir:

Le mot *temps* en français est bien ambigu car il désigne aussi bien le temps, linguistique (grammatical) que le temps physique (philosophique, cronologique, objectif); notions qui sont distinctes en anglais: *time / tens*.

Les linguistes contemporains nient la possibilité de la forme verbale d'exprimer par elle-même le temps objectif et soulignent que cette forme a un caractère relatif. On considère la forme grammaticale temporelle du verbe comme le signe linguistique désignant la relation entre le signifié – temps objectif d'un procès et le signifiant – son symbole morphologique. Le temps objectif (le cadre temporel) est plus souvent représenté par les compléments circonstanciels de temps qui datent l'événement désigné – adverbe de temps: *maintenant, alors, demain, hier ...*, locutions adverbiales et nominales à valeur temporelle: *ce jour- là , plus tôt ...*, une date: *le 7 novembre 1989 ...* .

La notion temporelle fait partie intégrante du verbe. La détermination temporelle apportée par le verbe est une détermination „interne” (P.Imbs). Le moment de la parole est une des notions de base du système grammatical du temps, mais dans le système de la langue cette notion est employée, comme abstraction du temps réel, donc comme symbole linguistique.

Dans le système de la langue toute forme verbale est polyvalente: le présent peut marquer un fait passé (présent historique): *J'étais chez moi, tout à coup on sonne à la porte*; un futur proche. *Je viens dans un instant ...* Ce sont des cas de transposition temporelle (Valeurs des temps , voir M.Ioniță, Le verbe).

Le mode d'action c'est une catégorie lexico- grammaticale qui trouve son expression au niveau du lexique, de la morphologie et de la syntaxe. On trouve treize modes d'action chez O.Duchacek: *momentané, terminatif, fréquentatif, itératif, duratif ...* .

Les valeurs qualitatives et quantitatives du procès peuvent être exprimées: 1) par le sens du verbe: *naître, mourir, tomber ...*; 2) par des éléments formatifs – préfixes et suffixes: *relire, grélotter, sautiller* (itératif.); 3) la nature sémantique du sujet ou de l'objet: *Il tombe* (terminatif.); *La neige tombe* (répétitif). *Il a jeté un coup d'oeil*(momentané) / *il a jeté des coups d'oeil*(itératif) ... ; 4) par des adverbes et des locution adverbiales. *Il pleurait à petits coups* (duratif).

Devoirs:

Interrogation orale:

1. Quels sont les traits particuliers du verbe comme classe de mots?
2. Identifiez et analysez les catégories grammaticales du verbe français.
3. Faites valoir la distinction entre: mode et modalité; temps et temporalité; aspect et aspectualité. Quels types de catégories ces notions est-ce qu'elles présentent?
4. Quels sont les traits pertinents d'une catégorie sémantico-fonctionnelle ou lexicogrammaticale? Identifiez-les dans la classe du verbe.
5. L'aspect, est-ce une catégorie propre au verbe français?
6. Faites valoir la différence entre l'aspect et le mode d'action.
7. La catégorie de la voix, à quel niveau d'analyse fonctionne-t-elle? Donnez-en des preuves.
8. Combien de modes y a-t-il en français? Donnez des preuves en faveur de votre option. Quelles sont les positions des linguistes à ce sujet?
9. Évaluez la théorie de G. Guillaume de „L'image – temps”.
10. Lequel des modes du verbe français suscite plus de discussions? Pourquoi? Lequel est considéré „le mode des modes”? Pourquoi?
11. Faites valoir le classement structural et sémantique du verbe français.
12. Identifiez les valeurs grammaticales de base et les valeurs modales des temps du verbe français.

VIII. L'ADVERBE

Plan:

1. L'adverbe comme classe invariable de mots.
2. Citations des linguistes concernant l'adverbe.
3. L'adverbe – classe de mots autonomes.
4. Classes structurales d'adverbes.
5. Classes sémantiques d'adverbes.
6. Le problème de l'adverbialisation des adjectifs et des autres parties du discours.

Sources à consulter

1. Gak V.G. Teoreticheskaia grammatica frantuzscogo iazica. Morfolodhia. M., 1979.
2. Ilia L.I. Ocerchi po grammatiche sovremennogo frantuzscogo iazica. M., 1970.
3. Ilia L.I. Posobie po teoreticescoi grammatiche frantuzscogo iazica. M., 1979.
4. Abrossimova T.A. Théorir de grammaire française: Recueil de textes. L., 1972.
5. Gak V.G. Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
6. Référovskaia E.A., Vassiliéva A.K. Essai de grammaire française: Cours théorique. M., 1973.

VIII. 1. Citations des linguistes

„On dirait qu`est adverbe tout mot qui n`est ni substantif, ni adjectif, ni verbe” (Karcevsky S., Sur la nature de l`adverbe, P., 1936, p.107).

„Il semble que l`on ait mis dans les grammaires sous la rubrique „adverbe” tous les mots dont on ne savait que faire. La liste de cette classe de mots n`est pas finie et on n`en donne pas de définition intégrante”. (B.Pottier, Systématique des éléments de relation, P., 1962, p.53).

„L`adverbe est par rapport au verbe ce que l`adjectif est par rapport au nom”. (Grammaire Larousse du XX s., P., 1980, p. 365).

„L`adverbe est un mot invariable que l`on joint à un autre mot pour en modifier la signification: *Il parle bien ...* (M. Rat, Grammaire française, P., 1960, p. 273).

„On appelle adverbe, en grammaire française, une classe de mots qui présentent en général trois caractères: ils sont invariables, subordonnés et intransitifs (Grand Larousse de la langue française, P., 1971, p. 68).

„L`invariabilité de l`adverbe s`explique par un mouvement, un fait d`incidence et ne possède pas de caractère de nombre, de personne, de voix, d`aspect, de mode, de temps L`incidence est homogène et neutre; elle ne peut pas avoir de marques flexionnelles(G. Moignet, L`incidence de l`adverbe et l`adverbialisation des adjectifs. Travaux de linguistique et de littérature, Strasbourg, 1963, t. 1, p. 176).

„ Il est souvent très important de donner certaines précisions à l`action ou à l`état exprimés par le verbe et ces précisions sont apportées par une espèce de mots qui s`adjoignent au verbe et qu`on appelle pour cette raison „adverbe” (G.Galichet „Grammaire expliquée de la langue française”, P., 1960, p. 83).

A la différence des autres parties du discours l`adverbe se classe d`une manière très différente: on le rapporte aux classes de mots autonomes (L.Ilia, E.A.Référovskaia, A.K.Vassiliéva); au particules en lui réservant une place à côté des prépositions et des conjonctions (K.Nyrop); ou on le considère comme une forme invariable d`un adjectif, plus précisément l`adjectif du verbe (B.Pottier, R. Lafont, A.Smirnitsky et d`autres).

Le terme „adverbe” en principe ne se rapporte qu`à la fonction de cette classe de mots. L`adverbe donne des caractéristiques à une autre partie du discours – un

verbe, un substantif, un adjectif. Ainsi certains linguistes insistent sur l'appartenance de l'adverbe à une catégorie syntaxique (V.V.Vinogradov). Ch.Bally considère, de ce point de vue, l'adverbe comme une catégorie lexicale et n'y rapporte que des adverbes du type: *bien, très*.

Les savants ont des points de vue différents sur le problème de la formation des adverbes. „L'adverbe est une forme figée, dans un emploi particulier (Grammaire Larousse du français contemporain). Pour cela il s'agit presque toujours de formations synthétiques qui assimilent des éléments dont on ne reconnaît pas l'autonomie.

Les unités qu'on appelle des locutions adverbiales sont des „groupes de mots” dont la cohésion est si forte qu'il est difficile de voir, par exemple, dans: *tout à coup* trois mots, malgré la structure séparable.

La classification des adverbes pose jusqu'à présent beaucoup de problèmes. Tenant compte de ses possibilités combinatoires, on divise cette classe de mots en *adverbes pleins et auxiliaires*. Mais cette classification n'est pas d'une grande rigidité. L'adverbe *très* qu'on appelle *auxiliaire*, peut devenir *plein*: *Elle est jolie très* (langue parlée), d'autre part, en se grammaticalisant, il perd de plus en plus sa liaison avec la classe des adverbes et ainsi des adverbes tels que: *très, plus, moins, aussi* – deviennent mots-outils qui marquent l'intensité et les degrés de comparaison des adjectifs. Ces adverbes servent à former l'unique catégorie grammaticale de l'adverbe – celle de degré de signification: *plus longtemps, très longtemps*. Du point de vue de la structure formelle il y a des adverbes dérivés en *-ment*, formés d'un adjectif (f): *gaie-ment*, d'un substantif: *diable-ment*, et des adverbes simples et des locutions adverbiales.

D'après le sens on distingue: 1) les adverbes qualificatifs, qui indiquent une caractéristique de l'action en dehors du contexte: *parler haut, courir vite* ... Selon A.Sechehaye, ce sont „les adverbes de la caractéristique interne”, selon Ch.Bally „les adverbes virtuels”; 2) les adverbes déictiques (anaphoriques) qui sont étroitement liés avec le contexte. A.Sechehaye dit que ce sont „les adverbes actualisés”: *ainsi, autant*, remplaçant les circonstances exprimées par le substantif: *ici* (= dans cet endroit), *alors* (= à ce moment-là). Tous les adverbes interrogatifs sont aussi des déictiques: *combien?, pourquoi?* ...

Le problème de l'adverbialisation est lié à la transposition fonctionnelle des parties du discours en français moderne. La dérivation est une des particularités de la classe des adverbes. La plupart des adverbes est formée à la suite de la transposition des autres parties du discours, des adjectifs: *vite* (à l'orig. – adjectif), pronom: *ici* (y), combinaison avec une préposition: *avant, alors, lendemain*, le plus souvent c'est la dérivation d'un adjectif (f) avec le suffixe *-ment*, exception font les adverbes: *joliment, poliment*, qui se forment du masculin de l'adjectif). Beaucoup d'adverbes se sont fait par conversion: *travailler dur, parler français* ... (Le verbe qui se combine avec ces adverbes est intransitif).

La distinction entre l'adverbe et la préposition s'effectue au niveau de la syntaxe. Si le mot accompagne un substantif, alors il est préposition, s'il s'emploie

seul – il est adverbe: *Il a voté contre ce candidat* (préposition). *Il a voté contre* (adverbe).

A cause de la non-coïncidence des deux notions: celle de partie du discours et celle de mot on discute la notion du paradigme grammatical de l'adverbe.

Les adverbes simples ou en *-ment* ne représentent qu'un seul mot: *bien, vite, facilement ...*; tandis que les adverbes à structure morphosyntaxique tels que: *à la française, à pied, à regret ...* sont des mots „conventionnels”, c'est-à-dire, des unités lexicales écrites séparément.

L'adverbe occupe une place particulière dans le classement des parties du discours. Il n'a pas d'indice morphologique net et donc il est difficile de le délimiter des autres parties du discours invariables: prépositions, conjonctions, interjections, particules. En principe c'est une classe de mots autonomes à structure différente. On peut définir l'adverbe comme un mot autonome, qui a pour caractéristique d'être: invariable, subordonné et intransitif. L'adverbe est toujours un complément d'un terme quelconque: un verbe – *parler couramment*; un adjectif – *peu aimable*; un adverbe – *très facilement* (Ce sont les possibilités combinatoires de l'adverbe).

La structure de l'adverbe très variée: a) adverbe en *-ment* : *aimablement*; b) préposition + nom : *avec courage*; c) à la + nom : *à la française*; d) N + prép. + N : *tête-à-tête*; e) loc.adverbiale : *tout à coup, tout de suite ...* ; f) d'une façon, d'une manière, d'un geste + adj. = à un adverbe en *-ment* : *d'une façon amicale = amicalement* (ici le nom devient mot outil), un élément grammaticalisé.

La variété structurale de l'adverbe est nécessaire et correspond à leur différence sémantique: *en hâte, à la hâte / à l'aveugle, aveuglement / à regret, avec regret*.

Sur le plan fonctionnel, l'adverbe se rapproche de l'adjectif; seulement l'adverbe est la propriété d'un verbe (adverbe – se référant au verbe), tandis que l'adjectif est la propriété d'un nom. Dans la réalité la matière est seule indépendante, tandis que tous les autres phénomènes ne sont que ses propriétés.

Le rôle de l'adverbe est de représenter "des propriétés" à l'intérieur du système des parties du discours. On subdivise les adverbes en quelques groupes: 1) les adverbes d'une caractéristique interne où entrent: a) les adverbes d'une caractéristique qualificative avec la dominante *comment*; b) les adverbes d'une caractéristique quantitative avec la dominante: *combien*; 2) Les adverbes d'une caractéristique externe de l'action: a) de lieu avec la dominante *où?* – *ici, là*; b) de temps avec la dominante *quand?* – *demain, alors ...*; 3) Les adverbes modaux, qui expriment l'appréciation d'un fait par le sujet parlant:

- a) l'assurance : *assurément, certainement ...*
- b) l'incertitude: *peut-être, probablement ...*
- c) la nécessité : *nécessairement ...*

Devoirs:

Interrogation orale:

1. Identifiez les classes sémantiques et structurales d'adverbes. Analysez-les.
2. L'adverbe, est-il une entité autonome? Donnez-en des preuves.
3. Quel est le rôle de l'adverbe dans la théorie des propriétés?
4. Quel est le rôle de l'adverbe dans la structure de la phrase?
5. Identifiez les possibilités combinatoires de l'adverbe.
6. Faites valoir la différence entre les adverbes de la caractéristique interne et ceux de la caractéristique externe, les adverbes d'appréciation et les adverbes de circonstances.

IX. LA PROPOSITION

Plan:

1. L'essence du terme „proposition”.
2. Proposition et phrase – ressemblance et dissemblance.
3. Phrase et énoncé.
4. Structure de la proposition du point de vue logique et psychologique.
5. La proposition – unité dénomminative.
6. L'énoncé – unité communicative.
7. Classement des propositions selon le critère formel et fonctionnel.
8. Analyse de la proposition au niveau de la langue et celui du langage.

Sources à consulter

1. Gak V.G. Teoreticeskaia grammatica frantuzscogo iazica. Morfolodhia. M., 1979.
2. Ilia L.I. Ocerchi po grammatiche sovremennogo frantuzscogo iazica. M., 1970.
3. Ilia L.I. Posobie po teoreticescoi grammatiche frantuzscogo iazica. M., 1979.
4. Abrossimova T.A. Théorir de grammaire française: Recueil de textes. L., 1972.
5. Gak V.G. Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
6. Référovskaia E.A., Vassiliéva A.K. Essai de grammaire française: Cours théorique. M., 1973.

IX. 1. Citations des linguistes

„La base de la proposition est un événement, non un être ou une chose”
(F.Brunot. La pensée et la langue.).

„La phrase, création indéfinie, variété sans limite, est la vie même du langage en action. Avec la phrase on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de

communication, dont l'expression est le discours; c'est la manifestation de la langue dans la communication vivante. La phrase appartient bien au discours, c'est l'unité du discours. (E. Benveniste „Problèmes de linguistique générale”. P., 1966, p. 129 – 130).

„La notion de proposition est de caractère morphologique, parce que à son centre se trouve un mot qui se conjugue – le verbe (Wagner R-L et Pinchon J. „Grammaire du français classique et moderne”, P., 1962, p. 497).

„En grammaire traditionnelle on donne le nom de proposition aux phrases élémentaires dont la réunion par coordination ou subordination constitue la phrase effectivement réalisée: la proposition est constituée d'un sujet et d'un prédicat. Sémantiquement il y a proposition toutes les fois qu'il y a énonciation d'un jugement” (Dictionnaire de linguistique, J. Dubois, M. Giacomo. P., 1973, p. 397).

Le terme de proposition a été emprunté au vocabulaire de la logique et signifie „l'énonciation d'un jugement”. Cette définition ne convient évidemment pas en matière syntaxique, ni même du point de vue de la logique, puisqu'elle exclut l'énoncé des sentiments, des volontés ... La phrase est une unité plus large que la proposition: elle relève de la nature même de l'acte de langage, étant à la fois d'essence phonologique, psychologique et linguistique.

La proposition est une notion purement grammaticale (un membre de phrase).

La proposition se suffisant à elle-même, est une proposition indépendante.

Tout énoncé, du point de vue sémantique, comprend deux parties: un sujet qu'on appelle logique, désignant l'objet dont quelque chose est affirmé et un prédicat indiquant la propriété affirmée. La distinction de ce qui est affirmé et de ce dont on affirme se forme sur le fonctionnement logique du langage, la distinction du *thème* et du *propos* est d'ordre psychologique.

Le thème s'appelle encore le sujet psychologique (l'objet du discours), le propos ou le rhème c'est l'information apportée relativement au thème. Ce qu'on appelait autrefois – le prédicat psychologique.

On appelle référent ce à quoi renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain.

Comme la communication linguistique a pour objet la réalité extralinguistique le locuteur doit pouvoir désigner les objets qui la constituent, c'est la fonction référentielle du langage.

La proposition est une des unités de la langue la plus importante. L'intérêt que portent les linguistes à son étude s'explique surtout par ce que les propositions servent à exprimer les pensées de l'homme et son attitude envers ce qui l'entoure. C'est de cette manière que se réalise la communication entre les personnes.

La définition de la proposition, du fait comment on aborde son analyse, pose des problèmes difficiles à résoudre.

Les linguistes discutent beaucoup les problèmes se référant à la nature de la proposition: cette unité se rapporte-t-elle à la langue ou à la parole? En d'autres termes, la proposition est considérée tantôt comme une unité de la parole, qui s'y forme et s'y organise; tantôt comme une unité, dont le modèle appartient à la langue, tandis que la réalisation de celui-ci ne se fait que dans la parole. Dans le second cas

la proposition est vue comme un schéma (un modèle) qui fixe le contenu des objets réels dans la conscience humaine.

Le troisième point de vue se base sur l'opinion suivante: la proposition en tant qu'unité dénomminative et communicative appartient à la fois à la langue et à la parole, la langue étant considérée comme un système de signes et la parole – comme sa réalisation. Cette nature double de la proposition fait différencier deux notions: proposition – modèle (unité de langue) et énoncé – réalisation du modèle (unité de parole).

Les linguistes qui attribuent à la proposition le caractère de signe la définissent comme un signe complet à la différence du mot-signe partiel. Dans la parole, pour être actualisée la proposition devenant énoncé, reçoit toutes les caractéristiques linguistiques de celui-ci.

Ce qui est surtout discuté à l'heure actuelle c'est l'aspect dénomminatif de la proposition. En tant que signe linguistique, une proposition, aussi bien qu'un mot, sert à désigner, à dénommer les faits de la vie réelle. Vu cette fonction on tient à établir des liens entre ce signe et la réalité. Comme tout signe, une proposition a son référent, son signifié. La théorie référentielle, qui tâche de découvrir les rapports entre un énoncé et une situation à désigner, est relativement récente ce qui explique la diversité des définitions du référent. Pourtant on s'entend pour considérer la situation comme base de la nature dénomminative de la proposition. En définissant la situations comme un fragment de la réalité qui ne dépend pas de l'esprit humain, la plupart des linguistes comprennent sous la situation un ensemble d'objets de la vie réelle et des rapports qui les unissent: la situation c'est un référent extralinguistique – un fait, un fragment de la réalité que l'énoncé représente dans la langue.

La dénomination, c'est-à-dire l'acte de passage d'une situation au signe linguistique est un processus très complexe; à plusieurs degrés qui s'effectue grâce à la faculté de la conscience humaine à faire abstraction des faits concrets, on choisit les traits les plus typiques de la situation; les faits et les rapports entre eux se reflétant en notions et jugements généralisants et universels et qui de cette façon remplacent dans la conscience les objets de la vie réelle et forment un modèle conceptuel. Le dernier se transforme dans la structure sémantique d'une proposition; c'est une proposition potentielle, dont la réalisation dépend de la valence sémantique et syntaxique du verbe.

La notion de structure sémantique de la proposition continue à être débattue par les linguistes. On la détermine comme une structure lexico-sémantique isomorphe à la situation (V.G.Gak).

Dans la description de la proposition se font voir trois tendances (logique, sémantique, syntaxique) plus ou moins marquées.

La proposition est traitée comme une unité logique dont l'étude est orientée vers le modèle conceptuel. Ainsi que le jugement, la proposition contient deux éléments: sujet et prédicat logique (S-P), c'est-à-dire on distingue ce qui est affirmé de ce dont affirme quelque chose. Ch. Bally, faisant l'analyse logique de la proposition, en distingue deux parties. La I-ère partie contient *le dictum* (ce qui est dit) et la II-ème – *le modus* (la modalité de la phrase, l'attitude du sujet parlant

envers ce qu'il dit). L'analyse logique se rapproche ou s'apparente avec celle psychologique. Celle –ci amène à la nécessité de distinguer le donné / le nouveau, le thème / le rhème (ou le propos) – C'est le niveau psychologique ou pragmatique de l'analyse de la proposition..

Pour décrire la structure sémantique d'une situation nous devons comprendre ses caractéristiques qualitatives: *Agent / action / Point de départ*. De là on peut déterminer sa structure syntaxique qui est une réalisation du modèle sémantique, mais en termes de la proposition: *Mon frère est revenu de Moscou* – 1) le modèle psychologique de l'analyse de la proposition : *Mon frère* (dictum) – est revenu de Moscou (modus); 2) le modèle sémantique de l'analyse de la proposition : *Mon frère* (Agent), est revenu (action), de *Moscou* (point du départ); 3) modèle syntaxique de l'analyse de la proposition : *Mon frère* (S), est revenu (Pr.,V), de *Moscou* (Cc).

Dans d'autres cas, il n'y a pas de coïncidence complète entre les éléments des structures. L'organisation sémantique de la proposition et son organisation syntaxique ne sont pas souvent identiques ce qui pose beaucoup de problèmes.

IX. 2. Principes de classification de la proposition

La proposition c'est une unité dénomminative et communicative de la langue, dont le signe (l'indice) de base c'est la prédicativité. La prédicativité rapporte la proposition à la réalité; elle l'actualise, la localise, l'organise.

En tant que phénomène linguistique, la prédicativité résulte de l'acte de prédication et se réalise dans les catégories grammaticales : celles de personne, de temps, de mode, qui ensemble forment la prédicativité.

La proposition ne devient un vrai énoncé que dans sa réalisation au niveau de la parole où elle se caractérise par une intonation bien dessinée et ses indices grammaticaux et sémantiques.

La définition la plus répandue de la proposition est la suivante: *c'est une unité de communication, grammaticalement et sémantiquement organisée et qui a son intonation et sa fonction.*

La classification des proposition prévoit trois aspects essentiels : *formel, sémantique, fonctionnel.*

D'après l'aspect formel (structure) les propositions se divisent en : proposition à deux termes (S - P) et proposition à un terme (ou S. ou P.). A leur tour les propositions à un terme se répartissent en : 1) propositions verbales : *Entrez!* et 2) propositions nominales : *Un silence profond.* On classe à part les propositions elliptiques (à termes réduits), dont le sens dépend du contexte sans lequel elles ne pourraient pas être comprises par l'interlocuteur :

- Où allez- vous?
- A la maison.
- Quand serez- vous de retour
- Demain.

Classification des propositions d'après le critère sémantique. Selon ce critère on distingue :

1) des propositions à agent déterminé (là où agit une personne bien déterminée (réelle et concrète) – *Pierre lit.*

2) des propositions sans agent réel : *Il neige.*

3) des propositions à agent indéterminé (l'agent réel n'est pas nommé) – *On sonne.*

Classement des propositions selon le critère fonctionnel, dans lequel on met en évidence le but communicatif de ces unités. A partir de ce critère, on distingue :

1) des propositions informatives (énonciatives) : *L'enfant parle.*

2) des propositions interrogatives : *Bois-tu du café?*

3) des propositions impératives : *Silence! Entrez!*

L'analyse de la proposition poursuit l'étude de trois aspects : sa structure syntaxique, son organisation sémantique et logico-communicative.

L'étude grammaticale a pour objet les modèles syntaxiques en base des termes de la proposition.

Suj. – Préd. (SV) – *Michel chante.*

Suj. – Préd. – COD. (S – V – COD) – *Marie lit un livre.*

Suj. – Préd. – Cc (S- V- Cc) – *Pierre va à l'école.*

Suj.- Préd. Nom. – *Jean est sérieux* (V cop + attribut du sujet)

Suj. – Pr. Nom. (atr. du compl.) (V cop. + attr. COD) : *Je la trouve jolie.*

La structure sémantique, comprenant un sujet (agent réel qui accomplit une action ou qui se caractérise par un état, une qualité et un prédicat (action, état, qualité), vise à découvrir la structure d'une situation. *Pierre a ouvert la porte avec une clé.* Cette proposition a la structure sémantique suivante : S (agent) – P (act.) – Obj. – Instr.

La même situation se traduit dans la langue par des propositions à structures syntaxiques différentes : *La porte est ouverte par Pierre à l'aide d'une clé; C'est la clé de Pierre qui a ouvert bien facilement la porte.*

Cela amène aussi au changement de l'accent logique – dans la première proposition : La porte – c'est le thème ... le reste – c'est le rhème; dans la deuxième proposition : La clé de Pierre – c'est le thème ..., le reste c'est le rhème.

L. Tesnière qui qualifié la proposition comme «Un petit drame» voit dans le prédicat « **le nœud verbal** » autour duquel se disposent **des actants** et avec lequel ils se trouvent en relation de dépendance. Les actants sont des unités désignant les êtres ou les choses qui participent d'une ou d'autre manière au procès. Les éléments qui indiquent les circonstances dans lesquelles se déroule l'action sont appelés « **des circonstants** ».

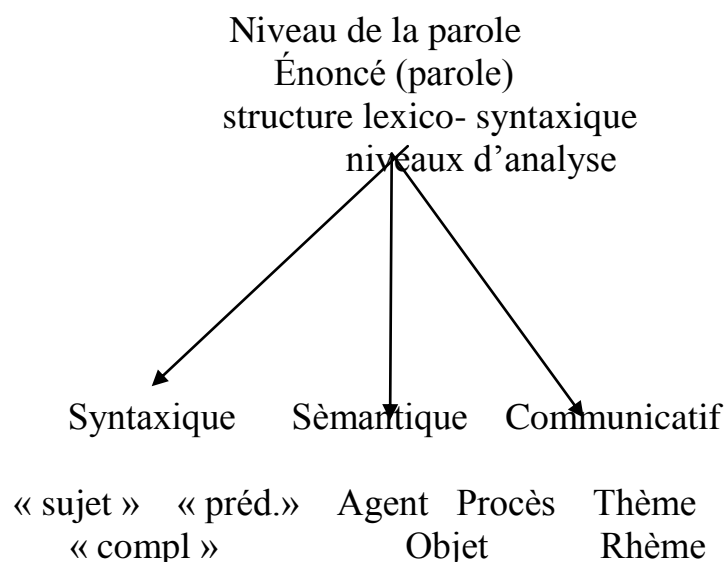
L'étude de la structure logico-communicative (démembrement communicatif) consiste à trouver et opposer *le donné* et *le nouveau* et reflète un aspect important de l'énoncé – celui de la répartition de l'information.

D'habitude le nouveau, une nouvelle information, une information inconnue, suit le donné, le point du départ : *Pierre / arrive par le train. Pierre* est en même temps le sujet grammatical (comme terme de la proposition) sémantique et logique, *arrive (par le train)* – est prédicat grammatical sémantique et logique. Mais si on va inverser cette proposition – *Arrive par le train / Pierre. Pierre* tout en restant sujet grammatical et sémantique, devient prédicat logique (le nouveau) dans le démembrement communicatif.

En parlant de l'analyse logique de la proposition Ch. Bally distingue : *le dictum* (la représentation) et *le modus* (l'intervention du sujet parlant; son jugement, ses sentiments).

Schéma de l'analyse de la proposition

situation
proposition (langue)
structure notionnelle
structure sémantique
sémantique



Devoirs :

Interrogation orale :

1. Faites la distinction entre : proposition et phrase; proposition et énoncé.
2. Évaluez la théorie de L. Tesnière concernant l'analyse de la proposition dans son ouvrage « Éléments de syntaxe structurale ».
3. Faites valoir les niveaux structural, sémantique et communicatif dans l'analyse de la proposition en français.
4. La proposition, à quel niveau d'analyse s'installe-t-elle; à celui de la langue ou à celui du langage? Donnez-en des preuves.
5. Qu'est-ce que c'est que le nœud verbal de la proposition? Quels sont ses éléments formatifs?
6. Qu'est-ce que c'est que le groupe verbal et le groupe nominal? Quelle est leur importance pour l'analyse structurale de la proposition?
7. Quels types de propositions distingue-t-on selon le but de la communication?
8. Quels types de propositions distingue-t-on selon la structure?

X. LES TERMES DE LA PROPOSITION

Plan :

1. Le sujet et le prédicat – noyau de la proposition. Le syntagme prédicatif.
2. Citations des linguistes concernant les termes de la proposition.
3. L'intérendance entre le syntaxique et le morphologique dans les termes de proposition.
4. Les problèmes à discuter concernant les termes de proposition.
5. La théorie des actants de L. Tesnière.
6. La nature sémantique des fonctions syntaxiques selon Fillmore.
7. Le problème de l'hiérarchie des termes principaux de la phrase (proposition).
8. Les problèmes concernant le statut des termes secondaires de la proposition.
9. Les fonctions de base et les fonctions accessoires des termes de la proposition.

Sources à consulter :

1. Gak V.G., Teoreticeskaia grammatika frantuzscogo iazica. Morfolodhia. M., 1979.
2. Ilia L.I., Ocerchi po grammatiche sovremennogo frantuzscogo iazica. M., 1970.
3. Ilia L.I., Posobie po teoreticescoi grammatiche frantuzscogo iazica. M., 1979.
4. Abrossimova T.A., Théorir de grammaire française: Recueil de textes. L., 1972.
5. Gak V.G., Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
6. Référovskaia E.A., Vassiliéva A.K., Essai de grammaire française: Cours théorique. M., 1973.

X. 1. Citations des linguistes

« ... Toute phrase déclarative simple est composée de deux constituants principaux obligatoires : un sujet et un prédicat; elle peut contenir encore un ou plusieurs adjoints : de lieu, de temps, de manière, de cause etc..., qui sont facultatifs; ce sont des constituants de la phrase qui ne sont pas structurellement indispensables : on peut les enlever sans affecter le reste de la phrase.

Le sujet et le prédicat forment ensemble *le noyau de la phrase*. Le sujet et le prédicat sont par conséquent des constituants nucléaires tandis que les adjoints sont des constituants extranucléaires de la phrase ». (J. Lions, « Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique ». P., 1970, p. 256).

« La notion de direct » opposée à « indirect » est purement formelle, elle correspond à la présence ou non d'une préposition associée à un complément ». (M. Gross, *Kemarques sur la notion d'objet direct en français*. – Langue française, 1969, N 1, p. 65).

« La tradition française distingue complément d'objet indirect et complément de circonstance selon un critère sémantique » (Spang – Hansen, « Les prépositions incolores du français moderne – Copenhague, 1963, p.16).

« Nous connaissons trois fonctions qui s'appuient sur le nom : la première qui qualifie – c'est la fonction épithète : *Une jolie fille*. La seconde qui détermine – ce

sont les compléments déterminatifs du nom : *Un chapeau de feutre*. La troisième qui tantôt qualifie tantôt détermine – c'est la fonction apposition : *Achile, le lion* ... « ...C'est l'apposition, comme une épithète, que l'on collerait à l'être ou à la chose pour les distinguer des autres êtres ou des autres choses du même nom » (G.Galiche, « Grammaire expliquée de la langue française ». P., 1960, p.120).

Pour certains grammairiens, l'apposition est une construction purement formelle de la caractérisation, consistant à placer le terme caractérisant à côté du terme caractérisé... On peut définir l'apposition comme une fonction (un rapport psycholinguistique), parce qu'elle correspond à un mécanisme syntaxique original qui se distingue de l'épithète et du complément déterminatif; l'apposition désigne l'être, la chose ou le fait dont on parle d'une façon plus précise : *Andromaque, la veuve d'Hector* – (G. Galichet, « Grammaire structurale du français moderne. P., 1968, p.133-134).

« Le rôle joué à côté du verbe par le complément circonstanciel est exactement le même que le rôle de l'adverbe ». (F. Brunot et Ch. Bruneau, Précis de grammaire historique de la langue française . P., 1937, p.571).

On observe une interdépendance entre le syntaxique et le morphologique. Chacune des fonctions dans la phrase peut être remplie par des mots d'ordre différent : le sujet peut être : nom, adjectif, verbe (surtout à l'infinitif), pronom. Le circonstanciel (de temps, de lieu, de manière ou de condition) présente une variation morphologique extrême, même le prédicat peut être exprimé pas seulement par un verbe, mais par une interjection : *dire que non, que oui* (Brøndal V., Essai de linguistique générale. L'autonomie de la syntaxe – Copenhague, 1943, p.9).

Bien que la théorie des termes de la proposition soit à l'étude depuis longtemps, plusieurs problèmes restent à être discutés jusqu'à présent. L'unité syntaxique minimale se détermine par sa sémantique, sa forme ou sa fonction. Cela provoque des discussions interminables sur la nature des termes de la proposition. Les mentalistes, par exemple, se basent seulement sur le côté sémantique sans prêter une attention suffisante aux changements potentiels de sens. Ainsi le sujet est déterminé comme agent de l'action ou de l'état. Cela est vrai pour des phrases telles que : *Marie chante; L'enfant est joli*, mais ne convient pas aux phrases du type : *Ta conduite la rend malade* (ici le sujet désigne une cause).

Chaque proposition, étant la réalisation d'un jugement, la majorité des linguistes ne connaissent que deux termes principaux (le sujet et le prédicat) en rejetant les termes secondaires (A. Pechkovschi). Il est clair qu'il n'y a pas de conformité rigide entre la structure d'une proposition et celle d'un jugement : les catégories logiques ne sont pas isomorphes à celles de la syntaxe. Les termes secondaires, par exemple, nécessaires pour une analyse structurale des propositions, ne participent pas à la formation du jugement. L'interprétation formelle néglige le dualisme asymétrique du signe (de sa forme et son contenu) et ne prend pas en considération les rapports qui existent entre les catégories linguistiques et celles qui reflètent la réalité (l'analyse transformationnelle, en constituants immédiats etc.).

La syntaxe sémantique se donne pour but d'expliquer d'une manière adéquate le mécanisme de l'organisation d'une proposition en tant que signe linguistique, capable de représenter la réalité.

Dans son ouvrage « Eléments de syntaxe structurale », L.Tesnière détermine la corrélation entre le plan structural et le plan sémantique : « Dans la pratique les deux plans (sémantique et structural) sont parallèles, parce que le plan structural n'a d'autre objet que de rendre possible l'expression de la pensée, c'est-à-dire, du plan sémantique. Ce parallélisme peut être formulé de la sorte : le structural exprime le sémantique ». L.Tesnière détermine les rapports entre le logique et le psychologique en disant que le plan sémantique est le domaine propre à la pensée et relève de la psychologie et de la logique.

Pour déterminer les fonctions des termes qui sont à la base de la proposition, l'auteur s'adresse à la réalité et cherche à donner une explication sémantique à des catégories de la syntaxe, à les lier aux fonctions des éléments de la réalité.

Le nœud verbal, qui est, selon l'auteur, au centre de la phrase, exprime tout un petit drame. Il comporte le plus souvent un procès des acteurs et des circonstances. Si on transpose tout ça du plan de la réalité sur le plan de la syntaxe structurale alors on a : le verbe, les actants et les circonstants.

Le verbe étant au centre, tous les autres termes de la proposition (actants) ne remplissent pas la même fonction vis-à-vis du verbe auquel ils sont subordonnés. L. Tesnière distingue : *prime actant*, *second actant* et *tiers actant*. Du point de vue sémantique le premier actant est celui qui fait l'action (en grammaire traditionnelle – c'est le sujet). Le second actant est celui qui supporte l'action (en grammaire traditionnelle – c'est le COD). Entre le prime et le second actants il n'y a pas d'opposition comme le dit la grammaire traditionnelle, mais une différence. Le tiers actant est celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action (en grammaire traditionnelle – c'est le COI : *Marie donne la pomme à son frère*.

I Act II Act III Act.

La théorie des actants de L.Tesnière a fortement influencé les recherches syntaxiques.

Le rôle sémantique des termes de la proposition a été développé dans plusieurs ouvrages, dont le plus important est celui de Ch. Fillmore qui a décidé d'employer le terme « cas » pour désigner les relations sémantiques entre le verbe et les syntagmes nominaux. Ce terme (cas) étant attribué à toutes les fonctions substantivales. Ces cas universels l'auteur les détermine comme suit : *agentif*, *instrumental*, *datif*, *factif*, *locatif*, *objectif* et *temporatif*. La méthode qui lui permet de dégager ces cas universels est celle déductive. C'est pourquoi la liste de ces universaux est hypothétique et perpétuellement ouverte. T.P.Lomtev, par exemple, dégage sept fonctions sémantiques, d'autres en dégagent vingt ou quatorze. B.Pottier parle de onze cas. Bien que la théorie de Ch.Fillmore ait plusieurs points faibles, son mérite est d'essayer d'expliquer la nature sémantique des fonctions syntaxiques.

X. 2. L'hierarchie des termes de la proposition

Le sujet et le prédicat constituent le nœud de la proposition, le syntagme prédicatif étant le syntagme le plus autonome. Le problème de la hiérarchie des termes principaux de la proposition provoque de vives discussions. Selon les uns (Nicol'skaia E.K., Goldenberg T.G., O.I.Bogomolova, V.V.Vinogradov etc.) le sujet est le sommet de la proposition, tandis que les autres (L.S. Barkhoudarov, L.I. Ilia etc.) voient dans le sujet et le prédicat deux termes interdépendants, car ils expriment les mêmes catégories : personne, nombre, genre. Selon L.Tesnière c'est le verbe qui constitue le sommet de la proposition et qui organise « un petit drame ». Tous les autres termes: actants et circonstants en dépendent.

L. Tesnière considère le sujet au même titre que le complément d'objet (actants) parce qu'il peut devenir complément dans une construction passive : *La mère aime l'enfant – l'enfant est aimé par la mère*. Tout en tenant compte de toutes ces opinions, il ne faut pas oublier que le verbe est lié au complément par un rapport de subordination tandis qu'avec le sujet il est lié par un rapport de prédication (prédicatif). Il est très difficile de distinguer les limites du prédicat comme terme de la proposition. Dans des structures du type : *faire son entrée, donner de l'assurance, donner la mort, avoir un cri, avoir du courage, avoir du chagrin ...*. L.I.Ilia considère qu'il s'agit du prédicat et de son complément, tandis que V.G.Gak et Z.N. Lévitte considèrent que c'est un seul terme – le prédicat car ces structures ont une équivalence sémantique et fonctionnelle avec le verbe. (Lévitte les appelle mots analytiques). La même difficulté se rencontre dans le cas des structures formées d'un verbe à une forme personnelle et d'un verbe à l'infinitif, les verbes : *venir, aller + infinitif*. V.G.Gak, E.A.Référovskaia considèrent que ce sont des formes analytiques comme (suis parti) et font fonction de prédicat verbal simple, tandis que M.S.Gouritcheva considère que les verbes *aller* et *venir* n'ont pas perdu complètement leur sens lexical et donc elles (ces structures) ne peuvent pas être considérées des formes analytiques, ni ne peuvent faire fonction de prédicat verbal simple, aussi bien que les structures formées des verbes : *faire, laisser + infinitif* + les constructions formées *d'un verbe modal + infinitif*, ou *d'un verbe à valeur aspectuelle + infinitif*.

Toutes ces constructions en fonction syntaxique sont des prédicats verbaux composés.

Plusieurs problèmes concernant le statut des termes secondaires de la proposition sont aussi à résoudre. J.Vendryes, G. Gougenhein, G. de Boer ainsi que A. Blinkenberg considèrent le complément comme un terme d'action au point d'aboutissement. Ainsi pour A. Blinkenberg dans : *aller à Paris – à Paris* c'est un CO. locatif tandis qu'en grammaire traditionnelle c'est un complément circonstanciel de lieu(CCI).

H.Ivon considère que tout complément qui se lie au verbe directement sans préposition est un complément d'objet direct et celui qui se lie à l'aide d'une préposition est un complément d'objet indirect : *Une mère gronde son enfant* (COD). *Il revient le matin*. (COD). *J'ai habité à la campagne* (COI). *J'habite rue Pushkine* (COD). Faute de critères formels, la définition du complément d'objet indirect amène à une grande diversité d'opinions. Par exemple, dans : *Ressembler à son frère*

R. Le Bidois considère que le groupe nominal acquiert la fonction d'attribut : *être comme son frère*, dans : *Il tient de sa mère* C. de Thomasson voit un complément d'origine. Ch.Bally dans : *obeir à un maître, s'emparer d'une ville* aussi bien que dans : *prendre une province*, voit un COD.

On distingue encore : un complément d'intérêt dans : *acheter quelque chose à quelqu'un* (A. Blinkenberg) ; un complément de propos dans : *parler d'un livre*; un complément de résultat dans : *jeter au désespoir* (F. Brunot). L.I.Ilia considère qu'entre les groupes qui caractérisent une action il y a tant de divergences qu'il est difficile ou presque impossible de les définir.

Le sujet, le prédicat et l'attribut sont considérés comme des « fonctions de base », tandis que les compléments circonstanciels sont considérés comme des fonctions accessoires » et se trouvent en anexe à la phrase (M. Cohen). Leur position est libre (des CC.) et leur sens presque illimité ce qui amène à une classification bien variée. Les auteurs du dictionnaire *Lexis*, en se basant sur le principe sémantique, dégagent dix-sept types de CC. Au contraire, B. Pottier divise tous les CC. en trois groupes, de même L.I.Ilia distingue trois types essentiels de circonstanciels : a) ceux exprimant les conditions extérieures du déroulement d'une action – *lieu, temps, but, cause*; b) ceux exprimant des indices quantitatifs, qualitatifs et le mode d'action; c) les compléments circonstanciels. d'appréciation de l'action.

Les termes de proposition doivent être déterminés par des indices syntaxiques, comme par exemple, leur position. Le sujet doit précéder le prédicat, c'est son indice formel : *Pierre bat Paul* : mais / *Paul bat Pierre*.

Certains linguistes distinguent le sujet formel (grammatical) et le sujet réel : *Il vient beaucoup de touristes*. (Il – sujet formel, beaucoup de touristes – sujet réel, qui au niveau de la syntaxe est un véritable complément).

Donc, le sujet et le prédicat forment le noyau de la proposition; ce sont des termes de rang supérieur; le COD, COI, et le CC. en dépendent. Souvent on considère le COD comme « le troisième terme principal de la proposition », vu le fait qu'il est bien indispensable pour la structure de la proposition. Donc, on peut le considérer se trouvant au même niveau sur l'axe : *sujet – prédicat – complément d'objet* » (M. Fisher, V.G. Gak, L.M. Screlina ...)

Le COD se caractérise par sa position postverbale, ce qui le distingue du sujet.

En conclusion, on peut dire que la théorie des termes de la proposition est de longue date; pourtant il reste beaucoup de questions à résoudre. Le syncrétisme des fonctions syntaxiques est considéré comme un des traits typologiques de la syntaxe française, il attend sa solution.

Devoirs :

Interrogation orale :

1. Exprimez-vous sur la théorie des actants de L. Tesnière.
2. Faites valoir l'hierarchie entre les termes de la proposition.
3. Quels sont les principes mis en base de l'analyse des termes de la proposition?
4. Identifiez les termes de proposition que vous connaissez en français.

5. Qu'est-ce que c'est qu'un syntagme? Quels types de syntagmes connaissez-vous? Faites-en une analyse détaillée.
6. Le sujet et le prédicat, sont-ils des termes du même ordre ou d'ordre différent?
7. Quelle est la différence entre les termes essentiels et ceux secondaires de la proposition?

XI. L'ORDRE DES MOTS

Le plan :

1. Citations des linguistes concernant l'importance de l'ordre des mots en français.
2. La construction française – une construction bien rigide.
3. L'ordre grammatical ou canonique des mots et celui psychologique; la différence entre eux.
4. La valeur expressive de l'inversion.
5. La tendance intellectuelle et celle affective dans l'organisation de l'ordre des mots.
6. Les facteurs qui déterminent l'ordre des mots en français : grammatical, communicatif, sémantique et stylistique.
7. Particularités et fonctions de l'ordre des mots en français.

Sources à consulter :

1. Gak V.G. Teoreticeskaia grammatika frantuzscogo iazica. Morfolodhia. M., 1979.
2. Ilia L.I. Ocerchi po grammatice sovremennogo frantuzscogo iazica. M., 1970.
3. Ilia L.I. Posobie po teoreticescoi grammatice frantuzscogo iazica. M., 1979.
4. Abrossimova T.A. Théorie de grammaire française: Recueil de textes. L., 1972.
5. Gak V.G. Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
6. Référovskaja E.A., Vassiliéva A.K. Essai de grammaire française: Cours théorique. M., 1973.

XI. 1. Citations des linguistes

« Dans le discours les mots contactent entre eux en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. Un terme n'acquiert sa valeur que lorsqu' qu'il est opposé à ce qui précède ou à ce qui suit, ou à tous les deux ». (F. de Saussure, Cours de linguistique générale, P., 1931, p. 170- 171).

« ... L'ordre des mots joue un rôle capital dans l'expression française parlée. Il comporte d'une part des servitudes très strictes et, d'autre part, des latitudes plus ou moins amples. (Sauvageot A., L'analyse du français parlé, P., 1972, p. 94).

« Tout le monde sait que la structure de la phrase française, en particulier l'ordre des mots, est d'une grande rigidité. Le français ne peut pas échapper à la loi que le sujet des phrases contenant un régime précède le verbe et que le régime le suive. On pourrait appeler cet ordre direct ou progressif. (Wartbourg W. von., Evolution et structure de la langue française, Berne 1962, p. 257)

« ... La construction française est une construction rigide; cette rigidité est la sauvegarde de sa clarté; mais c'est aussi un assugétissement ». (G.Galichet, Essai de grammaire psychologique, P., 1950, p. 11).

« ... Mais la fixité de l'ordre des termes et la rigidité de la phrase française ne sont qu'apparentes : au fait, la plupart des termes sont mobiles » (Steinberg N., Grammaire française, L., 1963, p. 47).

« ... La place des différentes propositions qui composent la phrase, est assez libre. Elles s'ordonnent généralement ainsi : principale, subordonnée. Mais la règle est loin d'être absolue et l'articulation des parties de la phrase témoigne une grande souplesse et une grande variété » (R. Georquin, Difficultés et finesses de notre langue, P., 1952, p. 282).

« ... Dans un ordre donné, il faut voir en même temps la réalisation d'une pensée et le fonctionnement d'une mécanique, collaboration ou opposition d'un choix conscient et d'un automatisme ». (Blinkenberg A., L'ordre des mots en français moderne, Copenhague, 1928- 1933, p. 30)

« En français où un certain ordre est habituel, (S, V, COD, COI, CC), tout changement entraîne une valeur expressive. Face à une habitude ou nécessité, dans la langue, existe une certaine liberté dans l'ordre considéré comme fréquent et pertinent. D'où la distinction traditionnelle entre trois types d'ordre :

a) l'ordre grammatical ou canonique celui qui est le plus conforme aux règles générales de la syntaxe de la langue;

b) l'ordre logique, celui qui paraît conforme à la démarche supposée de la pensée;

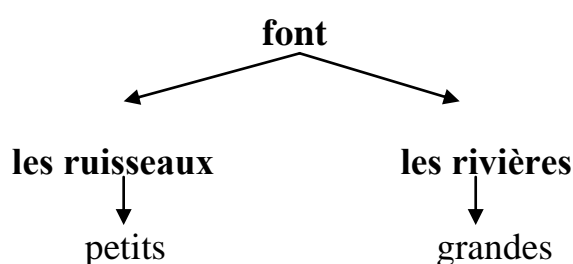
c) l'ordre psychologique, celui qui résulte de l'état d'esprit de celui qui parle dans une situation donnée (Baylon Ch., Fabre P., Grammaire systématique de la langue française avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés, P., 1973, p. 202).

« On reconnaît que l'inversion du sujet présente certains avantages très précieux : elle permet de rendre le discours plus harmonieux, de frapper l'attention que l'ordre normal des mots pourrait endormir et de varier la construction. Il est incontestable que l'inversion joue un rôle rythmique de tout premier ordre : elle contribue, dans bien des cas, à l'heureuse répartition des actants; elle permet notamment de ne pas finir la phrase sur un verbe à un mode personnel et d'éviter ainsi le rythme mineur si désagréable à l'oreille française; en outre l'inversion du sujet met en relief le mot ou le groupe de mots important et aide à produire des effets pittoresques, souvent remarquables. De plus, la postposition du sujet stimule l'attention du lecteur; elle apporte de la variété dans l'ordonnance des mots; la répétition de l'inversion permet d'obtenir certains effets de parallélisme les plus

heureux ». (Le Bidois R., L'inversion du sujet dans la prose contemporaine, P., 1953, p.3)

« ... On retrouve donc une concurrence entre les deux tendances qui commandent tout le problème de l'ordre des mots; une tendance intellectuelle et une tendance affective, la première visant à une présentation logique adaptée à l'entendement de l'interlocuteur; la seconde fondée sur la recherche de l'expressivité »(Deloffre F., La phrase française, P., 1975, p. 138).

« ... Toute la syntaxe structurale repose sur les rapports qui existent entre l'ordre structural et l'ordre linéaire. Construire le schéma d'une phrase c'est transformer l'ordre linéaire en ordre structural : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières* – ordre linéaire;



– ordre structural.

Donc, on peut conclure que „...parler une langue c'est transformer l'ordre structural en ordre linéaire, tandis que comprendre une langue – c'est viceversa transformer l'ordre linéaire en ordre structural ...” (Tesnière L., *Éléments de syntaxe structurale*, P., 1959, p. 19).

XI. 2. Problèmes en discussion

L'étude de l'ordre des mots dans la phrase simple et complexe est d'une importance capitale dans la langue française. Parfois c'est l'unique moyen d'indiquer la fonction syntaxique des mots dans la phrase. *Paule adore son fils.*

S V COD

P. Guiraud écrit que „ ... la séquence en français moderne est rigoureuse D'abord vient le sujet, puis le verbe, puis le complément, enfin les circonstances, entre les termes se placent les déterminations propres à chacun”.

Beaucoup de linguistes français insistent sur le fait que l'ordre direct des mots reste jusqu'à présent le plus fréquent, le modèle S- V- C – le plus répandu. « Tout le monde sait, affirme W. von Wartbourg, que la structure de phrase française, en particulier l'ordre des mots, est d'une rigidité absolue ».

Ayant étudié un grand nombre d'exemples, R. le Bidois dans son ouvrage comme « *L'inversion du sujet dans la prose contemporaine* », met en doute cette thèse de W. von Wartbourg (G. Galichet et d'autres). Il affirme que « le français écrit est de plus en plus incliné à l'inversion et fait même de ce tour un véritable procédé ». La majorité des linguistes considèrent que l'inversion est une des innovations de la langue parlée et se manifeste dans l'emploi de nouveaux modèles

qui ensuite pénètrent dans la langue écrite. C'est pourquoi affirment les linguistes, il faut revoir la fréquence du modèle S- V- C.

L'ordre des mots peut être déterminé par plusieurs facteurs. Il dépend des particularités de la structure syntaxique d'une proposition, de son rythme, du but communicatif, des effets stylistiques.

L'ordre des mots n'était étudié le plus souvent que dans le cadre d'une proposition. Mais on prétend que ce dernier ne dépend pas seulement des facteurs propres à cette unité communicative, mais plutôt ses variantes sont conditionnées par la structure et le sens du contexte plus large.

Le terme « l'ordre des mots », établi traditionnellement dans la grammaire, désigne la suite des éléments dans une séquence, ou marque la place des termes d'une proposition

XI. 3. Positions à retenir

Le français se caractérise par une faible présence des éléments fonctionnels et c'est l'ordre des mots qui joue un rôle important du point de vue grammatical, communicatif, sémantique et stylistique.

La valeur grammaticale de l'ordre des mots dépend du caractère linéaire du discours, dont parle F. de Saussure. Un mot n'acquiert sa valeur grammaticale que lorsqu'il est opposé à celui qui le suit, à celui qui le précède ou à tous les deux.

On connaît deux types d'ordre de mots : a) progressif – le déterminé suit le déterminant : *un livre intéressant*; b) regressif – *une belle femme* (le déterminant précède le déterminé).

L'ordre des mots peut être : a) fixe (stable) quand il se soumet à des règles bien déterminées, b) libre – quand les éléments linguistiques n'ont pas de position bien fixée dans la proposition et peuvent se déplacer sans déranger la norme prescrite dans la langue. L'ordre des mots libre est plus souvent rencontré dans les langues avec une morphologie très développée – le russe, le roumain etc).

XI. 3. 1. Particularités et fonctions de l'ordre des mots en français

Le français a la tendance à une séquence progressive : mot régissant – mot régi (Ch. Bally), mais cet ordre des mots n'est pas absolu. Quand même le déplacement des éléments peut amener au changement de fonctions et de sens : *Une femme sage* et *une sage femme*.

Il est à noter qu'en français l'ordre des mots-outils diffère de celui des mots autonomes.

XI. 3. 1. 1. Fonction grammaticale de l'ordre des mots

L'ordre des mots est utilisé dans des buts grammaticaux :

1) Le déplacement des termes amène au changement des fonctions syntaxiques : *Vouloir c'est pouvoir* (le premier infinitif – sujet, le deuxième infinitif – attribut);

2) L'ordre des mots sert à préciser les liens entre les termes de la proposition ou bien entre les parties d'une phrase complexe où il acquiert la fonction d'une conjonction : *Vivrait- elle cent ans, aucun autre garçon n'existerait à ses yeux* (Mauriac) (l'inversion a le sens de la conjonction *si*); ou *Quand bien même elle vivrait cent ans, aucun autre garçon n'existerait pas à ses yeux*.

3) L'ordre des mots aide à délimiter les types grammaticaux des propositions : a) interrogative – *Elle est partie / Est-elle partie?*; b) impérative : *Il lui passe le cahier. Passe-lui le cahier!* ; c) Une proposition interrogative simple (discours direct) et une phrase : *Je demande pourquoi on le poursuit*.

4) L'ordre des mots sert à identifier la proposition incise : *dit- elle, fit- il*; les constructions avec les adverbes et les conjonctions : *à peine, encore, sans doute, ainsi, au moins* etc. qui sont caractérisées par l'inversion obligatoire du sujet : *J'ai le don, paraît- il, de deviner le dessein des hommes. Peut- être revoyait- il vaguement au fond de ses rêvasseries obscures le moulin où il était né.* (Zola)

XI. 3. 1. 2. Fonction rythmique

D'habitude le prédicat apparaît en tête de la proposition quand le volume du sujet est beaucoup plus grand que celui du prédicat : *Suivait un grand serin de capitaine de trente- cinq ans ...* . Quand après le verbe suivent deux compléments, on place le premier le plus court : *J'ai porté au salon les fleurs que ton cousin nous a offertes*. L'inversion est un facteur fréquent dans les textes administratifs : *Sont admis : Moyet Paul, Tourvier Jeanne, mention bien* (Gamarra).

XI. 3. 1. 3. Fonction sémantique

La fonction sémantique de l'ordre des mots consiste à distinguer le sens d'un mot ou d'un groupe de mots selon sa place par rapport au mot déterminé. En français beaucoup d'adjectifs changent de sens en dépendance du fait s'ils sont postposés ou préposés au nom auquel ils se rapportent : *un homme grand* et *un grand homme*. Ça se réfère à certains adverbes aussi : *Il l'a fait naturellement. Il l'a naturellement fait*.

XI. 3. 1. 4. Fonction communicative

Tout énoncé comprend deux parties : a) la chose dont on parle et b) ce qu'on veut en dire.

L'ordre normal c'est T / R. : *Le printemps arrive*. Si l'on veut accentuer qu'après l'hiver vient le printemps, alors on dirait : *Arrive le printemps*.

Dans le premier cas le but de l'énoncé c'est l'action, tandis que dans le deuxième cas le but est la chose qui arrive. Le français se sert de différents procédés de mise en relief : présentatifs, segmentation (reprise anticipation), dislocation : *Ce qui manquait à cet enfant, c'est la volonté dans sa manifestation la plus simple* :

celle de guérir (Bazin). Des lettres du fils, il leur en vient assez régulièrement (Gamarra). Qu'elle était jolie, la chèvre de M. Seguin (Daudet).

XI. 3. 1. 5. Fonction de l'organisation sémantique et syntaxique du texte

En se combinant, les propositions forment des unités communicatives plus complexes qui s'organisent en un texte.

Un des moyens (parmi beaucoup d'autres) effectuant la cohésion et la progression du texte c'est l'ordre des mots. Souvent le sujet de la proposition suivante reprend un mot ou un groupe de mots de la proposition précédente et de cette façon deux, trois ou même plus de propositions se trouvent liées entre elles dans un texte : *Le plus souvent elle jouait ses corps avec son cousin Georges-Henry. Celui-là, non plus, Maigret ne l'avait jamais vu. On le lui décrivait. (Siméon). Il avait rédigé avec lui un nouveau testament. Sur ce testament lui-même il ne pouvait rien dire, évidemment. (Siméon).* Le rhème (le propos) de la proposition précédente devient thème dans la proposition suivante. Et ainsi se forme une véritable séquence linéaire de propositions. De cette façon l'enchaînement diaphorique assure la continuité de la pensée.

XI. 3. 1. 6. Fonction stylistique

Les besoins stylistiques peuvent renverser ou perturber l'ordre grammatical habituel. C'est pour cela que les variations de l'ordre des mots servent à impressionner le lecteur à exciter son intérêt, à traduire les idées et les sentiments de l'auteur, à mettre en valeur certains détails représentés par différents éléments de la phrase. Il contribue à rendre la phrase plus expressive.

Devoirs :

Interrogation orale :

1. Quels sont les traits pertinents de l'ordre des mots en français?
2. L'ordre progressif (direct) des mots, est-il obligatoire en français?
3. L'inversion des termes dans la proposition, à quoi sert-elle?
3. Quelles modalités d'inversion des termes connaissez-vous?
4. Quelles sont les fonctions de l'ordre des mots en français?
5. Quelles sont les valeurs pragmatiques de l'ordre des mots en français?

XII. LA PHRASE COMPLEXE

Le plan :

1. La phrase complexe, définition et citations des linguistes.
 - a) La phrase complexe – un ensemble à structures binaire.
2. Les constituants d'une phrase complexe.
3. Types de phrases complexes :
 - a) La phrase complexe à coordination;
 - b) La phrase complexe à subordination.
4. La phrase complexe et le problème de la synonymie syntaxique.
5. Les critères qui se trouvent à la base du classement des subordonnées :
 - a) le critère logique;
 - b) le critère sémantique;
 - c) le critère morphologique;
 - d) le critère fonctionnel;
 - e) le critère formel.
6. Le degré de soudure syntaxique entre la principale et la subordonnée.
7. La phrase à coordination – définition et nature.
8. Les moyens servant à exprimer la coordination.
9. La phrase à subordination :
 - a) types de subordonnées.

Sources à consulter :

1. Gak V.G. Teoreticeskaia grammatica frantuzscogo iazica. Morfolodhia. M., 1979.
2. Ilia L.I. Ocerchi po grammatiche sovremennogo frantuzscogo iazica. M., 1970.
3. Ilia L.I. Posobie po teoreticescoi grammatiche frantuzscogo iazica. M., 1979.
4. Abrossimova T.A. Théorie de grammaire française: Recueil de textes. L., 1972.
5. Gak V.G. Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
6. Référovskaia E.A., Vassiliéva A.K. Essai de grammaire française: Cours théorique. M., 1973.

XII. 1. Citations des linguistes

« ...On distingue ainsi les phrases qui comportent plusieurs propositions. Celles-ci sont ou bien juxtaposées, ou bien coordonnées, ou bien subordonnées Ce qui caractérise ces phrases c'est 1.) « que chacune des propositions qui les composent a une autonomie grammaticale qui pourrait lui permettre de fonctionner comme une phrase simple ... 2.) qu'il manque à chacune de ces propositions une mélodie conclusive, et qu'on ne les sépare pas par une pause forte ». (Wagner R-L., Pinchon J., Grammaire du français classique et moderne, P., 1962, pp. 497- 498).

« ... En général, une phrase se compose de deux ou plusieurs propositions, soit de même nature, soit de nature différente ». (Grammaire Larousse du XX s., P., 1936, p. 84)

« On appelle phrase complexe une phrase formée de plusieurs phrases, simples ou étendues. Les phrases qui composent ainsi une plus grande phrase sont aussi appelées *propositions*. Les phrases composantes, ou propositions peuvent être reliées entre elles par subordination ou par coordination. Elles peuvent aussi être simplement juxtaposées ». (Dubois J., Lagane R., « La nouvelle grammaire du français », P., 1973, p. 177).

« Au point de vue logique les deux parties constituantes d'une phrase complexe ne peuvent pas être envisagées comme indépendantes, seulement réunies formellement. Une phrase complexe se distingue par le fait que les deux propositions (ou plutôt les deux parties) qui la constituent ne peuvent pas exister séparément sans déranger le sens de l'énoncé. L'interaction et l'interdépendance des deux parties sont incontestables et elles se révèlent par l'analyse sémantique et formelle ... » (Référovskaja E.A., Vassiliéva A.K., Essai de grammaire française (II), M., 1983, p. 141 – 142).

« Dans une phrase complexe, on désigne sous le nom de proposition subordonnée (ou de proposition dépendante), tout membre centré autour d'un verbe à un mode personnel, qui n'a pas d'autonomie grammaticale, c'est-à-dire, qui ne pourrait pas fonctionner tel quel comme phrase simple. On désigne sous le nom de proposition principale ou de membre primaire la proposition qui sert de support à la subordonnée ou qui contient un terme servant de support à la subordonnée » (Wagner R-L., Pinchon J., Grammaire du français classique et moderne. P., 1962, pp. 498- 499).

« La phrase complexe est un énoncé comportant l'articulation de plusieurs idées verbales liées entre elles par l'expression d'une pensée plus ou moins complexe. Grammaticalement elle est caractérisée par la présence de deux ou plusieurs verbes, chacun d'entre eux formant le centre d'une proposition. Sur le plan logique, elle implique un lien significatif entre ces diverses propositions » (Wartbourg W., von et Zumthor P., Précis de syntaxe du français contemporain, Berne, 1958, p. 65).

« ... On peut fonder la classification des propositions subordonnées sur les fonctions qu'elles remplissent dans la phrase. De même que dans la phrase simple, les fonctions du sujet, d'attribut, d'apposition, de complément d'objet direct et indirect, de complément circonstanciel etc., peuvent être remplies par un mot (nom, pronom, adjectif), de même, dans la phrase complexe ces différentes fonctions peuvent être remplies par une proposition » (M. Grevisse, Précis de grammaire française, P., 1969, p. 235).

« ... La phrase complexe est bâtie exactement comme la phrase simple. La différence est que ses termes sont des propositions ou renferment des propositions.

Dans la phrase complexe, les propositions subordonnées jouent le même rôle (ont les mêmes fonctions) que les mots dans la phrase simple ». (Galichet G., Grammaire expliquée de la langue française, P., 1960, p. 177).

XII. 2. Problèmes en discussions

Donc, la phrase est une unité polyprédicative de syntaxe formée grammaticalement de deux ou plusieurs propositions exprimant un certain rapport entre deux ou plusieurs situations.

La phrase complexe, ainsi qu'une proposition simple a deux fonctions principales : celle de nommer un rapport entre des situations (fonction dénominative) et celle d'être un énoncé (fonction communicative). En tant qu'unité dénominative la phrase complexe correspond aux critères d'un signe linguistique et par cela elle se range parmi les autres unités syntaxiques : un mot, un groupe de mots, une proposition. Ceci pose le problème des traits distinctifs de chaque unité du niveau syntaxique. Il arrive souvent qu'une même situation extralinguistique puisse être exprimée par des unités différentes : *arrivée* (mot); *arrivée du père* (groupe de mots); *le père est arrivé* (proposition); *Je suis content que le père soit arrivé* (phrase). Ce sont des unités appartenant à des niveaux différents. Le mot et le groupement de mots s'opposent à la proposition et à la phrase par le fait que les premiers appartiennent au niveau non communicatif et les dernières – à celui communicatif.

Il arrive de même qu'un mot (unité simple) désigne non seulement un objet, mais un rapport entre des objets : *Un élève*; c'est le rapport entre l'école et celui qui y apprend (fait ses études). Une proposition simple peut comprendre plus qu'une situation : *Après le départ de son fils elle n'a pas fermé l'œil de la nuit*. On peut observer aussi un phénomène inverse : un groupe de mots, (unité complexe) désigne un seul objet, et non un rapport : *pomme du terre*; une phrase complexe peut exprimer une simple situation : *L'égoïste est celui qui ne pense qu'à soi-même*. Cela prouve encore une fois l'absence d'une correspondance absolue entre la forme grammaticale et le contenu d'un signe linguistique (l'assymétrie du signe linguistique).

La possibilité des signes linguistiques du niveau non-communicatif (mot, groupe de mots) d'avoir référence à toute une situation pose le problème de la synonymie syntaxique d'un terme de la proposition et / d'une proposition; d'une proposition simple et/ d'une phrase complexe : *Après le départ de son fils* (groupe de mots) qui est équivalent sémantiquement avec une proposition : *Après que son fils est parti*. Et la proposition simple, où entre ce groupe de mots, peut exprimer la même chose avec la phrase correspondante : *Après le départ de son fils, elle n'a pas fermé l'œil de la nuit = Après que son fils est parti, elle n'a pas fermé l'œil de la nuit*.

Les phrases complexes peuvent se référer à une seule situation et dans ce cas elles sont monosituatives ou elles peuvent se référer à plusieurs situations et elles sont polysituatives. Les phrases à subordination sont dans la plupart des cas monosituatives tandis que celles à coordination ou à juxtaposition sont polysituatives.

Dans la théorie linguistique il y a quelques classifications des phrases, dues à quelques critères de base. En s'appuyant sur le côté logique des parties de la phrase,

on distingue des phrases à deux ou à un seul énoncé : 1) *Il décide d'aller au bois par le trajet de traverse* (ce qui diminue la route) – ici on a deux énoncés. 2) *C'est le régiment où son père fut inscrit*, dans ce cas on a un seul énoncé : *Son père fut inscrit dans le régiment*.

Selon ce critère (le nombre d'énoncés) toutes les phrases complexes peuvent être réparties en deux groupes : phrases à un seul énoncé (certaines phrases à subordination), phrases à deux énoncés, phrases à coordination, à juxtaposition et la plupart des phrases à subordination.

On classe parfois les phrases complexes selon le nombre de situations reflétées par leur structure. C'est une classification sémantique qui se rapproche de celle que nous venons de citer. D'après ce critère (quantité de situations) on distingue des phrases monosituatives et polysituatives : *Je m'intéresse d'un problème que tout le monde intéresse* – c'est une phrase monosituative : Ce problème intéresse tout le monde. 2) *Quand il est venu, la nuit était déjà tombée* – polysituative : Il est venu. La nuit est tombée.

La plupart des grammairiens établissent la classification des phrases à subordination en s'appuyant sur la partie subordonnée et ses marques distinctives. La plupart des grammairiens ont essayé de les classer en partant de l'analogie qu'il y a entre les propositions subordonnées et les parties du discours. Ce critère de classement est dû au traitement morphologique des propositions subordonnées. De ce point de vue les subordonnées sont partagées en trois types : 1. substantivales (correspondant aux substantifs); 2. adjectivales (correspondant aux adjectifs); 3. adverbiales (correspondant aux adverbes). Dans la Grammaire Larousse du XX s. on distingue, par exemple : propositions subordonnées nominales (sujet, attribut, complément d'objet etc.); propositions adjectives ou relatives; propositions circonstancielles ou adverbiales.

D'autres grammairiens partent de la ressemblance fonctionnelle de la subordonnée à un terme de la proposition simple; d'après ce principe les subordonnées ont été divisées en quelques types selon leur fonction syntaxique : subordonnées sujets, prédicats, complétives, attributives, circonstancielles. Ces dernières sont divisées à leur tour, en quelques types sémantiques : subordonnées causales, temporelles, finales, concessives etc. Cette classification est très répandue jusqu'à présent, on la retrouve dans la plupart des grammaires françaises.

Il existe aussi un classement formel basé sur les moyens de liaison entre la subordonnée et la principale. D'après ce principe, proposé par les savants russes Pachkovski et Peterson, il y a deux types de subordonnées : 1) avec des conjonctions ou locutions conjonctives; 2) avec des mots conjonctifs – pronoms et adverbes. Une division plus détaillée à l'intérieur de ces types repose sur le sens des conjonctions. Une classification analogue a été faite pour le linguistique français par H. Bonnard.

Toutes ces classifications ne sont pas tout à fait conséquentes, car en réalité elles sont fondées sur des critères différents – caractère morphologique, fonction syntaxique, moyens formels; encore n'existe-t-il pas d'analogie absolue entre les termes de proposition (et surtout les parties du discours) et les propositions subordonnées qui représentent des unités prédicatives; en outre, certaines

subordonnées ne correspondent à aucun terme de la proposition simple; enfin les classements en question sont des classements des subordonnées qui ne tiennent pas compte (ou presque) de la structure de la proposition principale qui est étroitement liée à la subordonnée et avec laquelle elle forme un ensemble à structure binaire – la phrase complexe unie.

A présent, on recourt à un autre type de classement – celui qui est basé sur l'ensemble de la phrase complexe, c'est-à-dire la subordonnée et la principale dans leur rapport, par exemple, la classification de E.A. Référovskaja.

On considère la phrase complexe comme une unité syntaxique et sémantique. Le nouveau classement se fait jour dans les ouvrages des grammairiens russes. Comme la phrase à subordination représente une unité de deux propositions, le meilleur principe de son classement serait celui qui permettrait d'envisager la phrase complexe comme un ensemble à structure binaire. Cependant les critères de ce classement sont aussi différents.

En se basant sur le caractère du mot de liaison on peut distinguer trois types de phrases :

1) phrases avec des conjonctions (syntaxiques, assémantiques), qui marquent la dépendance syntaxique : *que*, *à ce que*, où entrent les subordonnées sujet, attribut, complétive;

2) phrases avec des conjonctions sémantiques qui expriment non seulement le lien syntaxique entre les deux unités, notamment la subordination, mais désignent aussi un rapport sémantique déterminé – ici entrent les propositions circonstancielles;

3) phrases avec des pronoms relatifs où entrent les propositions relatives.

En français il n'y a qu'une seule conjonction syntaxique proprement dite. C'est la conjonction *que* – les groupes : *à ce que*, *de ce que*, *en ce que* peuvent être considérés comme des variétés de la conjonction *que*. Les grammairiens français ont raison en affirmant que la conjonction *que* domine le système des conjonctions de subordination.

Les phrases complexes avec la conjonction *que* sont divisées généralement en quelques types selon la fonction syntaxique de la subordonnée par rapport à la principale : subordonnée sujet, attribut (prédicat), objet (complétive) (voir L.I. Ilia, De Boer, R-L. Wagner et J. Pinchon etc.). En principe, on peut accepter ce critère de classement, mais il est nécessaire de faire quelques remarques en ce qui concerne les types de subordonnées : 1) les subordonnées sujets, attribut, objet peuvent être réunies en un seul groupe d'après le critère formel – la possibilité d'être introduite par la conjonction *que*. Mais les mêmes espèces de subordonnées peuvent être liées à la principale à l'aide d'autres mots, notamment à l'aide des pronoms relatifs, interrogatifs et des locutions pronominales; 2) En outre la conjonction *que* seule ne peut pas servir de critère, permettant de distinguer l'espèce de la subordonnée. Pour l'identifier, on tient compte d'autres critères formels : question à laquelle répond la subordonnée, place, mots- substitués, les formes modales et temporelles du verbe etc.

La classification la plus répandue est celle qui s'appuie sur le côté formel de l'expression du rapport syntaxique : l'absence ou la présence d'une conjonction dans

la structure. Ceci permet de distinguer, d'une part, des phrases complexes « sans conjonctions » et d'autre part, des phrases « à conjonction », celles-ci sont divisées à leur tour en phrases à coordination et phrases à subordination, selon la nature de la conjonction. On peut représenter ce fait par le schéma suivant:

Phrase complexe

sans conjonction

à conjonction

à juxtaposition

à coordination / à subordination

3) Dans certains types de phrases de subordination, le rapport entre la subordonnée et la principale est très étroit : dans d'autres types il est assez faible. Certaines phrases à subordination se rapprochent même des phrases à coordination. Ce sont les phrases dans lesquelles la proposition subordonnée est relativement indépendante : la proposition relative introduite par *ce qui* qui se rapporte à toute la principale : *Il ne répond pas à notre lettre ce qui nous chagrine.*

Les phrases de ce type peuvent être transformées en deux propositions coordonnées : *Il ne répond pas à notre lettre, et cela nous chagrine.*

Dans la grammaire française, certains types de phrases complexes sont considérées à cause de cela comme intermédiaires entre la coordination et la subordination.

Dans quelques types de phrases à valeur consécutive, les subordonnées se caractérisent aussi par une indépendance relative (sémantique et formelle), comme, par exemple, les subordonnées introduites par les locutions conjonctives *de sorte que, de façon que, si bien que* : *Puis les deux garçons sont nés coup sur coup de sorte qu'on les prend parfois pour des jumeaux.*

Dans d'autres espèces de phrases de subordination, le degré de la dépendance de la subordonnée est, au contraire, très grand. Il faut souligner que cela dépend, en grande partie, de la forme modale du verbe de la subordonnée.

Le degré de subordination augmente toujours dans les phrases qui contiennent le mode subjunctif dans la subordonnée.

Le subjunctif est un indice formel du rapport syntaxique très étroit entre la subordonnée et la principale.

4) On peut affirmer que la juxtaposition « ne recouvre pas toujours un rapport de coordination; d'autre part, à la coordination on ne peut pas toujours substituer une juxtaposition » (J. Pinchon). Autrement dit, la juxtaposition dans certains cas correspond non à un rapport d'égalité, mais à un rapport de dépendance : *Tu viendras demain, m'a dit Jean. Tu as raison, je (le) crois.*

Tu viendras demain et *tu as raison* sont respectivement complément de « m'a dit Jean » et de « je crois » comme le serait la proposition introduite par *que* correspondante. (J. Pinchon). Il est à noter que la représentation cataphorique est impossible lorsque deux propositions sont dans un rapport de coordination.

Au contraire, elle est possible si P 1 est la subordonnée et P 2 est la principale : *Bien qu'on le chasse, Pierre revient.*

A part cela, on en rapproche souvent la phrase à subordination, étant donné que celle-là se base parfois sur des rapports sémantiques de cause, de temps, de condition, de concession etc.

XII. 3. A retenir

Donc, on pourrait dire, que la phrase complexe, par son caractère dénominatif, peut être comparée à d'autres unités dénominales : mot, groupe de mots, proposition. Elle en diffère par ses traits spécifiques : c'est une unité complexe du niveau communicatif, comprenant deux unités prédicatives au minimum. Au niveau sémantique, elle renferme deux ou plusieurs situations liées par différents rapports sémantiques. C'est le cas de la phrase à subordination formée de deux propositions (au moins), dont l'une est subordonnée syntaxiquement à l'autre : *Il m'a dit que vous étiez malade.*

La marque formelle de cette dépendance est « un morphème spécial » appelé « conjonction de subordination » ou « subordonnant ». La fonction grammaticale du subordonnant consiste à réaliser le rapport entre les éléments de la phrase à subordination. Les propositions faisant partie de la phrase à subordination sont de nature différente : l'une est appelée « principale », l'autre « subordonnée ». Mais ces termes ne reflètent que la différence grammaticale entre les deux parties et non pas la différence sémantique. A la différence des phrases à coordination et à juxtaposition, les phrases à subordination se rapportent aux phrases complexes à structure fermée (V.A. Belochapkova), c'est-à-dire aux phrases dont les éléments sont au nombre de deux sans pouvoir être augmentés : *Quand il vit son chagrin, / il fût très étonné.* Donc, la phrase complexe à subordination a une structure binaire, dont les éléments sont réunis par des indices formels spécifiques. En voici quelques-uns : les conjonctions de subordination forment une partie intégrante de la proposition subordonnée où elles occupent une place fixe – au début de la proposition : *Je téléphonerai à mon ami, dès que j'aurai terminé mon travail. Dès que j'aurai terminé mon travail, je téléphonerai à mon ami.* La conjonction se déplace avec la proposition subordonnée car elle fait partie de celle-ci.

La conjonction de subordination, dont le rôle est extrêmement important représente, pour ainsi dire, une marque universelle de la phrase de subordination.

A côté de la conjonction il existe d'autres indices formels qui opposent la phrase à subordination à la réunion des propositions indépendantes servant en même temps de moyens d'exprimer les rapports syntaxiques entre la subordonnée et la principale. Ces indices ont un caractère moins général que la conjonction mais ils sont aussi importants; on peut nommer parmi eux : les formes modales et temporelles du verbe qui sont spécifiques pour la proposition subordonnée et la distinguent de la proposition simple indépendante.

Certains types de subordonnées se caractérisent par l'ordre des mots particulier : l'inversion du sujet exprimé par un nom : *J'ai un hôtel particulier que connaît d'ailleurs votre fille.*

La phrase complexe à subordination se caractérise par une intonation particulière qui représente un moyen important d'exprimer un rapport syntaxique entre la subordonnée et la principale dans la langue parlée.

La phrase qui comporte plusieurs propositions liées sans conjonctions ni relatifs, à l'aide du sens et de l'intonation, est nommée *phrase à juxtaposition*. Les propositions qui la composent ne sont pas indépendantes au niveau sémantique et communicatif. On sousentend toujours entre les éléments d'une phrase à juxtaposition quelques rapports soit de subordination ou de coordination (implicite), exprimés par la ponctuation, l'intonation, l'ordre des mots ou la forme du verbe. Ces rapports logiques peuvent être :

- a) d'opposition : *Les portières claquent, ils ne les entendent pas;*
- b) de cause : *La pièce était vide : Anne n'était pas rentrée;*
- c) de conséquence : *Le vieux là-haut le prenait pour un lâche, son mépris le poursuivait comme un regard.*
- d) de temps ou de condition : *Lui faisais-je une réponse exacte, trouvait-il dans mes devoirs une bonne expression, aussitôt son visage trahissait une vive contrariété et ses lèvres tremblaient de colère;*
- e) d'hypothèse, de concession : *On me dirait qu'il est fiancé, je ne serais pas surprise.*

La phrase à coordination est une unité poliprédicative composée de deux ou plusieurs propositions liées entre elles par des conjonctions de coordination. (A.M. Peshkovski) et qui se trouvent en divers rapports logiques : d'union, de division et d'opposition : *Je ne veux pas en parler, mais je le sais* (opposition).

Les conjonctions de coordination sont des éléments indispensables de la structure de la phrase coordonnée. La fonction grammaticale de la conjonction est de servir de signe de liaison entre deux propositions. Les conjonctions de coordination sont de deux types :

a) celles qui n'effectuent qu'une liaison formelle entre les propositions qui sont en parfait équilibre grammatical et sémantique. Ici entre la conjonction *et*, sa variante négative *ni* et la conjonction *ou* qui expriment la transition d'un fait à un autre.

b) Les autres conjonctions ajoutent à l'expression du lien existant le caractère logique de ce dernier. Ici se rangent : la conjonction de mise en opposition *mais*, la conjonction alternative *ou*, explicative *car*, conclusive *donc*.

La coordination de deux propositions, tout en leur réservant une certaine indépendance, peut supposer entre elles des rapports divers :

- a) de simple liaison – *et, ni*;
- b) d'opposition – *mais*;
- c) d'alternative – *ou*;
- d) de cause – *car* etc.

La coordination peut être exprimée au moyen de certains adverbes qui fonctionnent comme mots conjonctifs : *pourtant, cependant, en revanche; par contre, par conséquent, notamment, d'ailleurs, du reste* etc.

Donc, les propositions coordonnées conservent leur indépendance, quant au contenu, ne laissant voir que la liaison entre deux communications qui est importante pour le caractère général de l'énoncé. De cette manière, la phrase à coordination contient deux communications et laisse entrevoir également la relation qui existe entre les faits qu'on a communiqué.

Devoirs

Interrogation orale :

1. Donnez les différentes opinions des linguistes sur la phrase complexe
2. Quelle est la différence entre la phrase complexe et la proposition ; la phrase et la superphrase; la phrase et le texte?
3. Qu'est-ce que c'est une phrase monosituative et une phrase polysituative?
4. En quel rapport se trouvent la principale et la subordonnée?
5. En quoi consiste le niveau dénominatif et celui communicatif de l'analyse de la phrase complexe?
6. Quels autres principes d'analyse de la phrase complexe connaissez-vous?
7. Quels principes d'analyse des subordonnées connaissez-vous?

XIII. LE TEXTE

Le plan :

1. Le texte – unité supérieure à la phrase.
2. Les études entreprises dans les années 60 du XX-e s. dans la domaine du texte.
3. La linguistique textuelle et les problèmes tenant de cette branche de la linguistique.
4. Les catégories textuelles : la cohésion et la cohérence.
5. Le contenu du texte : son caractère rétrospectif et prospectif.
6. Le texte et le discours – ligne de ténacité et de différence.
7. Types de textes.
8. Les moyens réalisant la cohésion d'un texte.
9. Les problèmes ayant rapport à la théorie textuelle.
10. Les catégories et les sous-catégories, se trouvant à la base de l'organisation d'un texte.

Sources à consulter :

1. Gak V.G. Teoreticeskaia grammatika frantuzscogo iazica. Morfolodhia. M., 1979.
2. Ilia L.I. Ocerchi po grammatiche sovremennogo frantuzscogo iazica. M., 1970.
3. Ilia L.I. Posobie po teoreticescoi grammatiche frantuzscogo iazica. M., 1979.
4. Abrossimova T.A. Théorie de grammaire française: Recueil de textes. L., 1972.
5. Gak V.G. Essai de grammaire fonctionnelle du français. M., 1974.
6. Référovskaja E.A., Vassiliéva A.K. Essai de grammaire française: Cours théorique. M., 1973.

Les unités linguistiques isolées telles qu'un mot, un groupe de mots, une proposition, constituent l'objet des recherches scientifiques depuis longtemps; l'étude de ces unités ne dépassant pas le cadre de la proposition. De la même façon que les formes grammaticales par rapport aux parties du discours, les propositions elles-mêmes doivent être placées et analysées par rapport à un tout (unité plus grande qu'une seule proposition), dont elles font partie en tant qu'élément constituant.

C'est *le texte* qui présente aux linguistes le matériel nécessaire (formes, mots, groupes de mots, propositions) pour l'étude de différents phénomènes de tel ou tel sous-système de la langue. Mais le texte n'était pas considéré comme un tout, une unité autonome ayant son organisation sémantique et structurale.

Au début des années 60 les termes « unités syntaxiques complexes », « texte » commencent à être largement employés, désignant une suite de propositions qui à son tour se caractérise par un sens uni. Différentes définitions du texte apparaissent. Par exemple, L.Hjelmslev a donné le terme de « texte » pour un groupe de propositions qui peut être segmenté jusqu'au segment minimal. J.Dubois détermine le texte comme l'ensemble des énoncés linguistiques soumis à l'analyse : « ...le texte est donc un échantillon de comportement linguistique qui peut être écrit ou parlé ». Le linguiste russe J.R. Galpérine qui a largement étudié la théorie du texte le définit comme un résultat de la parole – activité créatrice de l'homme et dont l'organisation est soumise à des lois bien déterminées.

L'intérêt des savants à la notion du texte s'explique avant tout par le développement de la théorie linguistique qui a mis à l'ordre du jour l'étude des unités plus complexes qu'une proposition et aussi par l'aspiration des linguistes eux-mêmes à résoudre les problèmes, dont la solution n'est plus possible dans le cadre d'une proposition. Cette étude exige l'analyse d'un texte dans toute son étendue.

Ce courant linguistique trouve son maintien dans l'idée que nous parlons d'habitude non pas avec des mots isolés, mais avec des phrases et même des textes (H. Weinrich). D'ici vient l'affirmation que le niveau supérieur de la langue est constitué par un texte. Ce point de vue n'est pas admis par tous les linguistes, par exemple, J.R.Galpérine rapporte le texte au niveau de la parole (du discours).

La création d'une nouvelle branche – la linguistique du texte (ou grammaire du texte) pose, naturellement, beaucoup de problèmes et surtout ceux du statut

linguistique du texte, de ses constituants, leurs caractéristiques et leurs limites, leur place parmi les autres unités de la langue.

Quels sont les indices sémantiques et formels de cette unité qui dépasse le volume d'une proposition? Cette question est discutée en permanence, mais elle n'est pas encore résolue. Bien que le terme « texte » ait acquis le droit d'être cité, les définitions en restent bien différentes. On comprend sous le texte tantôt un seul mot : *L'incendie*; tantôt une proposition du type : *Cette nouvelle m'a bouleversé*, grâce à *cette* le récepteur sait de quelle nouvelle il s'agit; tantôt une séquence, une suite de propositions liées (unies) par le sens et dont la longueur n'est pas de rigueur (n'est pas toujours la même).

La terminologie concernant la définition du texte manifeste une diversité d'opinions : *Unité syntaxique complexe, unité transphrastique, énonciation, discours, alinéa, contexte, texte_etc.*

L'autre problème très discuté est la délimitation et la détermination de l'unité fondamentale en tant que constituant du texte, et le contenu des catégories grammaticales de ce dernier.

G.Torsoueva propose de considérer comme unité textuelle des « constituants immédiats ». « Les constituants immédiats du texte peuvent différer quant à leurs dimensions et leurs structures, selon le comportement linguistique du locuteur, le but communicatif à atteindre et les conditions dans lesquelles s'effectue l'acte de communication. Ils peuvent être constitués d'un énoncé composé d'un seul mot, ou bien d'un groupe d'énoncés, parfois, même d'un groupe d'unités supraphrastiques qui peuvent s'éteindre à plusieurs alinéas ». On voit bien que les définitions possibles du texte et de ses unités – constituants ne coïncident pas.

En ce qui concerne les catégories grammaticales du texte, on a essayé de les différencier de celles de la proposition. Pourtant, il est difficile de trouver une nouvelle terminologie, aussi bien que de nouveaux indices formels et sémantiques. Les savants tendent à mettre en valeur les particularités les plus générales du texte. Selon T.Todorov les traits fondamentaux caractérisant le texte en tant qu'unité et se réalisant comme catégories sont les suivants : verbal qui se manifeste par la suite des propositions concrètes formant ce texte; syntaxique qui est déterminé par la liaison et l'interdépendance grammaticale des parties du texte; sémantique qui reflète le sens et la disposition de ces parties.

Les problèmes exigeant une solution constructive concernent avant tout l'organisation sémantique et syntaxique du texte. D'ici les discussions portant sur ses catégories grammaticales. J.R. Galpérine, par exemple, propose de distinguer les catégories suivantes : celle d'information qui met en évidence ce qui est nouveau au point de vue du contenu du texte; celle de segmentation qui comprend en même temps son intégrité; celle de cohésion qui dégage les liaisons sémantiques et grammaticales du texte, la corrélation linéaire de ses constituants; celle de continuité liée aux notions de temps et d'espace et permettant de présenter l'idée ou l'information comme une suite ininterrompue des événements, des faits, des situations; celle d'autosémantisme des constituants du texte, leur dépendance ou indépendance par rapport à l'information (le sens, le contenu) du texte ou du rapport

du contenu de l'un aux autres; celle de rétrospection ou prospection : la première renvoie aux faits précédents, tandis que la prospection prépare aux événements qui auront lieu et seront décrits dans la suite du texte; celle de modalité exprimant l'attitude de celui qui parle (ou écrit) envers la réalité. Toutes ces catégories sont nécessaires pour manifester un caractère achevé du texte (son intégrité, sa cohésion). C'est pourquoi la tâche primordiale de la grammaire consiste à établir les règles de la cohérence sémantique et syntaxique du texte.

XIII. 1. A retenir

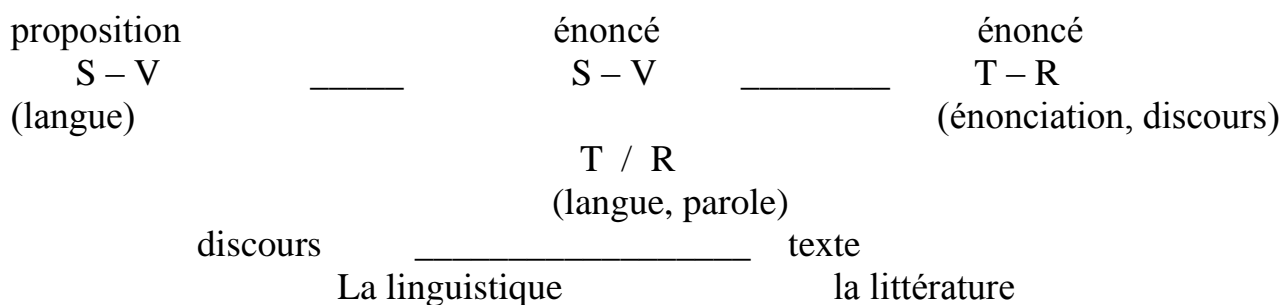
Le texte étant le résultat du fonctionnement de la langue, en tant que système et ayant un caractère linéaire, souligne son appartenance à la parole (au discours) et pose des problèmes sur son statut parmi les autres unités de la langue, surtout telles que « proposition » et « énoncé ». on résout cette question ainsi : la proposition comme un modèle appartient à la langue, tandis que l'énoncé réalisant le même modèle, est une unité de la parole (du discours). En bref, la proposition et l'énoncé sont deux aspects de la même unité.

Pourtant, si la première est analysée en termes de la proposition, ce qui découvre les liens entre le sujet et le prédicat, l'énoncé s'adapte à l'analyse en démembrement sémantique (ou communicatif) ce qui découvre la disposition du thème et du rhème et leur développement ayant un rapport direct à celui du contenu du texte. Ces deux unités coïncident si elles se forment sur une base adéquate mais leurs limites et leurs caractéristiques diffèrent dans le cas où elles se caractérisent sur des bases hétérogènes. Par ex. : *Je viens chez toi aujourd'hui. A cinq heures.* La base du premier énoncé coïncide avec celle de la proposition et reflète des rapports prédicatifs, la base du second est constituée par un rhème dont le thème est réalisé dans le premier énoncé. D'ici, l'énoncé est considéré comme une unité intermédiaire entre la langue et le discours – acte de la parole (énonciation). L'introduction de la proposition dans une énonciation la transforme en énoncé.

Les énoncés s'unissent en une unité plus grande appelée discours : une série de discours forme le texte. Le discours est un constituant textuel, dont l'organisation se base sur des rapports théma – rhématiques. La rupture de ces rapports peut témoigner du passage à un nouveau discours ayant une autre organisation théma-rhématique. La disposition et le changement des noyaux des thèmes et des rhèmes démontre le développement du contenu de ce texte. Le discours se classe comme unité intermédiaire entre l'énoncé et le texte.

I.G. Torsouéva écrit « Le discours se définit par son autonomie et par sa clôture. Il constitue un système qu'il ne faut pas confondre avec le système linguistique mais qu'il faut mettre en relation avec celui-ci ... le discours est un texte organisé ». Comme on le voit les notions de « discours » et de « texte » coïncident, c'est pourquoi I.G. Torsouéva ajoute qu'ayant en vue la polysémie du texte, les linguistes français préfèrent employer le terme « discours » comme une unité caractérisée du côté de la cohésion sémantique et structurale.

L'interdépendance des unités telles que « proposition », « énoncé », « discours », « texte » peut être présentée de la manière suivante :



Il est à noter que la notion de texte renferme deux aspects dont l'un est orienté vers la linguistique et l'autre – vers la littérature d'où viennent différents problèmes à résoudre. En d'autres termes, il y a des unités différentes à dégager, des moyens différents à étudier, des lois linguistiques différentes à mettre en évidence.

La théorie du texte, étant une science assez jeune mais riche en découvertes, pose beaucoup de problèmes qui attendent leur solution.

Les moyens linguistiques servant de base pour la cohérence sémantique et structurale du texte sont nombreux. On peut citer des moyens syntaxiques (pronoms, conjonctions, ordre des mots etc.), morphologiques (formes temporelles, formes modales etc.), lexicales (différentes dénominations du même objet etc.).

Pour manifester la mise en marche de certains moyens d'organisation textuelle, on peut analyser deux textes tirés du livre de H. Troyat « La neige en deuil » :

Un long bêlement monta de la combe, cachée par un barrage de buissons gelés. *Les moutons* avaient senti l'homme à distance, Isaïe Vaudagne se mit à rire... Il avait hâte de revoir *ses bêtes* peu nombreuses, mais solides sur pattes et de bonne toison ... elles avaient vécu toute la chaude saison en liberté. Depuis avril, une fois par mois, il grimpaît là – haut, en quatre heures de marche rapide, pour les observer, les compter et se faire reconnaître *d'elles* » .

La coréférence des substantifs et des pronoms, c'est-à-dire la dénomination différente du même objet) fait ressortir et en même temps lie l'idée principale du texte donné : *un long bêlement – les moutons – ses bêtes – elles – les – d'elles*.

Les formes des pronoms : *les - d'elles* et de l'adjectif possessif *ses* indiquent d'autre part les rapports entre les agents (les actants) qui participent aux événements, aux actions. Le changement de la coréférence fait développer le contenu du texte.

« Engocés dans une grosse écume de laine sale, *les moutons* regardaient venir à eux *le maître* de la vallée.

Un sentiment d'orgueil emplit la poitrine d'Isaïe. Il plongeait la main dans sa musette plein de sel. *Mounette*, la plus vieille *brebis*, le salua d'un bêlement affectueux Un *agneau* têtait *sa mère*, sans qu'*elle* y prit garde ... - Toi, je te porterai, dit Isaïe. Tu n'aurais pas la force de suivre ... Viens, *bête*, c'est de l'amitié

... - Aussitôt, *l'agnelet*, s'approcha de lui et flaira timidement *ses* chaussures. D'un geste prompt, Isaïe *le* saisit à plein corps et le pressa contre *sa* poitrine ».

L'interaction des agents est marquée par la coréférence assez compliquée :

Les moutons - *eux* - *le maître*

Isaïe - *il* - *le* - *lui* - *Isaïe*

Mounette - *brebis* - *elle*

Je - *sa mère*

Je - *un agneau* - *l'agnelet* - *le* - *le*

Toi - *tu* - *le*

Les noms et les pronoms, composant « des échantillons », contribuent au développement du texte comme d'un tout assurant sa cohésion et sa cohérence.

Une autre voie d'analyse est orientée à préciser certains phénomènes grammaticaux qui ne se découvrent que dans le cadre du texte. Dans le texte suivant :

« Maïgret *s'était assis* dans un coin du café. Le patron en blouse blanche et bonnet de cuisinier *regardait* sa maison du même œil que si elle *avait été dévastée* par un cyclone.

Le pharmacien *avait parlé*. On entendait des gens chuchoter dehors. Jean Servières, le premier, *mit* son chapeau sur sa tête.

- A tout à l'heure, Commissaire. Je suis marié, moi, et Mme Servières *m'attend*.

Le Pommeret *interrompit* sa promenade. – Attends- moi! Je *vais dîner* aussi. Tu restes, Michoux?

Le docteur ne répondit que par un haussement des épaules ... (Smenon)
Je vais dîner peut être considéré comme une forme du futur immédiat et comme un groupe de mots libre : c'est-à-dire le verbe *aller* se classe comme auxiliaire ou significatif « plein », ayant son sens lexical.

L'analyse des verbes en fonction de prédicat démontre leur caractère actif (ils expriment tous une action physique), ce qui prouve que leur sémantique (... regardait, avait été dévastée, avait parlé, entendait, mit, m'attend, interrompit) s'accorde bien avec le sens lexical du verbe *aller* aussi bien qu'avec celui de *dîner*. Le prédicat de la proposition qui suit : *Tu restes, Michoux?* S'oppose plutôt au sens de mouvement et sert de « clé » pour mettre en évidence la fonction syntaxique et le sens d'aller (Je vais ... et Tu restes? ...). En d'autres mots *Je vais dîner* contient aussi deux verbes significatifs et *Tu restes, Michoux?* Joue dans ce cas le rôle de proposition- clé qui prédétermine les limites de ce texte.

Pour avoir une opinion plus nette sur les propositions-clés, la sémantique des prédicats, leur rôle dans l'analyse et en même temps dans l'organisation du texte contenant la même structure aller + infinitif il est utile de s'adresser au texte suivant :

« A.Honfleur, dans une librairie, Française *découvrit* enfin le dictionnaire tant cherché. Aussitôt elle *proposa* de s'installer dans un bistrot pour déchiffrer le message ... Enfin Françoise *redressa* la tête : Ça y est ?

Elle *lut* avec sentiment :

« La tristesse, l'ennui et personne à qui serrer la main, dans les minutes d'abattement et de chagrin ».

- N'est-ce pas que c'est beau? – *ajouta-t-elle* ... Ce n'est pas de Pouchkine que je *pensais*, mais de Lermontov. Kozlov l'a indiqué au-dessus. Je *vais essayer de lui répondre* en russe : Oh, quelque chose de très simple! » (Troyat)

Bien que les prédicats soulignés soient du même plan sémantique dans le texte précédent (ils expriment des actions concrètes : *découvrir, proposa, redressa, tut, ajouta* etc. les verbes –prédicats de la proposition-clé. « Elle *traça* quelque chose sur son papier, *vérifia* l'orthographe des mots dans le dictionnaire » les prédicats de cette phrase sont en corrélation sémantique non pas avec le verbe *aller* (la structure : aller essayer de répondre), mais seulement avec le sens de l'infinitif – essayer de lui *répondre*. Comparez : *répondre* et *traça* quelque chose ..., *vérifia* l'orthographe. Cette rupture sémantique souligne l'auxiliairité du verbe *aller* y compris sa désémantation, et met en relief le verbe *répondre* en tant que noyau sémantique de la structure. *Je vais essayer de répondre* ce qui signifie que cette structure assume une seule fonction en exprimant la valeur grammaticale de la forme temporelle du Futur immédiat. Ainsi que dans le texte précédent, la proposition-clé marque les limites de ce texte comme d'un tout.

La tendance qui se fait manifester de cette analyse du texte peut être formulée de la manière suivante : Les prédicats de la proposition-clé découvrent la sémantique de la structure *aller + infinitif* (s'accordant tantôt avec *aller*, tantôt avec l'infinitif), déterminant de cette façon la fonction de celle-là (groupe de mots ou forme du futur immédiat) et limitant le texte donné.

Cette tendance se réalise comme un accord sémantique ayant deux orientations possibles :

aller + infinitif
ou
groupe de mots forme de futur immédiat
Prédicat de la proposition- clé

Les problèmes qui ont rapport au texte en tant que science linguistique ou objet d'étude sont en cours de leur solution. Il est à noter que les moyens grammaticaux de même que les moyens lexicaux ont leurs propres règles dans l'orientation du texte, unité communicative, où sont cumulées toutes les réalisations possibles de la langue en tant que système. Ces moyens linguistiques en commun assurent la cohésion, l'intégrité, la modalité et d'autres caractéristiques, en somme le caractère achevé du texte. La tâche de la grammaire est de découvrir et de mettre en valeur les moyens grammaticaux, de déterminer leur nature.

Devoirs

Interrogation orale :

1. Qu'est-ce que c'est qu'un texte?
2. Quels sont les paramètres d'un texte?
3. Quelle est l'unité de base du texte?
4. Faites la distinction entre texte et discours; trouvez les points d'interférence et de différence.
5. Quelles sont les catégories de base du texte?
6. Quelles sont les autres sous-catégories qui entrent dans ces deux catégories du texte?
7. Quels sont les phénomènes linguistiques qui assurent l'intégrité et la cohésion du texte?
8. Expliquez les phénomènes d'anaphore, de diaphore et de cataphore et leur rôle dans l'intégrité du texte
9. Quel est le rôle des articles et des pronoms dans l'intégrité du texte?
10. En quoi consiste le rôle des divers connecteurs dans l'intégrité du texte?
11. Identifiez les classes de connecteurs linguistiques que vous connaissez.

XIV. Cours pratique

Séminaire 1 L'objet d'étude de la grammaire. Evolution de la science grammaticale. Les méthodes d'étude en grammaire.

1. Identifiez l'objet d'étude de la grammaire.
2. Quels sont les compartiments de la grammaire? Identifiez leur objet d'étude.
3. Les types de grammaires théoriques et pratiques; principes d'analyse.
4. L'asymétrie en grammaire, par quoi s'explique –t – elle?
5. Evolution de la science grammaticale; les directions et les écoles de base dans la science grammaticale au XX-e siècle.

Séminaire 2. La notion de forme, de valeur et de catégorie grammaticale.

1. La forme grammaticale et ses types:
 - a) la forme syntaxique;
 - b) la forme analytique;
 - c) les mots analytiques;
2. La notion de valeur grammaticale.
3. La catégorie grammaticale; Types de catégories:

- a) catégories lexicales;
- b) catégories morphologiques;
- c) catégories syntaxiques;
- d) catégories sémantiques;
- e) catégories sémantico-fonctionnelles.

Séminaire 3. La définition du mot. Types de mots.

- 1. La théorie du mot traitée par différents linguistes.
- 2. Types de mots et leur analyse.
- 3. Le problème du signe linguistique et son caractère arbitraire
- 4. Les mots-phrase et leur particularités.
- 5. Faites la différence entre le mot, le sémantème et la molécule syntaxique.

Séminaire 4. Les parties du discours. L'aspect onomasiologique et sémasiologique des parties du discours.

- 1. L'histoire des parties du discours.
- 2. L'aspect onomasiologique et sémasiologique des parties du discours.
- 3. Différentes opinions des linguistes concernant la théorie des parties du discours. Le principe de J. Dubois mis à la base du classement des mots en parties du discours.
- 4. Les contradictions qui se trouvent à la base de la répartition des mots en parties du discours.
- 5. L'organisation hiérarchique des parties du discours.
- 6. Les fonctions primaires et secondaires des parties du discours.
- 7. Les limites formelles du mot et de la partie du discours.
- 8. La notion de transposition morphologique, syntaxique et fonctionnelle. L'importance de ce phénomène en grammaire.

Séminaire 5. Le problème de l'article et sa solution dans la langue française.

- 1. Confrontation des différentes opinions concernant le rôle de l'article comme marque grammaticale.
- 2. Évaluation des théories sur l'article dans la linguistique moderne. La théorie de G. Guillaume sur l'article.
- 3. La place de l'article dans le système des déterminants du nom.
- 4. Les valeurs exprimées dans les oppositions:
 - a) article défini / article indéfini;
 - b) article défini / article partitif;
 - c) article indéfini / article partitif.
- 5. Le rôle de l'article dans la constitution du texte:

- a) L'importance de l'article pour la cohésion et la cohérence textuelle.
- 6. La fonction anaphorique de l'article défini dans le texte.
- 7. Le rôle de l'article dans le démembrement communicatif de la proposition.
- 8. La valeur discriminative de l'article indéfini.

Séminaire 6. Le substantif comme partie du discours.

- 1. Les traits distinctifs du nom français.
- 2. Quels sont les procédés syntétiques, analytiques et syntaxiques dans l'expression des catégories grammaticales du substantif?
- 3. Quelle opposition sémantique se trouve à la base de la catégorie du genre du substantif? Le genre arbitraire c'est quoi ?
- 4. Quelle opposition sémantique se trouve à la base de la catégorie du nombre du substantif?
- 5. L'expression des catégories morphologiques du substantif dans le code oral et dans le code écrit.
- 6. Définition de la nature de la catégorie de la détermination du substantif. Est-ce une catégorie morphologique?
- 7. La définition de substantivation et de désubstantivation .
- 8. Les sousclasses lexico-grammaticales des substantifs – leurs indices.
- 9. Les fonctions primaires et secondaires du nom.

Séminaire 7. Le système du pronom français.

- 1. Le statut du pronom parmi les autres unités dénominatives de la langue.
- 2. Le système du pronom: son centre et sa périphérie.
- 3. La sémantique du pronom. Ses particularités:
 - a) La valeur grammaticale du pronom;
 - b) la valeur déictique du pronom;
 - c) La valeur dénominative indirecte du pronom
- 4. Le problème de la coréférence des unités linguistiques:
 - a) la notion de référent;
 - b) la référence du pronom.
- 5. Le substitut et le représentant. La différence entre eux, est-elle d'ordre sémantique?
- 6. La fonction anaphorique et cataphorique du pronom dans le texte.
 - a) le rôle du pronom dans la cohésion textuelle.
- 7. La différence entre les les fonctions sémantiques, structurelles et textuelles du pronom.
- 8. La déclinaison du pronom comme problème de linguistique.

Séminaire 8. Le verbe comme partie du discours

1. La définition du verbe comme partie du discours.
2. Les catégories grammaticales du verbe:
 - a) la catégorie de la personne;
 - b) la catégorie du temps;
 - c) la catégorie de la voix;
 - d) la catégorie du nombre;
 - e) la catégorie du mode;
 - f) la catégorie de l'aspect.
3. Le mode et la modalité; l'aspect et l'aspectualité.
4. L'aspect et le mode d'action.
5. Classification structurelle et sémantique du verbe.
6. Valeurs des temps et des modes.

Séminaire 9. Le problème des termes de la proposition et leur identification.

1. Les moyens et les critères de l'identification des termes de la proposition.
2. Le noeud verbal. Le syntagme prédicatif et les termes de proposition y inclus.
3. Le sincrétisme des termes de la proposition.
4. L'organisation hiérarchique des termes de la proposition.
5. La théorie des actants de L. Tesnière. Les procédés synthétiques, analytiques et syntaxiques dans l'expression des catégories grammaticales du substantif.
6. Le problème des termes secondaires de la proposition.

Séminaire 10. La proposition simple. Le prédicat et la prédicativité; leur manifestation au niveau de la proposition.

1. Définition de la proposition et son statut grammatical.
2. La proposition comme signe dénominatif de la langue.
3. L'organisation sémantique de la proposition.
4. La manifestation de la prédicativité dans la proposition.
5. La mise en valeur des oppositions: proposition / énoncé; proposition / phrase; énoncé / énonciation.
6. La théorie de la proposition de L. Tesnière.
7. Ch. Bally et B. Pottier à propos du démembrement communicatif de la proposition.
8. Le rapport entre la proposition comme signe linguistique et la réalité.
9. Les bases de la théorie référentielle de la proposition.
10. La modalité de la proposition – ses aspects objectifs et subjectifs.

Séminaire 11. La phrase complexe et ses synonymes syntaxiques.

1. Définition de la phrase complexe.
2. Les constituents de la phrase complexe:
 - a) la phrase complexe à coordination;
 - b) la phrase complexe à subordination;
3. La phrase complexe et les problèmes de la synonymie syntaxique.
4. Les critères mis à la base de la classification des subordonnées:
 - a) le critère logique(sémantique);
 - b) le critère morphologique(formel);
 - c) le critère fonctionnel.
5. Le degré de soudure syntaxique entre la principale et la subordonnée.
6. Les synonymes syntaxiques des subordonnées.

Séminaire 12. Le texte et ses catégories sémantico-fonctionnelles

1. Le texte comme unité supérieure à la phrase et son étude au commencement des années 60 du XX-e siècle.
2. La linguistique textuelle et ses problèmes.
3. Les catégories du texte:
 - a) la temporalité;
 - b) la modalité;
 - c) la cohésion;
 - d) la cohérence.
4. Le caractère rétrospectif et prospectif du texte.
5. Le texte et le discours – ligne de ténacité et de différence.

XV. Thèmes pour les mémoires de cours

1. La catégorie de la caractérisation et les moyens langagiers de sa réalisation.
2. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des pronoms possessifs. La valeur déictique, dénominative et référencielle.
3. La catégorie du temps. L'évolution de l'image-temps d'après G. Guillaume.
4. La catégorie de modalité de la proposition et ses aspects objectifs et subjectifs.
5. Le caractère polyfonctionnel de l'INFINITIF en français (le problème des parties du discours).
6. Le rôle de l'ordre des mots dans l'organisation du texte

7. Les catégories grammaticales du texte: (J. Galpérin) la prospection, la rétrospection, l'information, la cohérence et la cohésion, l'intégrité linguistique.
8. La coréférence et son rôle dans l'organisation du texte.
9. Le micro-système des pronoms personnels. Leurs caractéristiques grammaticales.
10. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives et fonctionnelles de l'article. La théorie de Gustave Guillaume concernant l'article.

XVI. Évaluation intermédiaire. Examen de cours.

Questionnaire:

Discipline: Grammaire théorique.

1. Bref aperçu historique de l'évolution de la grammaire comme science.
2. L'objet d'étude de la grammaire. Les aspects de la grammaire et leur objet d'étude.
3. Les méthodes de recherche du système grammatical. Différents types de grammaires.
4. la notion de forme de valeur et de catégorie grammaticale. Types de formes et types de catégories.
5. Problèmes qui tiennent de la définition du mot chez les linguistes modernes. La non autonomie du mot français.
6. Le problème de morphème.
7. Les critères du classement des mots en parties du discours.
8. L'aspect onomaciologique et sémaciologique des parties du discours.
9. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives et fonctionnelles de l'article. La théorie de Gustave Guillaume concernant l'article.
10. Classement formel et sémantique des noms.
11. Les catégories grammaticales du nom et les moyens langagiers de leur réalisation.
12. Classement formel et sémantique des adjectifs.
13. La catégorie de la caractérisation et les moyens langagiers de sa réalisation.
14. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des déterminatifs possessifs.
15. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des déterminatifs démonstratifs.
16. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des déterminatifs interrogatifs et relatifs.

17. Particularités grammaticales et sémantiques des déterminatifs d'informatiques latente. Homonymie grammaticale dans les déterminatifs d'informatiques latente.
18. Le micro-système des pronoms personnels. Leurs caractéristiques grammaticales.
19. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des pronoms possessifs. La valeur déictique, dénominative et référencielle.
20. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des pronoms démonstratifs.
21. Particularités grammaticales, sémantiques, pragmatiques, discursives des pronoms interrogatifs et relatifs.
22. Particularités grammaticales et sémantiques des pronoms d'informatique latente.
23. Classement structural du verbe français.
24. Classement sémantique des verbes français.
25. La catégorie du temps. L'évolution de l'image-temps d'après G. Guillaume.
26. La catégorie du mode. Significations sémantiques et pragmatiques du Subjonctifs, du Conditionnel et du l'Impératif.
27. La catégorie de la voix et les verbes pronominaux.
28. Les catégories de la personne et du nombre. La notion de personne d'univers d'après G. Moignet. La catégorie de l'aspect. L'aspect et le mode d'action.
29. Les formes nominales du verbe. Valeurs de l'infinitif dans les indépendantes.
30. Préposition à sens grammatical et prépositions à sens lexical. Classement sémantique des prépositions à sens lexical.
31. Classement sémantique et formel des adverbes.
32. Classement sémantique et formel des conjonctions.
33. Le syntagme. Les types de syntagmes et leurs caractéristiques.
34. Classement structural des phrases simples.
35. Les catégories grammaticales de la phrase simple.
36. Les catégories de prédication et de prédicativité. Les moyens langagiers de leur expression.
37. La catégorie de modalité de la proposition et ses aspects objectifs et subjectifs.
38. Les théories des linguistes français sur l'aspect communicatif de la proposition (Ch. Bally, B. Pottier).
39. Le problème des termes de proposition.
40. La phrase complexe. Les types de phrases complexes.

41. Analyse des subordonnées d'après les critères formel et sémantico-fonctionnel.
42. La subordonnée sujet. Emploi du mode dans la subordonnée attribut.
43. La subordonnée attribut. Emploi du mode dans la subordonnée attribut.
44. Les types de subordonnées complétives. Emploi des modes dans les subordonnées complétives.
45. La subordonnée appositive du nom, du pronom et de l'adjectif. Emploi des modes dans ces types de subordonnées.
46. Les subordonnées déterminatives complément du nom, du pronom et de l'adjectif. Emploi des modes dans ces types de subordonnées.
47. La subordonnée circonstancielle de temps. Emploi des modes dans ce type de subordonnée.
48. La subordonnée circonstancielle causale. Emploi des modes dans ce type de subordonnée.
49. La subordonnée circonstancielle finale. Emploi des modes dans ce type de subordonnée.
50. Les subordonnées circonstancielle hypothétique et de condition. Emploi des modes dans ces types de subordonnées.
51. Les subordonnées circonstancielle de manière, de lieu, d'addition et de restriction. Emploi des modes dans ces types de subordonnées.
52. Le caractère polyfonctionnel de l'infinitif en français (le problème des parties du discours).
53. Les multiples fonctions de l'ordre des mots en français: grammaticale, sémantique et communicative.
54. Le rôle de l'ordre des mots dans l'organisation du texte.
55. Les synonymes syntaxiques de différents types fonctionnels de subordonnées.
56. Le problème ayant rapport à la définition et à la compréhension du texte.
57. Les catégories grammaticales du texte: (J. Galpérin) la prospection, la rétrospection, l'information, la cohérence et la cohésion, l'intégrité linguistique.
58. Les notions d'énoncé de discours et de texte.
59. La grammaire textuelle, qu'étudie-t-elle?
60. La coréférence et son rôle dans l'organisation du texte.

XVII. Bibliographie

1. Ardeleanu, Sanda-Maria. Syntaxe fonctionnelle du français contemporain. Iași: Ed. Fundației Chemarea, 1998.
2. Banaru, V., Ioniță, M., Syntaxe française, Kichinev, Chtiintsa, 1983

3. Bange P. Pragmatique et littérature (Logique. Argumentation. Conversation) – Fribourg, 1981.
4. Benveniste, E. Problèmes de linguistique générale, V.I. Paris, 1992
5. Boer Ch. Syntaxe du français moderne. In. Crestomatie de grammaire théorique. – Leningrad, 1972.
6. Brondal, V. Les parties du discours. Copenhague: Ed. Munskard, 1948.
7. Chevalier, Jean – Claude. Histoire de la grammaire française. Paris: Ed. Presse Universitaire de France, 1994
8. Chevalier, Jean-Claude. Grammaire du français contemporain. Paris: Ed. Larousse, 1994
9. Cilianu-Lascu, Corina. Gramatica limbii franceze. București: Ed. Meteor Press, 2000
10. Cosăceanu A. Grammatica limbii franceze.- București, 1993
11. Dragan, Elena. Sintaxa frazei simple. Termenii de propoziție. Ghid didactico-practic la sintaxa limbii franceze. Bălți: Ed. Pressa Univ. Bălțeană, 2004
12. Garganon, Anne-Marie. La Phrase complexe. De l'analyse logique à l'analyse structurale. Paris: Hachette, 2002.
13. Gherasim, Paula. Grammaire conceptuelle du français: les catégories grammaticales. Iași: Ed. Demiurg, 1997.
14. Goffic, Pierre Le. Grammaire de la langue française. Paris: Ed. Hachette Supérieure, 1993.
15. Grevisse M. Précis de grammaire française, Édition J. Duculot, Gembloux, 1957.-314 p.
16. Grevisse, M. Nouvelle grammaire française. Paris: Ed. Duulot, 1980
17. Gevisse M. Cours d'analyse grammaticale (18 – ième). – Lembloux, 1968.
18. Guenette L., Le démonstratif en français. Essais d'interprétation psychomécanique, Champion, Paris, 1995. – 321 p.
19. Guiraud P. La grammaire (Que sais – je ?) – Paris: PUF, 1967.
20. Ioniță, M., Banaru, V., Lența, A., Russu, A., Crivceanschi, N., Prus, E., Le verbe français, Grammaire et exercices de grammaire, Kichinev, Chtiintsa, 1990
21. Jeanrenaud, Alfred. Langue française contemporaine. Morphologie et Syntaxe. Iași: Ed. Polirom, 1986.
22. Kerbrat-Orechioni C. De la sémantique lexicale à la sémantique de l'énonciation. Tome II (Thèse présentée à l'Université de Lyon, le 15 mai, 1977).
23. Kleiberg G., Nominales. Essais de sémantique référentielle, Armand Colin, Paris, 1994, - 154 p.
24. Larousse. Grammaire du XX-ième siècle.- Paris: Édition Larousse, 1992.

25. Maingueneau D. Nouvelles tendances en analyse du discours, Nathan, Paris, 1987. – 267 p.
26. Martinet A. Grammaire fonctionnelle du français.- Paris, 1979.
27. Mortureux M.-F., La Lexicologie entre langue et discours, Sedes, Paris, 1997.- 315 p.
28. Pellerey, R. La Théorie de la construction directe de la Phrase. Paris: Larousse, 1993
29. Soulet, Olivier. La syntaxe du français. Paris: Ed. Press Univ., 1993
30. Wagner R. – L. et Pinchon J., Grammaire française classique et moderne, Hachette, Paris, 1962.- 243 p.
31. Weinrich H., Le temps, Seuil, Paris, 1973. – 213 p.
32. Zuber R., Structure présuppositionnelle du langage, Dunod, Paris, 1972.- 78 p.
33. Арутюнова, Н. Предложение и его смысл: Логико-семантические проблемы. Москва: Изд. Наука, 1976.
34. Гак, В.Т. Теоретическая грамматика французского языка: Синтаксис. Москва: Высш. Шк., 1981
35. Ионицэ, Мирча П. Проблемы логико-синтаксической организации предложения. Бэлц.гос. ин-т им. А.Руссо; под редакцией В.И.Банару. Кишин.: Штиинца, 1982.
36. Колшанский Г. Коммуникативная грамматика и лингвистическая интерпретация категория субъекта и предиката. Москва: Изв. АН СССР, СЛЯ, 1979.
37. Мигирин, В. Н. Грамматика, логика, философия. Кишин.: Инесса, 2002
38. Степанов, Ю.Имена. Предикаты. Предложения. Москва: Наука, 1981.

XVIII. Evaluation finale. Examen de licence.

L'inventaire des questions pour l'examen de licence en grammaire théorique de la langue française(spécialité1)

1. Caractéristique de la grammaire comme science dans le cadre des autres disciplines linguistiques: la lexicologie, la stylistique, l'histoire de la langue, la linguistique textuelle et d'autres. Analyse comparative.
2. Analyse comparative des notions: forme, valeur et catégorie en grammaire, linguistique générale, linguistique textuelle, lexicologie etc. Opinions des linguistes.

3. Les théories concernant la notion du mot en grammaire et en lexicologie. Le mot, la partie du discours et le syntagme – discordances. Analyse des types de mots.
4. Principes mis à la base du classement des mots en parties du discours. La notion de transposition en grammaire et en lexicologie. Types de transposition: morphologique, syntaxique, sémantique et fonctionnelle.
5. L'analyse de l'article dans le cadre des déterminants du nom; la théorie de l'article de G. Guillaume. Les valeurs exprimées par les oppositions:
 - article défini/article indéfini;
 - article défini/article partitif;
 - article indéfini/article partitif
 Le rôle de l'article dans la cohésion textuelle.
6. Mettez en valeur les oppositions sémantiques qui se trouvent à la base des catégories grammaticales du nom. Principes d'analyse. Moyens langagiers d'expression. Qu'est-ce que c'est que le genre arbitraire?
7. Le problème du signe, Disciplines qui étudient le signe: problèmes et théories. Le caractère arbitraire du signe. Types de signes.
8. La théorie de l'actualisation de G. Guillaume et la théorie de la transposition de Ch. Bally référées aux phénomènes grammaticaux de la langue.
9. L'anaphore en grammaire et en stylistiques. Analyse comparative. Types d'anaphores.
10. Les entités autonomes et les propriétés en grammaire. Définitions et théories. Typologie.
11. L'analytisme du français et ses répercussions sur les phénomènes grammaticaux de la langue. Les origines de l'analytisme français.
12. Le système du pronom en français; sa structure concentrique. Le microsystème des personnels. La théorie référentielle; le corréférent.
13. Le mode et la modalité; l'aspect et l'aspectualité; le temps et la temporalité; le prédicat et la prédicativité – types de catégories. Moyens langagiers de leur expression.
14. La théorie de l'image-temps de G. Guillaume.
15. La théorie des modes d'action d'A. Klum.
16. La proposition et l'énoncé – niveau et principes d'analyse (logique, sémantique, structural et psychologique). Mettez en valeur l'opposition :énoncé/énonciation.
17. La fonction, sémantique, communicative (pragmatique) et affective de l'ordre des mots en français.
18. Moyens et critères d'identification des termes de la proposition en français. Sincrétisme et hiérarchie des termes de la proposition.
19. Les unités segmentales supérieures : la phrase, la superphrase et le texte : niveau et principes d'analyse. Texte et discours : ressemblance et dissemblances. Les moyens langagiers de l'organisation textuelle (cohésion et cohérence).

XIX. Sources bibliographiques:

1. Agrigoroaiei, V.; Gherasim, P. Catégories grammaticales et contrastivité. Ed. Glasul Bucovinei, Iași, 1995
2. Cristea. T. Structures signifiantes et relations sémantiques en français contemporain. Ed. Fundației României de Mâine, București, 2007
3. Drăghicescu, J. précis de syntaxe française. Ed. Fundației României de Mâine, București, 2007, 2 vol.
4. Florea, L-S. Le verbe français. Ed. Babel, București, 1996
5. Kerbrat-Orechioni, C. De la sémantique du mot à la sémantique du discours, Lion, 1988
6. Mattelart, A.; Mattelart, M. Istoria teoriilor comunicării, Iași, Polirom, 2001
7. Référovskaja, E. A.; Vassiliéva, A. K. Essais de grammaire française. Cours théorique, M., 1974, 2 vol.
8. Tauratier, Ch. La sémantique. Paris, Armand Colin, 2000
9. Vasiliu, E. Întroducere în teoria textuală, București, 1990
10. Гак Г. В. Теоретическая грамматика французского языка. Морфология. Синтаксис, Москва, 2004